

Cf. Caton, Agr. 6, 2, *si in loco crasso aut caldo seueris, hostus nequam erit et ferundo arbor peribit*; et Varro le déflnit exactement, R. R. 1, 24, 3, *hostum uocant quod ex uno facto olei reficitur. Factum dicunt quod uno tempore conficiunt, quod alii CLX aiunt esse modiorum, alii ita minus magnum, ut ad CXX descendat, exinde ut uas<a> olearia quot et quanta habeant, quibus conficiunt illud.* Dans Varro, le mot désignerait plutôt le « produit d'un pressurage », d'où l'explication par *haurire, \*hōrire « épouser »*. Mais ce peut être un sens et une étymologie populaire. S'y rattache sans doute *hostrium* ; cf. *hostia*.

**hūe : v. hic.**

**hui** : exclamation d'étonnement ou d'admiration. Langue familière.

**hūmānus** : v. *homō*.

**humēō** : v. *umeō*.

**humerus** : v. *umerus*.

**humilis** : v. *humus*.

**(h)umor, (h)umidus** : v. *umor*.

**humus**, -I f. (comme les autres noms de la terre, *telus, terra* ; par réaction du genre sur la forme, ablatif *humū* dans Varro cité par Non. 488, 5 sqq., génitif *humūs* dans les inscriptions ; inversement, quelques traces du genre masculin dans Laevius et T. Gracchus) : terre (en tant que partie basse) ; sol ; locatif *humī* « par terre, sur le sol » ; cf. Varr., L. L. 5, 23, *terra, ut putant, eadem et humus* ; *ideo Ennius* (Sc. 411 V.) *in terram cadentis dicere « cubitis pinsibant humum », et quod terra sit humus, ideo es humatus mortuus, qui terra obrutus... et dicitur humilior qui ad terram demissior, infimus humilimus, quod in mundo infime humus.* Souvent mis en rapport par l'étymologie populaire avec *(h)umidus*. Pas de pluriel.

Dérivés et composés : *humilis* « qui reste à terre, qui ne s'élève pas de terre », et au sens moral « humble, bas », etc. ; *humiliter*, -tās, -tātula, -tūdō (Gloss.) ; *per-humilis, thelohumilis* (très tardifs) ; et à basse époque *humiliō* (*humilis*, cf. *leuārū/leuis*, etc.), *humiliatiō* et *humiliōtō*, -ās = *tātavō* (cf. *nōbilis*, *nōbitus*, etc.), *humilitatiō* (*Gloss.*) ; *humilisō* (Tert.), tous termes fréquents dans la langue de l'Eglise ; *humō*, -ās « entrer » (les morts), d'où *humātō*, -tor (rare), -tus, -tūs m. ; *inhumātūs* « non enterré », sens classique : ce n'est qu'à partir de Pline qu'on voit apparaître *inhumātūs* avec *in-* local, « mettre en terre, inhumer », d'où *inhumātō* : *pollinctō* (*Gloss.*) ; *circum-, ob-humō*. Il est à noter que les Latins n'ont jamais eu \**terrāre*, \**interrāre* dans ce sens. Cf. aussi *homō*.

*Humus* se rencontre à toutes les époques. Mais le mot courant est *terra*, qui l'a supplanté dans les langues romanes ; les représentants de *humilis* sont de la langue savante ; cf. M. L. 4235. Le celtique a : irl. *uim, humal* ; le britt. *ufyll, uyllod*.

Des deux noms indo-européens de la « terre » qui figurent en grec, le latin n'a pas conservé celui qui répond à gr. *ἐρή* et à all. *erde*. L'autre, *χόνη, χαυά*, a pour correspondant le mot dérivé *humus*, qui, dès la date la plus ancienne, tend en italo-celtique à être remplacé par le groupe de *terra*. Ce nom avait à l'initiale

une forme alternante, à groupe de consonnes dans *kṣdh.* locatif *kṣdmi*, génitif *jmdh* (et *gmdh*) (et *gmdh*) v. irl. *dú* (génitif *don*), v. Rev. celt., 40, 437, à consonne simple dans gr. *χαυά* et sans doute dans av. *zd*, génitif *zəmō*, locatif *zemi*. Le hittite a *tegan*, génitif *dagns*, locatif *dagan* issu de \**g(h)eθhōm-*, le *tokh.* A *ikam* (B *kan*) Pedersen, *Groupement*, 41 sqq., et aussi Kretschmer, Glotta, 20, 65. Au lieu du nom racine, il y a des dérivés, en -ā : gr. *χαυάτες* et *χαυάτι* (avec le composé *χεωχαυάτι* « nouveau, étrange »), en -y- suivi de voyelle longue dans v. sl. *zemija* et lit. *žemė*, en -o- dans lat. *humus*. Malgré la forme en -o-, lat. *humus* a gardé le genre féminin en général ; le locatif *humī* peut appartenir au type consonantique : cf. *Karthágini* et l'adverbe *au* et M. Niedermann se demande si le nominatif *humus* n'en serait pas tiré.

Lat. *humilis* rappelle gr. *χθωμαλός* et *χαυριλός* (de dérivé en -ā-) pour les suffixes. En tenant compte du sens de ces mots et de lit. *zēmas* « bas », *zēmīn* « en bas », *zēma* « sous », v. pruss. *semmai* « en bas », on admettrait un radical \**hom-* « terre » pour expliquer l'adverbe osco-ombrien attesté par ombr. *hondra, hutra* (et *huntrus?*) « *infrā* », *hondomu* « *infimō* », osq. *hutruis* « *inferti* » ; il s'agirait, comme dans *infrā*, d'un mot artificiel, créé pour des raisons religieuses ; en osque, le mot figure dans la table d'exécration de Vibia.

V. le dérivé *homō*.

Le traitement de l'*o* radical n'est pas clair ; cf. le cas de *umerus* (et de *hūmānus*).

**hybrida** (*ibrida*; *hybris*, *ibris* dans Dracontius), -ās m. : *hybrid-*, bâtarde, de sang mélangé. Se dit des animaux et des hommes. Sert de cognomen, notamment à Q. Varius de Sucro, *propter obscūrum ius ciuitatis* (Val. Max. 8, 6, 4). Terme technique de couleur populaire ; peut-être demeuré en celtique : britt. *efrydd* « estropié ? » A rapprocher sans doute des gloses : *iber, ἡμένος* et *inbrum, ἡμένον*, *πρόδεστον*, cf. Plin. 8, 199, (*musimonum*)... *e generi et ouibus natos prisci imbrus* (si, toutefois, il ne faut pas lire *umbros*, v. *umber*) *uauerant*.

La graphie *hybrida* est celle des meilleurs manuscrits d'Horace et de Valère Maxime et se retrouve dans les inscriptions (CIL IX 4013) ; elle a sans doute été influencée par un faux rapprochement littéraire avec θέρις, *θέρια* ; cf. Eurip., H. f. 181, *τετρακολεξθέρια*.

**hymnus**, -I m. : hymne. Emprunt au gr. *ὕμνος*, fréquent dans la langue de l'Eglise, qui en a dérivé *hymnō*, *hymni-dicus*, -*sonus*; *hymnificatus*; *hymnoperitus*. Celtique : irl. *immon*.

**hyoscyamos** (-*mum*), -I m. : jusquiame. Emprunt d'abord savant au gr. *ὑοσκύαμος*, depuis Celse. Passé dans la langue courante avec des déformations diverses ( *eosci*, *iuequi*, *uosqui*, *bosqui*). M. L. 4250.

**hysex**, -*icis* (*izez*) : nom d'un animal inconnu dans Plin. Valer. Peut-être corruption de *esoz*.

**hystrix**, -*icis* f. : porc-épic. Emprunt au gr. *ὗστριξ*. M. L. 4250 c.

Dérivé : *hystriculus* : aux poils raides (depuis Tert.) ; confondu dans les gloses avec *hirsūtēlūs*, *ἵρσουρχτος*.

**iacca**, -ae f. : mangeoire, crèche (Vég., Mulom. 1, 56, 5). Mot populaire, attesté par ce seul exemple et conservé dans les parlers sardes ; cf. M. L. 4561 a. L'explication par *iac(c)ulum* est invraisemblable.

**iacēō**, -ēs, -ūl, -ēre : « être dans l'état de quelqu'un ou de quelque chose de jeté », « être gisant (enterré), être étendu » et « être abattu », sens physique et moral (opposé à *stāre*). Le verbe, marquant l'état, est surtout employé aux temps de l'infectum ; le parfait a uniquement la valeur de passé. Pas de supin ; l'adjectif *iacētūs* est rare et récent. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4562 ; B. W. *gisant*.

Ni substantifs, ni adjectifs dérivés, sauf un *iacētūus* de la Lex Burg. ; toutefois, certaines formes romaines supposent \**iacile*, \**iacētē*, \**iacūm* « lit », cf. M. L. 4564, 4565, 4566, et un dérivé \**iaciētē* « être couché », M. L. 4563.

Composés : *ad-iacēō* (= *ταράχειμα*), cf. M. L. 169 et 168, \**adiacēns, adiacēntia* (Aug.), substantif sans doute du nominatif pluriel *adicēntia*, -iūm « régions voisines » qu'on trouve dans Tacite et Pline (v. B. W. sous *āsance*, *circum*, *con*, *dē*, *inter*, *ob*, *praē*, *re*, *sub*-iēre, tous d'emploi rare, souvent très tardifs et créés à l'imitation des composés de *κεῖμα* et évités (sauf *adiacēre*) par Cicéron et César. Quintilien emploie *circumiacēntia*, -iūm pour désigner le « contexte » ; Rufin *subiacēntia*, -ae pour traduire τὸ δικαιοσύνητον ; Boëce *iacēre* pour τὸ κείσθαι « la situation », etc. ; cf. Thes. VII 1, 31, 37 sqq. — V. le suivant.

*iacēō*, -is, -īēi, *iacētum, iacēre* : jeter, lancer. Usité de tout temps.

Formes nominales, dérivés et composés : un second terme -*iez*, -*icis* des composés : 1° *ob(i)ez, ὅβις* « ce qui est jeté en avant, digue, obstacle ; barre de porte, barrières ». Le nominatif singulier est à peu près inutile ; *obex* est refait sur *obicēs* ; Virgile et Ovide scandent *obice* comme un dactyle ; Silius, 4, 24, *ὅβις*, par réaction de l'orthographe sur la quantité.

2° *subicēs* f. cité par Fest. 394, 33 (cf. Gell. 4, 17), *subicēs Ennius in Achille pro subiectis posuit cum dixit nubes* [2] : « *Per ego deum subicēs umidas; unde (inde codd.) oritur sonitu saeuo (et) spiritu;* » proprement « ce qui s'étend en dessous ».

*iacētus*, -ūs m. : jet, lancement, M. L. 4569 ; en particulier « faire de lancer par dessus bord », *iactum merium facere leuandae nauis causa*, Dig. 14, 2, 1 sqq., sens qu'on retrouve dans *iactūra*, -ae (cf. Cic., Off. 3, 23, 89), qui en est venu à signifier « perte, dommage ». Ni \**iacētā*, \**iacētor* n'existent dans le simple. De *iactūra* : *iactōr, -āris* (Ital.), *iactūrārius* « qui frequenter patitur iactūram » (Gloss.).

*iacēlus* : de jet ; substantivé dans diverses acceptations techniques : *iactulus* (scil. *fūnis, laqueus*) : lasso ; *iactulus*

# I

(*serpēns*) : sorte de serpent qui se jette sur sa proie ; *iaculum (rēte)* : épervier (d'où *rēteiaclari* (Fronton) ; *iaculum (tēlum)* : javelot, M. L. 4570. Dénomnatif : *iaculor, -āris* (*iaculō*) « lancer, darder, frapper d'un trait », et au figuré « lancer des paroles, etc. », avec ses nombreux dérivés ; *iaculor* (-lō).

Fréquentatifs de *iaciō* : *iactō, -ās* : lancer, jeter souvent ou avec force ; et par suite : 1° agiter (sens physique et moral) ; 2° mettre en avant (sens moral), *sē* *iactāre, iactāre genus, nōmen* « jeter sans cesse en avant » et « vanter » ; cf. *iactātor, iactātiō* et *iactātia* (ce dernier usité seulement sous l'Empire et au sens figuré). Adjectifs : *iactābundus* (à partir d'Aulu-Gelle), *iactālis* (Greg. Naz.), *iactāticulus* (tardif). *Iactāre* (lectare ; cf. M. L. *Einf.* 3, p. 158), qui, à basse époque, s'emploie comme synonyme de *iaciō* (il traduit βάλλει dans les textes chrétiens), a seul subsisté et a remplacé *iacere* dans les langues romanes, M. L. 4568. Panroman, sauf roumain ; *iactō, -ās* (T.-L. Plit.) : même sens que *iactō* et mêmes dérivés tardifs.

*iaciō* a fourni de nombreux composés en -*iaciō* : *abi-cō*, *ad-iaciō*, *circum-iaciō*, *co(n)iaciō*, *dē-iaciō*, *dissi-cō*, *eīcō*, etc., dont le préverbé, quand il se termine par une voyelle *co*, *dē*, *ē*, *prō*, *rē*, est tantôt scandé long, quelle que soit la quantité de sa voyelle : *cōcō*, *dēcō*, *eīcō*, *prōcō*, *rēcō* (c'est-à-dire *co-iaciō*, *dē-iaciō*), tantôt se contractant avec l'i qui le suit : *īcō*, *rēcō*, cf. *reī*, et *et reī*, *ēi*; *ei(t)us* dissyllabe et *ētus*. Quand le préverbé se termine par une consonne : *ab*, *-ad*, etc., il est généralement scandé long ; mais il y a des traces de scansion brève ; et *amicē*, dont la parenté avec *iaciō* n'était plus sensible, a toujours la première syllabe brève. L'état de choses est ici complexe et obscur et ne semble pas pouvoir s'expliquer uniquement par la phonétique ; les composés à préverbé « vocalique » ont dû exercer une action analogique sur les autres ; de même aussi les formes de parfait, du type *ab-iētē*, dans lesquelles le préverbé était long « par position ». La graphie a dû aussi jouer un rôle. Il est possible qu'à l'origine *abiciō* se lisait et se prononçait *abīcō*, avec un groupe -*ii* noté par un seul *i*, à cause de l'aversion des Latins pour les groupes *ii* et *uu* (cf. *iuenta* = *iuentā*, *oinuor-sei* = *oinuorset*, etc. ; v. M. Niedermann, Mélanges F. de Saussure, en particulier, p. 61 et 63, n. 1). Une confirmation indirecte de ce fait se trouve dans des graphies comme *deīcētē* (présent) du Mediceus et du Romanus dans Vg., G. I 133, etc. (cf. Havet, *Manuel*, § 920), qui sont exactement comparables aux graphies du type *seruos*, *wolt*, etc. Mais la graphie par un seul *i* dissimulait l'allongement « par position » du préverbé et a amené les scensions du type *ābiciō*, *ādiciō*, qui semblent, du reste, postérieures à *ābiciō*, *ādiciō*, cf. Thes. s. u. V., entre autres, Mather, *Harv. Stud.* 6, 84-

151 ; Exon, Hermathena 13 (1904), 129-162 ; Lindsay, *Early latin verse*, p. 140 ; Niedermann, *Phonét.*, p. 34 sqq.

*abiciō*, -is, *abiēciō*, *abiectum*, *abicere* (= ἀφίημι et, pour le sens, ἀποβάλλω) : jeter loin de soi, rejeter ; jeter à bas, abaisser (sens physique et moral) ; *se abicere* : se jeter à bas, se jeter aux pieds de ; se laisser abattre (Cic., Tusc. 2, 23). De là *abiectus* : bas, abattu (sens moral), abject (cf. ἀπόθλυτος) ; *abicitō* « abjection, basse » (seul sens classique ; ce n'est qu'à très basse épique que *abiectio* a désigné le « rejet »).

*adictiō* (τροπεύθλω) : jeter en outre ou auprès ; souvent, simplement « ajouter » (= *addere*) ; de là *adiectiō*, *adiectius*, dont le neutre traduit le gr. ἀπίθετον (irl. *adiecht*) ; *adiectum*, M. L. 170.

*amiciō*, -is, -tre : v. ce verbe.

*circumiciō* : jeter autour, entourer (= *circumdare*, περιβάλλω) ; *circumiectus*, -is m. : enceinte (cf. περιβολή).

*coniciō* (co-) = συμβάλλω et συνβάλλι : jeter ensemble, rassembler ; dans la langue augurale : « conjecturer » (de *conicere* sortes). Souvent synonyme de *colligō* ; employé souvent aussi comme pronominal : *conicere sē* : c. sē in *jugam*, in *pedes*, le préfixe, pérfectif, marquant l'aspect déterminé de l'action. De là *coniectus*, *coniectiō*, *conicctor* (= *devin*), *coniectura*. Composé : \**exconiciō* dans quelques dialectes italiens, M. L. 2984 a.

*dēiciō* : jeter à bas (χαταβάλλω), M. L. 2529, *dēiectus*.

*disiciō* (*dissiciō*) : jeter de tous côtés, disperser, dissiper (θιασάλλω). La forme et la graphie *dissecō* sont difficilement explicable. On admet, sans preuves, l'influence analogique de *dissecō*, *dissipō* ; cf. Sommer, *Hdb. d. lat. Laut- u. Formenl.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 266. *Disiciō* lui-même est une forme refaite ; phonétiquement on attendrait \**dīciō*, comme *dīungō*. Sur l'ablatif *disice*, v. *obiciō*.

*ēiciō* : jeter dehors, chasser (ἐκβάλλω).

*iniciō* : jeter dans ou sur (εἰσβάλλω et ἐνβάλλι).

*intericiō* : jeter entre, interposer ; d'où, dans la langue de la grammaire et de la rhétorique, *interiectiō* ; cf. Quint. 1, 4, 19 ; et 8, 2, 15, *interiectio... ut medio sermone aliquam inserant sententiam* (traduit le gr. ταρπέθετος) ; irl. *interiecht*.

*obiciō* : jeter devant, opposer. Cf. *obicēs*.

*praeiciō* (*Festus*).

*prōiciō* (cf. *proiectat* « prōictō », Lucérie, CIL I<sup>2</sup> 401, mais la forme est incertaine ; gr. προβάλλι) : jeter en avant, et « jeter en dehors, rejeter » ; *prōiectus*, M. L. 6774 [enfant] abandonné ; *prōiectūra*.

*reiciō* : rejeter ; d'où *reiculus* (Varro, mot de la langue rustique comme *dēlicus*) : de rebut. M. L. 7183.

*subiciō* : jeter sous, soumettre (= ὑποβάλλω et ὑποτίθημι), etc. ; M. L. 8368, *sūbjicere*, et 8367, \**sūbjicēre*. Pour *subicēs*, v. *obicēs*.

*supericiō* (Hor.).

*trāiciō* et *trānsiciō* : jeter au delà ; faire traverser. M. L. 8842, 8844, 8845.

Sans apophonie : *inter-*, *per-*, *prae-*, *subter-*, *super-*, *suprā*, *trāns-iaciō*.

*Iactō* a à son tour fourni de nombreux composés qui doublent les composés de *iaciō* : *coniectō*, *disiectō*, *ēiectō*, M. L. 2835 ; *in-*, M. L. 4441 ; *ob-*, *prae-*, *pro-*, *re-*,

M. L. 7189 ; *sub-*, *super-*, *tra-iectō*, M. L. 8843, avec quelques formes sans apophonie.

*Iaciō*, -is, *abiēciō*, *abiectum*, *abicere* (= ἀφίημι et, pour le sens, ἀποβάλλω) : jeter loin de soi, rejeter ; jeter à bas, abaisser (sens physique et moral) ; *se abicere* : se jeter à bas, se jeter aux pieds de ; se laisser abattre (Cic., Tusc. 2, 23). De là *abiectus* : bas, abattu (sens moral), abject (cf. ἀπόθλυτος) ; *abicitō* « abjection, basse » (seul sens classique ; ce n'est qu'à très basse épique que *abiectio* a désigné le « rejet »).

*adictiō* (τροπεύθλω) : jeter en outre ou auprès ; souvent, simplement « ajouter » (= *addere*) ; de là *adiectiō*, *adiectius*, dont le neutre traduit le gr. ἀπίθετον (irl. *adiecht*) ; *adiectum*, M. L. 170.

*amiciō*, -is, -tre : v. ce verbe.

*circumiciō* : jeter autour, entourer (= *circumdare*, περιβάλλω) ; *circumiectus*, -is m. : enceinte (cf. περιβολή).

*coniciō* (co-) = συμβάλλω et συνβάλλι : jeter ensemble, rassembler ; dans la langue augurale : « conjecturer » (de *conicere* sortes). Souvent synonyme de *colligō* ; employé souvent aussi comme pronominal : *conicere sē* : c. sē in *jugam*, in *pedes*, le préfixe, pérfectif, marquant l'aspect déterminé de l'action. De là *coniectus*, *coniectiō*, *conicctor* (= *devin*), *coniectura*. Composé : \**exconiciō* dans quelques dialectes italiens, M. L. 2984 a.

*dēiciō* : jeter à bas (χαταβάλλω), M. L. 2529, *dēiectus*.

*disiciō* (*dissiciō*) : jeter de tous côtés, disperser, dissiper (θιασάλλω). La forme et la graphie *dissecō* sont difficilement explicable. On admet, sans preuves, l'influence analogique de *dissecō*, *dissipō* ; cf. Sommer, *Hdb. d. lat. Laut- u. Formenl.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 266. *Disiciō* lui-même est une forme refaite ; phonétiquement on attendrait \**dīciō*, comme *dīungō*. Sur l'ablatif *disice*, v. *obiciō*.

*ēiciō* : jeter dehors, chasser (ἐκβάλλω).

*iniciō* : jeter dans ou sur (εἰσβάλλω et ἐνβάλλι).

*intericiō* : jeter entre, interposer ; d'où, dans la langue de la grammaire et de la rhétorique, *interiectiō* ; cf. Quint. 1, 4, 19 ; et 8, 2, 15, *interiectio... ut medio sermone aliquam inserant sententiam* (traduit le gr. ταρπέθετος) ; irl. *interiecht*.

*obiciō* : jeter devant, opposer. Cf. *obicēs*.

*praeiciō* (*Festus*).

*prōiciō* (cf. *proiectat* « prōictō », Lucérie, CIL I<sup>2</sup> 401, mais la forme est incertaine ; gr. προβάλλι) : jeter en avant, et « jeter en dehors, rejeter » ; *prōiectus*, M. L. 6774 [enfant] abandonné ; *prōiectūra*.

*reiciō* : rejeter ; d'où *reiculus* (Varro, mot de la langue rustique comme *dēlicus*) : de rebut. M. L. 7183.

*subiciō* : jeter sous, soumettre (= ὑποβάλλω et ὑποτίθημι), etc. ; M. L. 8368, *sūbjicere*, et 8367, \**sūbjicēre*. Pour *subicēs*, v. *obicēs*.

*supericiō* (Hor.).

*trāiciō* et *trānsiciō* : jeter au delà ; faire traverser. M. L. 8842, 8844, 8845.

Sans apophonie : *inter-*, *per-*, *prae-*, *subter-*, *super-*, *suprā*, *trāns-iaciō*.

*Iactō* a à son tour fourni de nombreux composés qui doublent les composés de *iaciō* : *coniectō*, *disiectō*, *ēiectō*, M. L. 2835 ; *in-*, M. L. 4441 ; *ob-*, *prae-*, *pro-*, *re-*,

M. L. 7189 ; *sub-*, *super-*, *tra-iectō*, M. L. 8843, avec quelques formes sans apophonie.

*Iaciō*, -is, *abiēciō*, *abiectum*, *abicere* (= ἀφίημι et,

pour le sens, ἀποβάλλω) : jeter loin de soi, rejeter ; jeter à bas, abaisser (sens physique et moral) ; *se abicere* : se jeter à bas, se jeter aux pieds de ; se laisser abattre (Cic., Tusc. 2, 23). De là *abiectus* : bas, abattu (sens moral), abject (cf. ἀπόθλυτος) ; *abicitō* « abjection, basse » (seul sens classique ; ce n'est qu'à très basse épique que *abiectio* a désigné le « rejet »).

Toutes les formes à préverbale sont du type de *conficiō*, etc. Rien ne prouve, il est vrai, que l'h initial de *ī* repose sur un ancien \*y\* plutôt que sur \*s\* ; mais la rapprochement de *ī* avec *serō*, *seūi* (v. ce mot) est à écarter pour le sens, tandis que la concordance de sens de *ī* et de *iaciō* est complète à tous égards ; et les composés se répondent exactement. Quant à *iace*, il s'oppose à *sedēciō*, comme en slave *ležati* « être couché », à *sedēti* « être assis » ; cf. aussi, pour la forme, lit. *guleū* « être couché » en face de *guliū*, *gūli* « se coucher ». Ainsi que le montre l'emploi, la forme est récente en latin, de même que *pendēō*, où se retrouve le -d- du suffixe du présent de *pendō* ; comme pour *iace*, il n'y avait pas de parfait propre à *pendēō*, et il n'en a pas été créé ; la création de la forme peu courante *iacūt* tient à ce que l'on ne pouvait, à cause du sens, employer *iēciō* comme perfectum de *iaciō*.

*iaciō*, -is, -tre : v. *iēiūnus*.

*iāiūnus* : v. *iēiūnus*.

</div

**Icona**, -ae f. : image. Forme tardive tirée de l'accusatif de *εἰκόνα* ; cf. *lampada*, etc.

\***Ida**, -ae f. (?) : mot sans doute ibérique, attesté dans les C. E. 479, 5 avec le sens de « territoire, contrée ». En tout cas, non latin.

**ideicō** : pour cela, pour cette raison ; *ideicō quod* = *ideō quod*. Cf. *quōcīrcā* = *quāpropter, quamobrem, quārē*. Synonyme de *ideō*, sans doute créé pour renforcer par le renouvellement une expression vieillie. Doit être de création relativement récente, bien qu'on le trouve déjà dans Plaute. D'emploi plus rare que *ideō*, sauf dans Cicéron ; v. tableau comparatif dans Thes. s. u.

**Idem, eadem, idem** : pronom-adjectif d'identité composé de *is* + la particule -dem qu'on retrouve dans *ibidem, indidem, itidem, tantidem, totidem*, etc. Proprement « celui précisément », puis « le même ». Souvent joint à des pronoms personnels ou démonstratifs : *ego idem* « moi précisément », *hic idem* « celui-ci même ». Souvent employé dans les comparaisons : *qui et moribus eisdem essent quibus dominus*, Cic., Verr. 2, 3, 25, 62. On voit que le corrélatif de *idem* est *qui* ; mais, d'après l'analogie des autres mots introduisant une comparaison, on rencontre aussi après *idem*, *atque, ac, et, quam (quasi), ut*, et même l'ablatif [*Homerus*]... *eadem alius sopitus quiete est*, Lucr. 3, 1038 (l'ablatif est plus vraisemblable que le datif d'après *similis*). *Idem* n'a pas survécu dans les langues romanes, où il a été remplacé par des formes dérivées de *ipse*. Composé : *identidem* (de \**idemidem*) : de même et de même, à plusieurs reprises. La formation est obscure. Créations tardives : *identitās* (= ταυτότης) ; *idemloquium* (= ταυτολογία).

L'étymologie de *idem* a été beaucoup discutée et l'on n'est arrivé à rien de certain. Au point de vue latin, *idem, eadem*, etc., et de même *ibidem, itidem, tandem, etc.*, se coupent naturellement en \**is-dem, ea-dem*, etc., *ibi-dem, \*ita-dem, \*tam-dem*, etc., et une particule -dem n'a rien de surprenant en regard de -dam, -dum. Mais le neutre *idem* a un -d- simple, à la différence de *quod-dam, quiddam* ; ceci suggère une coupe *id-en*. Or, l'abrége de Festus, 67, 5, a une glose *emem, eundem* (et un glossaire porte *imeum, τὸν αὐτὸν*), CGL II 77, 23, qu'il faut sans doute corriger en *imem* ou *emem*, à moins qu'il ne faille couper *im-enum* ? ; le -en qui est ici serait l'accusatif de *is*, qui est attesté par ailleurs ; le -en final serait une particule pareille à celle qu'on a dans le démonstratif skr. *im-am* « celui-ci » ; dès lors *idem* se couperait *id-en* et répondrait à skr. *id-am* « ceci ». Une particule lat. -em figure, du reste, dans *i-en*, avec la même valeur que dans *idem*, et, avec un sens plus vague, dans *quid-em, aut-em, tam-en* (de \**tam-en*) ? ; v. aussi sous *enim*. Mais il ne résulte pas de là qu'il faille tirer d'une fausse coupe de *idem* ou *eodem* la particule -dem ; le d de *cōd* s'est amui trop tard, et la forme *idem* ne se coupa pas naturellement en *i-dem*. Tout se passe donc comme s'il y avait eu une particule -em, d'origine indo-européenne, et une particule -dem, de même type que -de (*quan-de*), -dam, -dum (v. la bibliographie dans Stolz-Leumann, *Lat. Gramm.* p. 285). Le procédé qui consiste à exprimer l'identité par un démonstratif suivi d'une particule d'insistance se retrouve en ombrien, avec *er-on* « idem », *isunt* « item », *surur-on* « item »,

etc., et en arménien, où l'on a : *so-yn, do-yn, no-yn* même, avec les trois démonstratifs personnels ; le langage ajoute la particule qu'au démonstratif anaphorique à ceci près, les types ont même structure. L'osque *dum* « idem » doit sans doute s'analyser *is-id-on*.

**identidem** : v. *idem*.

**ideō** : composé de *id* accusatif neutre de relation « (et) ceci » et de *eō* ablatif instrumental de *id* qui annonce ou reprend un *quod* (et secondairement un *qui* ou un *ut*) qui suit ou qui précède, donc proprement « ceci par ce [que], pour que ». C'est là l'emploi premier de *ideō*, cf. Lucr. 1, 1054-1056, *ideo mundi naturam stare sine ullis ictibus externis... quod in medium si omnia nixa*. L'ablatif *eō* n'est d'ailleurs pas nécessairement exprimé ; cf. Tér., Hec. 368, *laetam exclamationem exultum!*, *id quod me asperxerat*. Puis *ideō* s'est employé absolument avec le sens de « pour cette raison ». Ancien classique. Cf. le précédent et *ideircō*.

**idiota**, -ae m. : ignorant. Emprunt au gr. ιδιώτης, terme de la langue des écrivains et des artistes, passé dans la langue commune, et notamment dans la langue de l'Église, avec son dérivé *idioticus*, M. L. 4255.

**ídolum, -i** n. : image. Terme de la langue philosophique, emprunté au gr. εἴδωλον ; répandu par la langue de l'Église au sens de « statue de faux dieu ; idole » avec ses composés ; passé en germanique : ags. *idel*-gū et celtique : irl. *idol*, britt. *idol*.

**ídoneus, -a, -um** : propre à, apte à. S'emploie également, ou avec un complément introduit par *ad*, au datif, ou même à l'ablatif (d'après *dignus*) ; plus rarement avec *in* ou avec l'infinitif. Comme *dignus*, peut-être également suivi de *qui* ; cf. Cic., Lael. 1, 4, *idem mihi Laeli persona uisa est quae de amicitia discesserat*. Ancien, usuel, classique. Appartient surtout au vocabulaire de la prose (les poètes préfèrent *aptius*). Comparatif tardif : *idōneior* (Dig.). Adverbe : *idōneē* (rare). Substantifs : *idōneitās* (St Aug.) ; *idōnītas* ; *idōniā* (Loi Sal.) ; *peridōneus* (classique). — N'est demeuré que dans le v. fr. demi-savant *aoine* (= *idoine*), M. L. 423 et irl. *idan*.

Étymologie obscure. Certains y voient un dérivé *ideō*, issu de *id(e)neus* par dissimilation et comparaison *ultroneus, extraneus*. Osthoff, IF 5, 290 sqq., l'explique comme dérivé de \**id-dō* « vers ceci » ; pour *dō*, cf. don et v. h. a. *zu*, all. *zu*. Construction arbitraire.

**\*idūriō, -ōnis** m. : mot de sens inconnu, qui figure dans une inscription, CIL VIII 23422 ; cf. Thes. s. t.

**ídūs** (*eidūs*, cf. osq. *eídūs* « *ídibus* », thème en -uum f. pl. : les ides, division du mois qui tombait le 15 en mars, mai, juillet, octobre, et le 13 dans les autres mois). Mot étrusque d'après Varr., L. L. 6, 28, ab *quod Tusci itus, uel potius quod Sabini idus dicunt* ; cf. Grotte, Sat. 1, 15, 17, attribue également aux Étrusques un verbe *ídūare* : *ídūidere*, purement imaginaire. Ancien et usuel ; conserve en campidanien, M. L. 4257 ; et celtique : irl. *id*.

Dérivés : *ídūlis ouis...* *quaē omnibus idibus iudeactabatur*, P. F. 93, 3 ; *ídūarius*, CIL II 4468. L'explication ancienne par une racine indo-européenne

peut-être signifiant « briller » (il s'agirait de « nuits claires, en pleine lune »), cf. lat. *aedēs* (v. ce mot), a été abandonnée parce que la racine est de la forme \**aid-* dans les langues occidentales. La forme osque y contredit et le sens n'y est pas favorable ; car *aiθō* signifie « je brûle » plutôt que « je brille ». Mais on n'a trouvé aucune autre étymologie indo-européenne qui satisfasse. Les mots étrusques cités supposent plutôt un emprunt du latin à l'étrusque, et il n'y a pas de raison de ne pas se tenir à l'indication de Varron.

**iecur** (*iocur*, époque impériale), *iecoris* ou, plus tardif, *iecinoris* (*iocinoris, -eris*) n. : foie. Souvent au pluriel dans la langue populaire, cf. gr. τὰ ἴχατα (Sept.), fr. « les foies », le foie se composant de plusieurs parties ; v. Vendryes, Rev. Phil., 36, 204. La flexion ancienne devait être *iecor*, \**iecinis* ; le génitif *iecoris* a été refait sur le modèle *tempus, temporis* ; *iecinoris* est une contamination de \**iecinis* et de *iecoris* (le *iocinus* cité par Charisius, GLK I 48, 20, est refait à son tour sur *iocinoris*) ; cf. *iter* et *femur*. L'o de *iocur* est sans doute dû à l'influence du vocalisme de la syllabe suivante.

Dérivés : *iecusculum* : petit foie. Fait d'après *corpusculum*, avec le sentiment que *r* de *iecur* représentait un ancien *s* ; cf. *rōbur, rōbustus, honor, honōs, urbor, arbōs*, etc. C'est ainsi que s'expliquent les nominatifs *iocinus* et *femus* dans Audollent, *Defix. Tab.* 135 ; \**iecuñānum* : *uictimarium*, P. F. 101, 23.

Bas latin : *iecorosus* « (h)épaticus », CGL II 582, 13, et *iecorialis*, II 325, 29 ; *iecoriticus* ; *iocinerosus* ; *iequāria* (?)

Usité de tout temps en latin, *iecur* a été remplacé dans les langues romanes par un terme de cuisine, *ficatum* ; v. *ficus*.

Mot indo-européen à suffixe *-r/n-* et variation du vocabulaire radical : ē dans skr. *yākṛ, yakñā*, pers. *jigar*, v. lit. *jeknos* ; ē dans gr. *ἡπαρ, ἡπατος*, av. *yākarə* ; le mot est altéré dans lit. *eknos, aknos* (on a aussi *jāknos*) et dans arm. *leard* (pour *l*, cf. v. pruss. *lagno*, si *l* n'y est pas une simple faute), et a disparu dans d'autres langues : germanique, slave, celtique.

**iēiūnus, -a, -um** (*iāiūnus*, Plt.) : qui est à jeun, affamé ; de là « maigre, sec, pauvre », etc., M. L. 4582. Sur *iēiūnum* « intestin grêle » (= νῆστος), v. Celse, 4, 1, et Isid. 9, 19, 65.

Dérivés : *iēiūnum* n. « jeûne », comme (*in*)*fortūnum, pecūnia*, M. L. 4581 a ; celtique : irl. *óine, ré-ón* ; *iēiūnitas*, comme *ōportūnitas* ; *iēiūnōs* (ά, ί, Πt.), comme *pecūniōs*. A basse époque apparaît dans la langue de l'Église *iēiūnō, -ás* (et *iēiūnor*) « jeûner » et ses dérivés, M. L. 4581 ; et 2670, \**disiēiūnāre* ; *iēiūnidicūs* (Gell.), traduction de *τεχνολόγος*.

*iēiūnus* est sans doute en rapport avec le verbe : *iēiū (iāiū)*, -ās et *iēiūntō* (*iāiūntō*) : faire son premier déjeuner ; d'où *iēiūnāculum* (*iāiū*) ; *iēiūculum* (*iāiū*, P. F. 173, 1). Les manuscrits se partagent entre les formes en -a- et les formes en -e-, les formes à redoublement et les formes sans redoublement ; cf. Non. 126, 8 sqq. ; Pl. Cu. 73 ; Suét. Vit. 7, 3 et 13, v. Skutsch, ALLG 7, 527. De même, les formes romaines remontent à *iēiūnārius* et *iēiūnāriūs*, M. L. 4584, et *Einf.* 3, p. 158 ; comme à *iēiūnāriūs* et *iēiūnāriūs*.

Mot de type populaire à redoublement expressif, de forme instable et sans étymologie. La longue initiale est peut-être une longue de « position », comme dans *maior*, et faut-il lire *iēiūnus*.

**igitur** : *nunc quidem pro completionis significacione ualeat, quae est « ergo ». Sed apud antiquos ponebatur pro « inde » ei « postea » et « tum », P. F. 93, 7. Particule de liaison, signifiant « alors » et « donc », qui se place, comme enim, tantôt en tête de la phrase, si on veut lui donner une valeur forte, tantôt (le plus souvent) après le premier mot, s'il est considéré comme enclitique (*tum igitur* quinze fois dans Plt., qui a deux fois *igitur tum* ; *igitur deinde*, St. 86 ; *igitur demum* quatre fois contre un exemple de *demum igitur* ; cf. Lodge, *Lex. Plaut.*, s. u.) ; on le trouve aussi, mais plus rarement, à l'intérieur de la phrase, cf. Plt., Epid. 151, *quid illa fiet fidicina igitur* ; cf. Quint. 1, 5, 39.*

Chez Plaute, le sens de « alors » pour *igitur* est encore fréquent ; la conjonction est souvent jointe à un mot interrogatif comme *quid*, et pléonastiquement à *tum* ou à *post* pour les renforcer ; cf. l'emploi du fr. « alors » dans la conversation. En corrélation aussi avec *ubi, quandō*. Cf. Lindsay, *Synt. of Pl.*, p. 99. Du sens temporel on est passé facilement au sens logique ; il en est de même pour « donc » en français. Usité de tout temps. Non roman.

On a supposé que *igitur* serait *agitur* avec le traitement *i* d'intérieur du mot ; en effet, *igitur* se trouve souvent employé comme mot accessoire après le premier mot de la phrase. Mais Lindsay, *Latein. Spr.*, p. 630, et Brugmann, IF 16, 495, ont écarté cette idée, assez arbitraire, parce que, à date ancienne, *igitur* est souvent en tête de la phrase. Le mot serait dès lors sans étymologie. Aussi J.-B. Hofmann, dans Walde-Hofmann, *Lat. et. Wört.*, s. u., retient-il l'hypothèse suggérée par la forme du mot.

**ignarus** : v. *gnarus*.

**ignāus** : v. *nāus*.

\***ignia** : *uitia uasorum fictilium*, P. F. 93, 14. Non attesté en dehors de cette glose. Emprunt au gr. θύνων · κούλα, ουημα, Hésych.?

**ignis**, -is m. : feu. Se dit aussi au pluriel, *ignēs*, comme *aguæ*, et comme *aqua*, auquel il s'oppose et avec lequel il forme couple (cf. *igni et aquā interdicere*), a le genre animé ; cf. Varr., L. L. 5, 61, *mas ignis, quid ibi semen ; aqua femina, quod fetus ab eius umore*. Souvent employé en poésie pour désigner des objets faits de feu ou qui répandent de la chaleur ou de la lumière : éclairs, astres. En est arrivé à désigner l'éclat lui-même : *ignis oculorum, metalli, zmaragdi*. Au sens moral se dit des « feux » de l'amour, de la colère, etc. ; et Virgile arrive à dire *meus ignis, Amyntas*, B. 3, 66, dans le sens où les poètes du xv<sup>e</sup> siècle diront « ma flamme ». Noter enfin l'emploi de *ignis* dans *sacer ignis* « feu sacré, érysipèle ».

*Ignis*, ancien, usuel, mais concurrencé par un terme nouveau et plus concret, *focus*, n'a pas passé dans les langues romanes, sauf dans un dérivé attesté en vieux roumain, M. L. 4257 a.

Dérivés : *igniculus* : petit feu ; *ignicula* : πυρολλίς

(Gl.) ; *igneus* (*igneolus*) : de feu, igné ; *ignitus* (Cic.), sur lequel on a refait à basse époque *ignis* (Prud., Ital.) ; *ignitulus* (Tert.) ; *ignatus* (Orib.) ; *ignescō*, *-is* : s'enflammer ; *igniāris* (*ignariūs*, *ignariūs*) *i. lapis* « pierre à feu », d'où *igniārium* (Plin.) ; *igniāris* *n. pl.* « briques » ; *igniābulum* *n.* « ignis receptaculum », d'après *aceitabulum* ; *ignicāns* (Jul. Val., d'après *albi-*cāns).

Nombreux composés en *igni* : *igni-fer*, *igni-color*, *igni-potēns*, etc., poétiques et faits sur des modèles grecs en *πυρ-*, *πυρι-*, *πυρο-* ; *ignefaciō*, tardif, d'après *feruē-* *faciō*.

Il n'y a pas en latin de représentant de la forme de genre inanimé (neutre) attestée en ombrion *pir*, *pyromē* « in ignem », pure abl., cf. gr. *πῦρ*, etc., pas plus qu'il n'y a un nom neutre de l'eau en face de ombr. *utur*, gr. *ὕδωρ*, etc. : v. *unda*. Le correspondant d'*ignis* se retrouve dans skr. *agnih* (auquel est emprunté le hitt. *Agnis*), mot de caractère religieux (mais non en iranien), et dans v. sl. *ognj*, lit. *ugnis*, lett. *uguns*.

Le slave paraît avoir le degré o du vocalisme radical, et le lituanien le degré zéro (sous forme u-) ; l'a sanskrit est ambigu ; *ignis* suppose \**egnis* ou \**ngnis*.

**ignobilis**, -e : v. (g) *nōscō* et *nōmen*.

**ignominia**, -ae f. (-nium, Comm.) : ignominie, déshonneur qui résulte, pour un civil, du blâme infligé par le censeur (*nota censoria*) ou, pour un soldat, de la cassation de grade ou du renvoi infamant (opposé à la *misiō honesta*) infligé par un général. Cf. Non. 24, 5, *ignominia est nominis nota*. *M. Tullius de Republica lib. I V* (6) : *censoris iudicium nihil fere damnato obfert nisi ruborem. Itaque, ut omnis ei iudicatio uersatur tantum modo in nomine, animaduersio illa ignominia dicta est*. Terme technique de la langue du droit ; attesté depuis Lucilius. A basse époque traduit ἀσχημοσύνη « indécence ».

Dérivés : *ignominiosus* (époque impériale) ; *ignō-* *minos* (Gell.).

Composé de *in* privatif + *nōmen*, cf. *nōmen* et *cognōmen*, *ignobilis*. Pour la formation, cf. *iniūria*; *infamia*.

**ignōrō** : v. *gnārus*. M. L. 4258.

**ignōsēō**, -is, -ere, *ignōui*, *ignōtum* (on trouve aussi un participe futur *ignōscitūs* à côté de *ignōturus*, cf. *nascitūs*) : pardonner, *i. aliquid alicui*. Ancien, classique. Remplacé en roman par *perdōnō*.

Les dérivés *ignōsēta*, *ignōscibilis* sont très rares et tardifs (*ignoscitūs* pl. Gell. 6, 3, 47, cf. *induigen-tia*; *ignoscibilis* = οὐγγρωτός, T. Castricius, rhéteur contemporain d'Hadrien, ap. Gell. 13, 22, 1). Le « pardon » se dit *ueniā*, qui est le substantif de *ignōsēō*, ou *ignoscendī ratiō* (Cic., Sex. Rosc. Am. 1, 3).

Les grammairiens latins voyaient dans *ignōscere* un composé avec le préfixe privatif *in-* ; cf. la glose *ignoscere* : *non noscere*, Loewe, *Prodronus* '09, et Thes. gloss. emend. s. u. *ignōsēō*. Mais la négation *in-* ne s'emploie pas devant un verbe, cf. plus loin sous *in-* ; et c'est arbitrairement que l'on suppose (encore récemment Immisch, Glotta, 19, 16-24) que *ignōsēō* aurait été créé sur *ignōscēns* (*sis*, *fuās*) ; l'exemple de *indeces* formé sur *indēcēns* n'est pas probant, car *indeces* est rare et d'apparaît pas avant Pline le Jeune, tandis que *ignōsēō* est

ancien et usuel. D'autre part, le participe présent n'est pas d'un usage tellement fréquent ; et, sémantiquement il marque un état qui dure. *Ignōscēns sis* ne saurait donc se dire dans le sens de « pardonne » ; quand *Ti* renvoie dit *animus ignōscentior*, Heaut. 635, il l'emploie comme adjectif pour marquer une disposition de l'esprit avec le sens de « porté au pardon ». Le grec a également avec le même sens un composé de la même racine mais avec un autre préverb : συγγενόσκω, συγγενέα, ceci suggère un développement de sens tel que « s'accorder avec, sympathiser ». Wackernagel, Mel. 18, p. 383 sqq., a rapproché avec *ingēnōsēō* skr. *anujñā* « permettre ». *Ignōsēō* renfermerait un préverb *in-* comparable au skr. *anu-*, *qua-deō* ; mais l'existence de ce préverb dans ces mots est plus douteuse, et le passage de \**enu* à *in-* malais à admettre. On a proposé \**in-ignōsēō*, mais le sens n'est pas expliqué par là.

Que *ignōsēō* n'apparaît pas aux Latins comme pouvant signifier « ignorer », ceci résulte d'un emploi comme celui qu'en fait Sénèque, Const. 14, 3, *maior animo non agnouit quam ignouisset*.

**ignōtūs** : v. *nōscō*.

**īlex**, -īcie f. : yeuse, chêne vert. Depuis Ennius, les langues romaines attestent aussi un doublet *īlex*, sans doute d'origine dialectale, cf. M. L. 4259 ; *Einf. 3*, p. 116.

Dérivés : *īlīcēus*, M. L. 4262, et celtique : irl. *ilecē*, *īlīcētūm*, M. L. 4261 ; *īlīctūs*, cf. M. L. 4263, \**īlīcīna*, *īlīgnūs*, *īlīgnēus*.

M. Cuny, IF 26, 21, a supposé un mot « méditerranéen » qui se retrouverait dans le second terme de *galy-īlīcō*, sorte de chêne à glands comestibles. Le grec ίλαξ (Hes.) est plus proche.

**īlia**, -īum n. pl. (déclinaison hybride ; datif plural *īliū* dans Celse 4, 1 ; singulier rare et de forme incertaine *īleūm*, *īle*, *īliūm*, refait secondeairement sur le pluriel ; bas latin *īlia*, -ae f.) : flancs, parties latérales du ventre qui s'étendent depuis le bas des côtes jusqu'à la naissance des cuisses. Se dit des animaux et de l'homme ; *i. dūcere*, *trahere*, *rumpere*. Attesté depuis Catulle 63, 5 (dans un passage dont le texte est, du reste, peu sûr) au singulier (?) avec le sens de *īguī*. M. L. 4260.

Composés tardifs : *interīlia* ; *subilia* (Mul. Chir.), d'après *\*subiliā*, M. L. 8362 a, « tondre sous les flancs » ; par contre, l'adjectif *īliōsus* (Plin. 20, 26) se rattache plutôt à *īleūs*, transcription de εἴλεος « obstruction intestinale ». Peut-être aussi *exiliātūs* (Tab. deuot.) ; cf. *īuātūs*.

Le rapprochement de gr. δύα : μόρια γυναικεῖα, si loin pour le sens, et celui de δύα : « flancs », loin pour la forme.

**īlīcēt** : *semper īlīcēt finē rei significat, ut actum est. Sic iudices de concilio dimitebant, suprema dicta cum praeco pronuntiasset īlīcēt*, *quod significat ire īlīcēt*. Donat, Phorm. 208 (cf. Plt., Cap. 90, Ps. 1182). D'abord formule de congédier, fréquente dans la langue des comiques, analogue à *nil uos moror*, indiquant que tout est fini (dans une assemblée, une cérémonie funèbre).

etc.) ; puis que tout est perdu, qu'il n'y a plus rien à faire. A tendu à se confondre avec *īlīcē*, avec lequel il n'a qu'une ressemblance extérieure ; cf. Vg., Ae. 2, 424, *īlīcēt obruium numero* ; 8, 223, *fugit īlīcēt octor Euro-*. Sous l'Empire, n'est plus employé que par les poètes. Et, à basse époque, par Grégoire de Tours avec le sens et, « donc ». V. Ernout, Philologica, I, p. 125.

Expliqué comme *īre īlīcēt*, ce qui cadre avec la construction plautinienne : *īlīcēt parasiticæ arti maxumam malam crucem*. Cap. 469, où *īlīcēt* équivaut exactement à *īre īlīcēt*. Du même type sont *scilicet*, *ūdīlīcēt*, avec la même formation d'infinitifs que dans *calēfaciō*, etc. Certains voient dans le premier terme l'imperatif de *eō* : *īlīcēt* « va-t'en ; c'est permis », ce qui est moins vraisemblable.

*īlīcēt* : premier sens « sur place » ; cf. Non. 325, 7, *īlīcēt*, *in eo loco*. *Naeuius Belli Poenici lib. VI* (44) : *septimum decimum annum īlīcēt sedent*. Par suite, s'emploie en parlant du temps « sur le champ », sens déjà dans Plaute, et le seul qui se soit conservé. Cf. *statim*, *extemplo* et gr. *τώτα* ou *ταχτά τότων*, *τότι τότων*.

*īlīcēt* est issu de \**en stīlocēd* > \**i(n) s(t)locē(d)* > *īlīcēt* (*v. locū*). Il n'y a jamais eu de double *l* dans le mot ; la graphie tardive *īlīcēt* est due à un faux rapprochement avec *īlīcē*. Le mot semble appartenir au langage familier : fréquent dans les comiques, rare chez Cicéron, inusité chez les dactyliques à cause de sa forme ; cf. J. B. Hofmann, *Lat. Umgangs.*, 84.

*īlīcē*, *īlla*, *īllud* (et avec particule épideictique *īlīcē*, *īlīcēt*, *īlīcētū*) : celui-là, cela ; lui, elle. S'oppose à *hic* et à *iste* dans le système des trois démonstratifs personnels. Pour opposer ce qui est près à ce qui est loin, on emploie souvent *hic* : *hic... īlīcē* ; *hoc... īllud* : celui-ci... celui-là ; ceci... cela. Quelquefois à une valeur emphatique : Xenophon, *Socratis īlīcē*, Cic., De Or. 2, 14, 58. Est souvent joint à d'autres pronoms : *īlīcē ipse*, *īdēm īlīcē* ; et même *īlīcē īlīcē* « lui-même, le même, celui-là » ; cf. Plt., Mo. 162, *haec illa est tempestas mea* ; Vg., Ae. 7, 255, *hunc īlīcē fati externa ab sede profectum* | *portendit generum...* La valeur de *īlīcē* est moins nette que celle de *hic* et de *iste*, et elle a tendu à s'affaiblir. Dans la langue parlée (comédie, etc.), *īlīcē* tient souvent le rôle du pronom personnel de la 3<sup>e</sup> personne, e. g. Plt., Am. 752, *audiuistin tu hodie me illi dicere ea quae illa autem fati* ; et 766, *nimis demiro*, *Sosia*, *qui illaec illi me donatum esse aurea patera sciat*. Quand le système ancien du démonstratif s'est disloqué, *īlīcē* a tendu à remplacer *īs*, sans doute pour substituer une forme plus pleine à un monosyllabe, et l'a finalement éliminé ; près d'un substantif, *īlīcē* a fini par se réduire à la valeur d'article préposé ou postposé en roman. Cf. Lindsay, *Synt. of Plautus*, p. 46 ; F. Müller, Z. *Gesch. des Artikels*, IF 42, 1-60.

Formes locales : *īlīcē(c)* ; *īlīcē*, *īlīcēt* ; *īlīm*, *īllinc* ; *īlīcētū*. Ille s'emploie précédé de la particule *ecce* : *ecclīlīm*, *īlīcētū*, cf. *ecclītū*. Ce sont des formes composées qui ont tourni le démonstratif du type *celui* (v. fr. *cil*), etc., tandis que *īlīcē*, s'étant affaibli, fournissait le pronom de la 3<sup>e</sup> personne *īlīcē(s)*, *elle(s)*, *lui*, *le*, *les*, *leur*, et l'article *īlīcē*, *la*, *les* ; cf. M. L. 4266 et B. W. sous *īlīcē* et *īlīcētū*, *īlīcētū*.

Ces formes adverbiales de *īlīcē* ont également survécu ; les formes adverbiales de *īlīcētū* ont également survécu ;

cf. M. L. 4265, *īllācē*, *\*īllācē* (panromain) ; 4268, *īlīcē*, *\*īlīcē* ; 4269, *īllīcē*, *\*īllīcē* ; 4270, *īlīcētū*, *\*īlīcētū*.

La structure de *īlīcē* doit être la même que celle de *hic* et de *iste*, c'est-à-dire qu'on y cherche une particule initiale suivie d'un ancien démonstratif. Mais les deux éléments sont obscurs.

Le premier terme comprend *īlīcē* ; et, en effet, il y a une particule de la forme *ol-* dans de vieux textes (v. l'art. *ollus*) qui rappelle le *ul-* de *uls*, *ultrā* et le *ol-* de *olim*. L'ombrion a *ulū*, *ulo* « *illūc* », et l'osque *ulas* « *illius* ».

On a affaire au groupe de *īlīcē* indiquant l'objet éloigné ; v. *uls*, *ultrā*, *olim* et *alius*. L'irlandais a ce même radical *l* dans irl. *t-āll* « là », etc. (v. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, I, p. 556), et *l* se retrouve notamment dans v. sl. *lani* (\**ol-n-*) « l'année dernière ».

Le second terme il peut y avoir *l* ou *n* ; car *\*il-ne*, *\*ol-ne* donnent *ille*, *olle* aussi bien que *\*il-le*, *\*ol-le*.

Or, il y a pour l'objet éloigné un radical *n*, notamment dans sl. *onū*, lit. *āns*, arm. *na*, ayn. *v. h. a. enēr*, ion.-att. *ēxēvoc*, dor. *τήνος*.

On ne peut donc sans arbitraire analyser *īlīcē*.

**īnlex** (ē) : v. *lēz*.

**īnlex** (ē) ; **īnlicētū** (ē) : v. *lax* ; *laciō* ; *īllectū*.

**īmāgō**, -inis f. : image (avec tous les sens du mot français) et par suite « représentation, portrait, fantôme (poétique) ; apparence (par opposition à la réalité) ». Dans la langue de la rhétorique : image, comparaison. Correspond à gr. *εἰκὼν* et à *φάνταξις*, comme *īmītor*, *īmāgīnor* à *εἴλεος* et à *φαντάξις* (toutefois, le latin dit aussi *figūra*). Ancien, usuel. Les formes romaines sont en partie savantes. M. L. 4276. Représenté en v. angl. dans *moēg-wlīte* « Aussehn » et en irl. *īmāgin*, *īmāig* ; gaul. *avain*.

*īmāgō* suppose peut-être un verbe à radical \**im-*, dont il serait dérivé comme *ūrāgō* est dérivé de *ūrō*, sans doute par l'intermédiaire de *ūrāx*. De ce verbe existe le fréquentatif : *īmītor*, *-āris* (et *īmītō* chez les archaïques) : chercher à reproduire l'image, imiter. *īmītor* a de nombreux dérivés : *īmītātor*, *-trīs*, *-tū*, *-tābilis* (et *īmītābilis*, Quint. = *ēkūlēptōcēs*), *-tāmen* (mot d'Ovide), *-tāmentū* (époque impériale), *-tātūs*, *-tātōs* (tous deux tardifs) ; composé : \**reīmītō*, M. L. 7185.

De *īmāgō* existe, à l'époque impériale, le dénominateur *īmāgīnor* (et *īmāgīnō*), créé peut-être sur *φάνταξις*, avec les dérivés attendus : *īmāgīnāriūs*, *-nātiō* (= *φάνταξις*), *-nābilis*, *-nālis* (d'après *εἴλεος*), etc. ; cf. M. L. 4274 et 4275. On y trouve aussi *īmāgīneus*, *īmāgīnāriūs*, *īmāgīnāfer*, *īmāgīnula*, etc. La langue de l'époque républicaine ne connaît que *īmāgō*, *īmītor* ; *īmāgīnōsūs* (Catul. 41, 8).

Cf. *aemulus*? Sans étymologie claire.

**īmēcillus**, -a, -um (-cillus) ; et, à basse époque, *īmēcilliās* avec c géminé, cf. *imēcilliātās*, Peregr. Aeth. 3, 4, et *baccillum* sous *baculum* : faible, sans force (opposé à *wālēns* ou à *firmus*) ; se dit du corps et de l'esprit. La forme *īmēcillus* est la plus ancienne et la plus fréquente ; le superlatif est *īmēcilliātās*. Ancien (Acētius) ; usuel et classique.

Dérivés : *īmēcilliātās* et, dans la langue de l'Église, *īmēcilliōs* ; *īmēcillōr*.

On trouve dans les Scolies de Leyde de Juvénal 3, 28 l'explication *īmēcilliās* : *quasi sine baculo* ; étymologie

reprise généralement par les modernes. Toutefois, Lucrèce et Horace scadent *imbēcillus* avec ē; la scansion *imbēcillus* n'apparaît qu'à partir de Prudence. Faut-il admettre chez Lucrèce et Horace déjà la forme *imbecillus*, qui serait à *imbēcillus* comme *uaccillō* à *uacillō*, ou bien un allongement imposé par une nécessité métrique? Ou plutôt l'étymologie du scolaste ne repose-t-elle pas sur un calembour?

**imbellis** : v. *bellum*.

**imber**, -bris m. : pluie; cf. P. F. 96, 21, *imbrica tempestate pluiam uidetur significare*; et par extension « eau, élément liquide », emploi poétique sans doute sur le modèle de gr. ὄμβρος. Ancien (Plt., Enn., Cat.), usuel. Conservé seulement en logoudorien. M. L. 4278. *Imber* ne diffère pas de *pluia* dans l'emploi, quoique certains établissent entre les deux mots la même distinction qu'il y a en grec entre ὄμβρος et ὑετός. *Imber* a dû désigner à l'origine la pluie qui tombe, et *pluia* (*aqua*) « l'eau de pluie ». Mais les deux sens se sont rapidement confondus et *pluia*, qui se rattache à un verbe, a triomphé de *imber* dans les langues romaines. V. le tableau comparatif des emplois de *imber*, *nimbus*, *pluia* dans Thes. VII 1, 421, 60 sqq.

Dérivés et composés : *imbrex*, -icis f. et m. : tuile faïtière (sur la différence avec *tēgula*, v. Rich. s. u., et Isid., Or. 19, 10, 15, *tegulae uocatae quod tegant aedes, et imbrices quod accipiunt imbres*); M. L. 4282; d'où *imbricō*, -ās, *imbricatus*, *imbricātūm*; *imbriculus* (petite tuile creuse), M. L. 4284; et \**imbriceus*, M. L. 4283; *imbricus*; *imbridus* (comme *umidus*); *imbrīalis* (cf. *pluviālis*); *imbrilis*; *imbi inūsus* (cf. *grandinōsus*); *imbrifer* = ὄμβροφόρος (poétique); *imbrī-citor* : qui amène ou appelle la pluie (Enn.; épithète d'Apollon et de Jupiter); *imbrī-ficō*; *imbrigenus*.

Le b de *imber* peut reposer soit sur \*bh, soit sur \*. Si le sens de osq. anafriss était sûr, on aurait une indication pour bh; mais l'interprétation du mot dans la Tablette d'Agnone est très hypothétique; cf. Buck, Osc. Umbr. Gramm., § 98 b. De plus, la forme ne concorde pas avec la forme latine. L'indo-iranien a, d'une part, skr. abhrām « temps sombre, nuée », av. avarəm- « nuage » et, de l'autre, skr. ambhāḥ « eau » et ambuh « eau ». La consonne finale de arm. *amb*, amp (génitif *amboy*, *ampoy*) « nuage » est ambiguë, par suite de faits phonétiques propres à l'arménien et de l'incertitude graphique qui en résulte. Le grec a ὄμβρος « pluie », thème en o-; le thème en i- du latin est dû à l'influence des mots du type *september*, -bris (cf. *cancer*). Le celtique a: gaul. *Ambris*, nom propre féminin. Aucun de ces mots ne concorde pleinement avec les autres, si bien qu'il est impossible de poser une étymologie exacte. Cf. *ambricēs*.

**imbractēum**, -ī n. : sauce piquante (Apicius). Emprunt au gaul. εμβρέκτων (Hes.).

Dérivé : *imbractārium* (Inscr. de la Graufesenque).

**imbrex** : v. *imber*.

**imbūbinō**, : v. *būbinō*.

**imbūlbitō**, -ās, -āre : -are est puerili stercore inquinare, dictum ex fimo, quod Graeci appellant βόλιτον, P. F. 29, 2. Hybride latino-grec attesté seulement dans

Lucilius (1186), qui l'emploie en antithèse avec *imbūbinō*.

**imbūdō**, -is, -ui, -ūtūm, -ere : imprégner; sens physique et moral : i. *cadōs amurcā*, Plin. 15, 33; et i. *animūm tenerum opiniōnibus*, Cic. Att. 14, 13 B, 4. Ancien (ENN., Plt., Acc.), classique. De là *imbūtūs* : imprégner, qui a une teinte de. Cf. M. L. 4286, \**imbūlbum* et *imbūtū* (Quint.); *imbūmentum* (Gl.); *imbūtūmentum* (Fulg.). Non roman.

Le rapprochement avec skr. *ambuh* « eau » est phonétiquement possible, mais suppose la persistance en latin d'un nom qui n'est pas attesté hors du sanskrit et dont le b suffit à rendre problématique le caractère indo-européen (v. sous *imber*). Du reste, ni la dérivation ni le sens ne s'expliquent par là.

**imitor** : v. *imāgō*.

**immānis** : v. *mānis*, *mānus*.

**immēnsus** : v. *mētior*.

**immineō** : v. *minde*.

**immō** (scandé peut-être aussi *immō* chez Plaute et Térence dans des groupes comme *immō uērō*; cf. Stoltz-Leumann-Hofmann, Lat. gr. 5, p. 16 et 169; Lindsay, Early Latin verse, p. 256, et *Captiui*, p. 40; Thes. VII 1, 473, 17 sqq.) : particule exclamative qui, dans la langue parlée, introduit une réponse négative à une question posée ou une réponse contraire à la réponse attendue, ou un renchérissement : « mais non (ou mais), au contraire, bien plutôt ». Souvent joint comme proclitique à une autre exclamation qui le renforce: *hercle, ecastor, edepol, enim, uērō, potius, uērō etiam, contrā*, etc. Forme expressive, ce qui explique la présence de la géménée. Ancien, usuel. Conservé en logoudorien. Cf. M. L. 4288.

Sauf le rapprochement avec hittite *imma* « encore en plus », étymologie inconnue.

**immolō**, -ās : v. *mola*.

**immūnis** : v. *mānis*.

**immusulus** : v. *in-*.

**impaestātor** : v. *empaestātūs*.

\***impanerāre** (in-) : est *inuadere* : *uerbum a graecis tractum quasi pāv xρέας consumere*. Varro (587) : « *ecclesia* (?) in regiam arcā *impancararunt* », Non. 59, 18. Les gloses ont *impancarare*, *inuadere*, CGL V 650, 58. On y trouve aussi un mot *panca* glossé *rapina*. Sans explication; il n'y a rien à tirer de Nonius, dont le texte est corrompu.

**impediō** : v. *pes*.

**impendō**, -dium : v. *pendō*.

**imperō**, -ās, -āui, -ātūm, -āre : commander.

Dérivés : *imperium* : pouvoir, commandement; *imperātor* (forme archaïque ou archaïsante *indupētōr*, usitée par les poètes dactyliques pour éviter *imperātor*, Enn. Lucr.); *imperātrix*; *imperātōrius*; *imperātūs* (époque impériale; i. *modus gramm.* = προστάχτική έγχριας); *imperābiliter* (Caton); *imperītō*, -ās, substitut de *imperō* dans la poésie dactylique,

cf. B. Axelson, *Unpoet. Wörter*, p. 28; *imperātrissa* (cf. *abbatisa*, bas latin); *imperāntia*, *imperātūs*, -ūs, créations rares et tardives; le seul abstrait dérivé ancien est *imperium*; *imperātīs* n'apparaît que dans le Digeste.

*Imperium* désigne le pouvoir souverain (par exemple du père de famille sur ses enfants, du maître sur ses esclaves); *imperāre* veut dire « commander en maître ». De là, dans la langue politique, le sens de *imperium* « commandement, pouvoir souverain de prendre toutes mesures d'utilité publique, même en dehors des lois »; cf. Tac., A. 3, 69, *minui iura quoties gliscat potestas, nec ueludū imperio ubi legibūs agi possit*, et la définition de l'*imperātor* dans César, B. C. 3, 51, 4 : *aliae sunt legi partes, aliae imperatoris : alter omnia agere ad praesciptionem, alter libere ad summan rerum consulere debet*!

*Imperō* est composé de *in + parō* et signifie proprement « prendre des mesures, faire des préparatifs pour qu'une chose se fasse », « forcer à produire » (cf. Vg., G. 1, 99; Sén., Tranq. an. 14, et l'emploi de *imperium* dans Cic., Cat. M. 15, 51). Le développement du sens de « commander » rappelle celui de « ordonner » en français; cf. *iubēo*. *Imperāre* s'emploie encore au sens de « se faire délivrer, réquisitionner », *imperāre arma, obidēs, frumentū, pecūniām*; cf. au passif P. F. 92, 10, *iuſti dies dieſebantur trīginta cum exercitus esset imperātūs et uxillūm in arce positūm* (sans doute souvenir d'une vieille formule). Dans la langue médicale, il a le sens de « ordonner » à côté de *ordināre*. La forme phonétique avec *e* intérieur a été conservée dans *imperāre*, dont le sens est séparé de celui de *parāre*; mais *a* du simple figure dans *comparāre*, *praeparāre* (cf., toutefois, \**comparēre*, \**separēre*), etc. Ancien, usuel. *Imperātor* est représenté dans les langues romaines, en partie par des formes savantes, et en albanais, M. L. 4305; *adimperō* en vieux provençal, M. L. 165 a; *imperium* en sarde, cf. IF 55, 306. Le celtique a : *iril, impīr, britt. amherawdr*. Osq. *embratur* « imperātor », pél. *empratois* « imperātūs » peuvent être empruntés au latin.

**impes**, **impetiō** : v. *petīgō* et *petō*.

**impetriō**, -īs, -īul, -ītūm, -īre : prendre les augures, inaugurer; cf. Cic., Diu. 1, 16, 28, *ut nunc extis, sic tunc aubis magna res impetriri solebant*. Verbe rare et technique. A l'époque impériale, on ne rencontre plus que *impetrītūs*, -ī avec le sens de « présage favorable » dans Valère Maxime et Pline. L'abrév. de Festus note seulement *impetrītūm* : *impetrātūm*, P. F. 96, 5. Peut-être doublet de *impetrāre*, cf. *fulguriō* et *fulgurō*, *ariō* et *ariō* (Caton, Nov.), à valeur désidérative (v. H. Vogt, Symbolae Osloenses, 8, 98). Dans ce cas, v. *patrō*.

**impetrō** : v. *patrō*.

**impetus** : v. *impetō*, s. *petō*.

**impīlia** n. pl. : chaussons de feutre (Plin., Dig.). Emprunt au gr. *ἐπίπλωτον*.

Dérivé : *impīliātūs* (Inscr.); cf. J. B. Hofmann, Philologus 91, 463.

**impōmenta** : *quasi imponimenta quae post cenam mens imponebant*, P. F. 96, 16. Sans autre exemple. Mot corrompu ou étymologie populaire?

**impōrēō** : v. *pōrēa*.

**importūnus** : v. *portus*, *portūnus*.

**impos** : v. *potis*.

**impræsentīārum** : v. *præsēns*.

**improperō**, -ās, -āre : blâmer, faire des reproches (avec le datif). Mot populaire, qu'on trouve pour la première fois dans Pétrone, puis dans la Vulgate. Contamination de *improbō* et de *uituperō*? Dérivé : *improperū* (Itala, Gl.); cf. *oppobrium*. Le rapprochement de *properō*, ordinaire proposé, ne convient pas pour le sens. Conservé en italien, cf. M. L. 4320 et 4321.

**imus**, -a, -um : qui est tout en bas. Forme de superlatif qui s'oppose à *summus*; cf. ital. *da imo a sommo*. Neutre substantifé : *imūm* « bas, fond » et par extension « fin ». Catulle, 25, 2, en a tiré un diminutif *imūlus*, non autrement attesté, amené par *ōrīcīla*, auquel il est joint. Adverb : *imūtus*, synonyme tardif de *funditus* (Gell., Apul.). Le substantif *imūtās* est une construction de grammairien. Attesté depuis Caton. Conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 4327.

La forme ancienne est déterminée par osq. *im ad -en* « ab Imō », qui exclut plusieurs des possibilités d'étymologie envisagées. Au point de vue latin, *imus* semble être à *inferus* (v. ce mot) ce que *summus* est à *superus*; *infimus* aurait été refait ensuite, sur le modèle de *intimus*, *extimus*, *citimus*, *ultimus*, etc., pour rétablir la transparence étymologique. Il faudrait donc partir de *\*inf-mo*. Mais l'i initial ne s'explique pas en osque (à moins d'admettre un emprunt au latin), de sorte que l'on n'arrive à aucune certitude.

**in-** (in- devant labiale b, p, m : *imberbis*, *improbus*, *immodestus*; il- devant l : *illaudātūs*; ir- devant r : *irritūs*; nasale gutturale dans *ignōtūs*) : préfixe privatif employé pour créer des formes adjectives et adverbiales, comme *ā-*, *ā-* en grec; cf. *probus*, *improbus*, et demeuré naturellement dans leurs dérivés *improbō*, *improbītās*, etc. Ne s'emploie pas devant un verbe : le contraire de *sciōt* est *nesciōt* (malgré *insciōt*); de *legō*, *neglegō*; de *uolō*, ne *uolō > nolō*, etc. (indecet est tardif et isolé, cf. sous *ignōtōcō*); inusit également devant un substantif : le contraire de *ōtium* est *negōtium*; mais Quintilien écrit *inōtīs* pour traduire ἀχούλος. Cf. encore *infandum* à côté de *nefās*. Des formations comme *inūtīria*, *incūtīria* sont au moins virtuellement dérivées d'adjectifs; *ingrātīs* ne vient pas de *\*ingrātīa*, mais a été bâti sur *grātīs* (adverb, etc.), sous l'influence de *ingrātūs*; *inūssū* sur *uissū*; *inluūtēs* est un calque poétique de ἀχούλος; *inperfundiēs*, *inbalnītēs* sont des créations artificielles de Lucilius d'après *inluūtēs*. Avec les substantifs, le latin a parfois des composés d'un type plus récent : *āmēns*, *dēmēns*, *dēformīs*, *exlex*; cf. aussi *male*, dans *male sānūs*.

L'usage de in- privatif s'est particulièrement développé dans la latinité impériale (dans Ovide seul, on compte comme néologismes *incommēdātūs*, *inōnsumtūs*, *incustōtūs*, *indēstītūs*, *indelectūs*, *indēlēbītūs*, *indēplōtūs*, *indēstīctūs*, *indigētūs*, *innābītūs*, *innūbītūs*, *inōrūtūs*, *irreqūtētūs*); la poésie, les langues techniques et la langue de l'Eglise ont créé un nombre considérable d'adjectifs de ce type, dont beaucoup ont servi à traduire des adjectifs du type grec correspondant en *ā-*:

*cf. incrēdulus* = ἀπιστος; *illabōriōsus* = ἀλάματος; *illacrimabilis* = ἀδάκρυτος; *illaeus* = ἀλαζός; *illatibialis* = ἀχαρῆς; *illamentātūs* = ἀλανοτος, etc. Cette formation s'est étendue à des substantifs : *inapparātiō* (= ἀπαρακενθεντα), *infinitiō* (= ἀπειπλα), *imperturbātiō* (= ἀπάθεια), *indefinitiō* (= ἀποιωτα), *inéruditūs* (= ἀπαθεωστα), *āmōthos*, etc. Ce sont des formes de la langue écrite et savante ; les langues romanes en offrent peu d'exemples : les seules formes abondamment représentées sont *infans*, dont le sens ne correspondait plus à l'étymologie ; *infirmus*, spécialisé dans le sens de malade, infirme » et sans rapport sémantique avec *firmus*; *inimicus*, loin également de *amicus*; *insipidus*, *insapidus* « fade », en face de *sapidus*, spécialisé le plus souvent dans le sens de « sage »; *integer*, dont le rapport avec *tangō* n'apparaît plus nettement; *inuitus*, en face duquel il n'y a pas de simple *\*uitus*. Quelques autres adjectifs ont survécu sporadiquement : *immundus*: log. *bundu* « diable », M. L. 4289 (mot d'Église); *incrēdulus*, M. L. 4362 (autre mot d'Église); *iners*, M. L. 4390; *iniquus*, M. L. 4439; *insulsus*, M. L. 4476; *intactus*, M. L. 4477; *inualidus*, M. L. 4526. Par contre, les langues savantes ont repris et développé cette formation à l'infini.

*In-* représente la forme à degré zéro \**-n-* de la négation *nē* (v. ce mot) ; devant consonne, il répond à indo-iran. *a-*, gr. *ἀ-*, germ. *un-*, celt. *an-*; un composé comme *ignōtus* répond exactement à skr. *ājñātah*, gr. *ἄγνωτος*. Devant voyelle, indo-iranien a *an-* et le gr. *ἀ-*; lat. *in-* devant voyelle est analogique de la forme employée devant consonne ; on attendrait \**en-*. En revanche, l'osco-ombrien *an-*, employé devant consonne, ainsi dans osq. *am-prufid* « improbé », ombr. *an-takres* « integris », est analogique de la forme employée devant voyelle, qu'on a dans ombr. *an(h)ostratu* « inhaustatos ».

*in* : préverbale et préposition. N'existe plus à l'état de particule indépendante ; une trace de son indépendance ancienne demeure peut-être dans les tmèses, du reste artificielles, de la poésie dactylique du type *inque gredī*. *In* représente un ancien *en* (cf. sans doute *emmanom* de l'inscription de Duenos, CIL I<sup>2</sup> 4, *en urbi*, inscription du lac Fucin, CIL I<sup>2</sup> 5), dont l'*e* passait phonétiquement à *i* devant certains groupes de consonnes (cf. *imber*, *inciens*, *simplex*), et en position atone (toutefois, on ne peut guère faire état de l'opposition *enque* (tonique), *inatōd* (atone) qu'on lit sur l'inscription de la Colonne Rostrale, CIL I<sup>2</sup> 25, en raison de l'inconséquence et des fautes de graphie du texte) ; la forme de *in* s'est ensuite généralisée : « *en*, *dans* » et « *sur* », en parlant de l'espace et du temps, que l'on considère les choses en état de mouvement vers un but (*in* et l'accusatif : gr. *εἰς*), d'où un sens moral de pour, en vue de ou de repos (*in* et l'ablatif-locatif : gr. *ἐν*). Le sens est le même quand *in* est préverbale : cf. *sum et insum*, *ferō et inferō*, *cō et inēō*, *mitō et immutō*, *iaciō et iniciō*, etc. *In-* s'ajoute souvent à des inchoatifs, pour marquer l'entrée dans un état nouveau : *incalēscō*, *inueterāscō*, *insuēscō*, etc. Le plus souvent se place devant le mot qu'il détermine ; mais la langue poétique l'emploie aussi postposé, le plus souvent dans des groupes substantif + adjectif : *tempore in omni*, Lucr. 1, 26, etc. Panroman. M. L. 4328. B. W. sous *en* et *dans*.

La littérature archaïque ou archaïsante a conservé quelques traces d'une forme renforcée de *in* : *endu*, cf. P. F. 67, 2, 12 et 15, qui a subsisté dans plusieurs composés : *indāgō*, *indaudō*, *indipiscor*, *indigēō*, *indiges*, *indigūtāmenta*, *indolēs*, *induō*. La langue poétique hellénisante (Ennius) a en outre gardé, construit, quelques formes de mots, qui autrement n'auraient pu entrer dans l'hexamètre, du type *indgrēdi*, *indūpērātōr*.

*In*, dans le latin vulgaire, a servi, comme *ab*, *de*, à renforcer certains adverbes : ainsi *inante*, M. L. 4361; *incontra*, M. L. 4361; *incōram*, Apul.; *insimul*, M. L. 4465; *intunc(e)*, M. L. 4518. Il y apparaît aussi comme préfixe augmentatif, par exemple *inopimus* « ualde opimus », *impinguis* « valde pinguis » d'après *impinguis* *insobrius* « ualde sobrios », *innoxius* (conjecture de Martin, dans Commodien, Inst. I 28, 3) « ualde noxius ». Niedermann, *Essais d'étym. et de crit. verb. lat.*, p. 61, cf. *indēbilis*, M. L. 4369.

Cf. gr. *ἐν*, en face de *ἐνί* (le latin ne permet pas de déterminer si le point de départ de *in* est *en* ou *enī*). v. irl. *in*, britt. *yn*, got. *in*, arm. *i* (*y*- devant voyelle) et, avec degré zéro, lit. *ି* (sans doute v. sl. *oū(n)*, avec vocalisme zéro sous forme *\*ăn*). On retrouve en osco-ombrien *en*, mais presque toujours postposé : osq. *cen-tom-en* « in censem », ombr. *arvam-en* « in arum », pél. *pritrom-e* « in prius » ; toutefois, l'osque a une *en etiūas* (latinisme?). A côté de ces formes, on a soit l'ancien accusatif, soit l'ancien locatif ; le latin, qui a gardé le locatif que dans des survivances telles qu' *Rōmae*, *dormi*, *Karthāgini*, a remplacé le locatif par forme commune d'ablatif-instrumental-locatif : la figure *in*. — La forme *en*, d'où *in*, du latin peut représenter soit *\*en* (cf. gr. *ἐν*, got. *in*), soit *\*n-* (cf. lit. *l*). L'osco-ombrien a, comme préverbale, *an-* à côté de *en* ; ce *an-* peut représenter *\*n-* devant voyelle, ainsi dans ombr. *anouihimu* « induiminō » ; de là *an-* se sera étendu par analogie, ainsi dans ombr. *andēndū* à côté de *endēndū* « intenditō ». Mais l'ombrien a encore en *inītō*. Le hitt. *anda* « dans, à, sur » correspond à *endē*.

Comme préposition et préverbale, l'indo-iranien n'a pas de correspondant du lat. *in*, etc., mais *ā*, dont on a, sous forme brève, un correspondant dans sl. -*e*, lit. -*e* possédé.

A *in se* rattachent une série de formations dérivées *inter*, préverbale et préposition (un seul emploi adverbial dans Val. Fl.) « entre ». Proprement « à l'intérieur de deux », par exemple Cic., Verr. 2, 2, 52, *dies XLV inter binos lūdos* « quarante-cinq jours dans l'espace compris entre deux jeux ». S'emploie au sens local « entre » ou temporel « durant, dans l'espace de ». Se de premier terme à de nombreux adverbes composés *interēta* (sur lequel on a refait *interhaec*), *interibi*, *interēta* (cf. *intrinsecus* ; la finale est la même que celle de *en* en face de *exinc*, *illinc*, *istinc*, etc. ; peut-être demeuré en v. espagnol, cf. M. L. 4513 a), *interdum*, *interdūl* (dīes), qui ont plutôt le sens temporel.

L'abrév. de Festus signale aussi, p. 98, 25, *interdūl* et *interātūm* comme doubles anciens de *interdum*, le premier de *interdūl*?, le second d'après *plātīm*?

Comme préverbale, *inter-* (*intel-* devant un *l* qui suit *intel-legō*) a le sens de : 1<sup>o</sup> « entre », *inter-calo*, -*calō*

-*pōnō*, *-ueniō*, etc.; 2<sup>o</sup> « par intervalles, de temps en temps », *inter-destuō*, -*mittō*, -*uisō*; 3<sup>o</sup> enfin, dans quelques composés, *inter*, comme *per*, introduit une idée de privation, de destruction, de mort ; cf. *interēō*, *inter-ficiō*, *interimō* (cf. *pereō*, *perimō*) ; aussi *interdicō* (de là, la valeur intensive de *inter-morior*, *inter-necō* dans la langue familiale). Ce dernier sens est ancien, comme le montre l'existence dans les gâthas de l'Avesta de *antars-mruy* (v. *interdicō*). Toutefois, l'origine n'en est pas aussi claire que pour *per*. Peut-être faut-il partir de la valeur spéciale prise par *interdicō* (ou ses équivalents) dans la langue religieuse, où l'interdiction, la prohibition devait être marquée à l'origine moins par le verbe lui-même que par l'ablatif qui l'accompagnait : *interdicere alicui igni et aquā prononcer contre quelqu'un* ; *interdicere iugum* « igne et eau ». *Interdicō* a pu servir du modèle aux autres composés qui sont souvent employés comme liotes (e. g. *interficiō* en face de *occidō*) et qui ont à côté d'eux des composés en *per*, de type plus courant, avec une valeur semblable : *perdō*, *perēō*; v. Benveniste, *Noms d'agent et noms d'action en i.e.*, p. 120. — Pour *intersum*, *interest*, v. ces mots.

*Inter* est bien représenté dans les langues romaines, M. L. 4485 a et 2526, *deinter* (depuis l'Italia) ; il figure aussi dans le groupe *interambōs* « tous les deux », ital. *entrambi*, etc., M. L. 4486. Il a servi aussi à former des composés tardifs du type *intercelium* = *μεσόφυρον* (tiré de *inter cilia*, cf. *intercus*, *interwallum*); \**intercoxium*, M. L. 4488; \**interfurcium*, 4490; \**interrūscum*, 4497; *interlungum*, 4498; \**interuiscum*, 4500; \**interuitile*, 4501; *intermedium*, 4492 (cf. *permedium* « parmi »).

Locatif, ancienne forme en \**-ter* ou \**-teri*, qui a des correspondants hors du latin. Le vocalisme radical n'est pas *net*. Il y a un vocalisme plein, avec un *a* ambigu, dans skr. *antār* (et *antari*- dans *antārlsam* « atmosphère »), av. *antar*, v. p. *antar*; degré zéro dans v. h. a. *untar* « entre ». Le céltique, ambigu, a v. irl. *eter*, *etar*, corn. *nter*. L'osco-ombrien a un *a*-initial qui ne peut être que prothétique : osq. *an-ter*, ombr. *anter*, *ander*; ceci peut répondre à l'initiale de v. sl. *tri* « à l'intérieur », dont le *o* initial pourrait, il est vrai, reposer aussi sur *on-*.

A côté de *inter* il a dû y avoir un adjectif \**interus* du dedans, intérieur », qui n'est plus usité, parce que le suffixe marquant l'opposition de deux a cessé d'être productif en latin (cf. *alter*, *uter*), et qui a été remplacé par la forme munie du suffixe de comparatif, *interior*, comme dans tous les cas comparables, *exterior*, *superior*, etc. De *interior*, le neutre pluriel a été employé comme substantif : *interiora* « l'intérieur » ; cf. M. L. 4490 a. A *interior* correspond un superlatif *intimus* (cf. *extimus*) « tout à fait intérieur, intime », cf. gr. *ἐνδότατος*; substantif au neutre pluriel *intima*, *ōrum* « la partie intime », M. L. 4503, et au masculin *intimus* « un intime ». Déminutif (tardif) : *intimō*, -*ās* : faire pénétrer dans ; spécialement « faire pénétrer dans les esprits, intimer ». Il y a aussi des dérivés, l'un classique et usuel, *inter-nus* (cf. *exter-nus*, etc.); l'autre, tardif et rare, *interlus* : *a tunica*. A \**ent(e)rō* se rattachent les adverbes, anciens ablatis :

*intrō* : à l'intérieur (question *quō* ; cf. Lucil. 1215 Marx.). Adverb, puis préposition à basse époque (Orose, Chiron, etc.). M. L. 4514 et 2527, *deinro*. D'où *intrōsum*, *intrōrsus* (opposé à *extrōsum*), M. L. 4515 a ; v. *uerō*; et les composés dont *intrō* est le premier terme, *intrō-dūcō*, -*eo*, *introitus*, M. L. 4515, *-rumpō*, -*spiciō*.

*intrā*, prép. : à l'intérieur de, sans dépasser, dans les limites de (contraire : *extrā/citrah*). M. L. 4508.

Hors du latin, *interus* a des correspondants (pour le vocalisme radical, cf. ce qui a été dit de *inter*) au sens de « intestins, entraînes » : gr. *ἔντερα*, arm. *անդեր*, véd. *āntrām*, skr. *antrām*, v. isl. *idr*; le slave a à la fois *jetro* « foie » et *qtroba* « entraînes ». Au sens général : skr. *antārah*, av. *antārō*, à côté de skr. *antamah*, av. *antāma* et lat. *interior*; *intimus*. En revanche, le groupe opposé de *extrā*, *exterior* est propre au latin.

De *intrā* dérive sans doute : *intrō*, -*ās* : aller à l'intérieur de, entrer dans : i. *limen*, *postēs*, *pōmērium*. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4511. Ni dérivés, ni composés. La langue recourt à *introitus* (classique) pour désigner « l'entrée ». Une étymologie souvent adoptée le fait dériver de *in + trō*, verbe hypothétique dont le participe présent serait conservé dans la préposition préverbale *trāns*; mais, outre que *trāns* peut être autre chose qu'un participe, les Latins ne séparaient pas *intrāre* de *interus*, *intrā*, comme le montre le vers d'Afranius (R<sup>3</sup> fr. 5) qui oppose à *intrāre* une création analogique *extrāre* : *simil lumen intrabant, illi extrabunt illico*. La formation de *intrāre* rappelle celle de *penitus*, *pene-trāre*, cf. aussi *recontrāre*, -*āre* dans Tertullien ; et le type de déminutif est aussi régulier que dans *minister/mi-nistrō*, *magister/magistrō*. Cf. ags. *inne* « vers », *innian* « entrer ».

A *inter* se rattache encore l'adjectif de l'époque impériaire *interāneus* (d'après *extrāneus*), substantif au neutre *interānum* dans le sens de *intestinum*, peut-être sur le modèle de gr. *ἐντέρον*; cf. M. L. 4487, *interanea*. Cf. aussi *interāmen* (comme *abdōmen*) dans Oribase et *intērāmenta*, *intrālia* (Gl. Reich.) ; B. W. *entraillés*.

*intus*, correspondant à gr. *ἐντός*, avec un suffixe indo-européen qui est bien attesté en sanskrit, grec et latin ; le latin n'a pourtant pas le correspondant de *ἐντός*; sens ancien ; c'est le sens, du reste, des formations adverbiales en *-tus*, *sub-tus*, *caelitus*, *rādicitus*, etc. ; cf. Plt., Amp. 770, *intus patēram proferto foras*; puis simplement « à l'intérieur » (question *ubi*), cf. Apul., Met. 8, 29, *intus aedium*, sans doute d'après gr. *ἐντός* *οἰκλα*. M. L. 4520 ; et 2528, *deintus* (fr. *dans*), *abitus*.

De *intus* dérive *intestinum* : de l'intérieur. Substantif *intestinum*, -*i* m. (surtout au pluriel et féminin *intestinae*) « l'intestin », cf. gr. *ἐντέρον*, et *intestīnus* m. M. L. 4501 a (*stentīna*, issu de *\*stentīna*, avec métathèse). Cf. aussi *intestīnātūs* (= *subadātūs*) ; *extētērō* comme *exenterō* (un exemple tardif).

L'*e* intérieur ne saurait guère s'expliquer par l'influence du type *fūnus/fūnestus*, *tempus/tempestās*, *tempētūs*. L'explication de Brugmann, IF 28, 295 sqq., par *\*entero-stīno-*, skr. *antara-sthā* est peu vraisemblable. Cf. *clandestīnus* et *caelestīnus*. L'hypothèse qui rattache

*intestinus* à *intexere* (cf. Stoltz-Leumann, *Lat. Gr.* 5, p. 225) n'est pas davantage à retenir.

**Ina**, -ae f. : mince feuille de papier ; *ilia dicta ab ino, quae pars chartae est tenuissima*, P. F. 92, 31 ; cf. 71, 4. Emprunt à l'accusatif de gr. ἵνη, *lvōvō*.

**inānis**, -e : vide (par opposition à *plēnus* ; joint à *vacuus*, *cassus*, cf. Lucr. 1, 439, *scilicet hoc id erit uacuum quod inane uocamus*) de la « vain » (sens moral) et « privé de, manquant de ». Dans la langue philosophique, *ināne* traduit τὸ κενόν. Ancien, usuel. Non roman.

Dérivés : *ināniās* ; *ināniāe* (mot plautinien) ; *ināniō*, -e (rare, Lucr. et Plin.) ; *ināniōtū* (Isid.) ; *ināniōtus* (Gloss.), d'après κένωντς ; *ināniōmentum* (Plt.) ; *exināniō* (classique, usuel) ; *exināniōtō*, etc. ; *inānēscō*. Composés : *ināniōloquītū* (Plt.) = κενολόγος (cf. *ināniōlistae*, Plt., Ps. 255), d'où *ināniōloquītū* = κενολόγον, κενοφωνία (Ital.).

Sans doute composé dont le premier terme serait *in-negatīvus* et dont le second est obscur.

**inaurēs** : v. *auris*.

**incānus** : v. *cānus*.

**incarduum**, -i n. : cœur du bois (Vit. patr.). Emprunt au gr. ἐγκάρδιον ; peut-être à corriger en *incardium*. L'influence de *cardius* s'explique mal, en raison de la différence de sens.

**incendō** : v. *candō, candeō*.

**incentiō, incentiūs** : v. *incinō*, s. u. *canō*.

\***inceptus** : *deinceps*, P. F. 95, 10. De \**in-cap-s* ; cf. *exim*, etc., et *is*. Forme non attestée dans les textes et peut-être tirée arbitrairement de *deinceps*.

**incessō**, -is, -iuī (un parfait *incessi* dans Tac., H. 2, 23 ; 3, 77 ; Luc. 5, 680), -ere : attaquer (sens physique et moral ; synonyme de *inuādō*, *petō*). De là *incessus* avec le sens de « attaque » dans Tacite, alors qu'ailleurs *incessus* a seulement le sens de marche » (cf. *incēdō*). Semble une formation désidérative de *incēdō* ; cf. Fest. 226, 18 : *petissere antiqui pro petere dicebant, ea quidem forma verbi qua sunt laccessere et incessere*. Toutefois, étant donné l'apparition tardive de *incessō*, qui ne semble pas attesté avant l'époque impériale, il est possible qu'il soit formé sur *incessus*, d'après le rapport *impetus/petō*, par besoin de renouveler l'expression. Il est peu vraisemblable que *incessō* ait été refait sur *incessi*.

**incestus** : v. *castus*.

\***incicor** (*Pacuvius, Trag.* 386) : v. *cicur*.

**inciēns**, -entis adj. : pleine, se dit d'une feinelle. Difficile à séparer du gr. κύεω « je suis enceinte » et de skr. *evyate* « il se gonfle » (cf. *cumulus*?). La ressemblance avec le mot grec et le caractère technique du mot, qui est de la langue des éleveurs (Varr., Plt., Col.), amènent à se demander s'il n'y aurait pas d'emprunt au gr. κύεω avec substitution d'un suffixe de participe présent d'après ἔγενεται, comme dans *praeagnāns*, q. u.

**Conciēns** semble une forme créée par Apulée, Mund. 23, sur *inciēns* analysé *in-ciēns* (de *cīēō*).†

**incellis**, -e : adj. employé au singulier dans *ossae fossé, tranchée* ; ou au pluriel *incellia*, *tum*, *derivationes de riuo communi factae*, P. F. 94, 23. Technique et rare.

Nom d'instrument qu'on a parfois rattaché à *in-cīdō* « ex eo dictus quod incidatur » (Ulp., Digest. 21, 1, 5).

Pour la formation, cf. *ancile*, *ancilia*.

**incēlō**, -as, -āre : *increpare uel improbare*, Non. 36, qui cite des exemples d'Accius, Pacuvius, Lucilius. En dehors de ces exemples, ne semble attesté que dans *Lucr. 3, 963*. Pas de dérivés. Sans étymologie.

**incipiō** : v. *capiō*.

\***incitēga** : *machinula in qua constituebatur in conuī Amphora, de qua subinde deferrentur uina*, P. F. 95, 25. Emprunt au gr. ἐγρυθῆν, venu peut-être de l'étrusque. Non autrement attesté.

**incitus**, -a, -um ; *incitae*, -ārum : v. *citus*, *soucieō*.

**inclutus** : v. *clueō*.

**incohō** (*inchoō* ; sur la graphie, v. Thes. VII 1, 56 sqq.), -as, -āui, -ātum, -āre : commencer, entreprendre, ébaucher. D'après Servius, Ae. 6, 252, *unūgio regi nocturnas incohā aras*, le mot appartenant au vocabulaire religieux : *est uerbum sacrorum*. Mais, dehors de cet emploi, aucun exemple attesté ne confirme la remarque de Servius ; le *nouum delubrum* (*hare* de Cic., Dom. 51, peut s'expliquer par le sens ordinaire. Peut-être Servius le faisait-il dériver du gr. « libation ». Ancien (Enn.), classique. Peut-être conservé en provençal, cf. M. L. 4359 b. Dérives : *incohō-tor*, -tūus, -mentum, tous tardifs. Étymologie obscure : le verbe est rattaché par les uns à *cohē* « pièce du joug où s'adapte le timon », *incohā* serait [se] mettre sous le joug, [s']atteler à », *in colum* *cere* (ce qui ne va pas avec le sens religieux que Servius attribue à *incohā*) ; d'autres le rapprochent de l'akk. *ka h ad* « capiat », et *incohā* serait équivalent de *impere*. Vocalisme ?

Une forme radicale *coh-*, *cah-* n'a guère de chance de remonter à un type indo-européen. La graphie semble influencée par des considérations étymologiques : rapprochement de *χάος* ou de *χόη*.

**incola** : v. *colō*.

**incolūmīs**, -e : intact, sans dommage, sain et sauvivant (par opposition à *mortuus*). Joint à *saluus* (L. 29, 27, 3). Mis en rapport avec *calamītās* dans une phrase de Cic., Planc. 5, 12, *incolūmīs a calamītās iudicī*.

Dérivé : *incolūmītās*, expliqué par Cic., Inu. 2, 169, *salutis tuta atque integra conseruatio*. Anc. (Plt.), classique ; rare à l'époque impériale. Non roman.

A pris en partie la place de *saluus* ; c'est ur. tout profane en regard de *saluus* qui est lié à *salus*.

Évidemment à couper *in-columis* ; sur le second terme du composé, v. *calamītās*, *clādēs*, \**cellō* (2) et \**colūmī*.

aux yeux des Latins — les dieux nationaux (*Di patrii Indigetes*, Vg., G. 1, 498), par opposition aux dieux nouvellement établis, cf. T.-L. 8, 9, 6, *Iane, Iuppiter, Mars pater, Quirine, Bellona, Lares, Di Nouenides, Di Indigetes, diū quorū est potestos nostrorum hostiumque, Dique Manes, uos precor, ueneror...* Le Jupiter adoré à Lavinium s'appelait *Iuppiter Indiges*. Plus tard, quand on chercha un nom à ce dieu, on y vit Latinus, ou plus souvent Énée, qui était le fondateur de Lavinium : de là *Indigetem Aenean* dans Vg., Ae. 12, 794. Désigne toutes les puissances actives, de caractère religieux, qui, pour les anciens Romains comme pour tout l'ancien monde indo-européen (v. Usener, *Götternamen*), entouraient l'homme et que l'on invoquait dans les *indigitiāmenta*.

Étymologie inconnue, comme le sens exact du mot ; cf. Thes. s. u. Le sens de ombr. *āgetus*, qu'on traduit par (*dis*) *Ancitibus* (T. E. II a 14) nous échappe.

**indigōtō**, -as : appeler les dieux par leur nom, invoquer. Vieux terme du rituel, conservé seulement par les glossateurs (un seul exemple dans un texte de Tert., Ieiun. 16) ; cf. Thes. s. u.†

Dérivé : *indigātēna*, -ōrum : *incantamenta uel indicia*, P. F. 101, 15 L. ; *nomina haec numinum in indigātēnū inueniuntur*, i. e. *in librīs pontificalibus, qui et nomina deorum et rationes ipsorum nomina (numinum var.) continent...*, Serv., G. I 21.

Origine obscure ; ni le rattachement *aiō* (par une forme \**ind-ag-aiō*), ni la dérivation par *indiges*, auquel pensaient les Latins, ne satisfont ; encore moins la dérivation par *dīgitus* (cf. Kretschmer, Gl. 31, 154).

**indolēs** : v. *alō*.

\***indruticō**, -as : exubérer. Hybride bas latin, dérivé du gaul. \**druto-*.

**indu, endo** : v. *in*.

**indulgeō**, -ēs, *indulsi*, *indultūm*, -ēre : être complaisant, indulgent ou favorable à (avec le datif *indulgēre sibi, geniō, animō*), par suite « se laisser aller à, s'abandonner à » ; i. d. *dolōr, lacrimis* (avec l'accusatif chez les archaïques, e. g. i. *iram*, Lucil. ap. Non. 325, 36) ; *indulge hospitio*, Vg., Ae. 4, 51 : *indulgentiū uino*, Ae. 9, 165 ; cf. Non. 325, 33 sqq. Le sens premier était peut-être « accorder de l'espace ou du temps », ou « se relâcher pour » ; faire bonne part à » ; cf. le sens technique dans Vg., G. 2, 277, *indulge ordinibū* « espace davantage les sillons ». Dans la latinité impériale, *indulgēre* a pris le sens de « accorder par faveur, concéder » : *indulgēre alīcū usum pecūniae*, etc. D'où, à basse époque, *indultūm* et *indultiō*, -tor (Tert.), *indultus*, -ūs m. « permission, faveur ».

Autres dérivés : *indulgītās* (rare et archaïque) ; *indulgēntia* (classique) « douceur » (i. *caeli*, Vg., G. 2, 345), « indulgence, complaisance », qui à basse époque a le sens concret de « faveur » accordée à quelqu'un, spécialement « pardon, rémission d'une faute ou remise de l'impôt ». *Indulgēre*, *indulgēntia* sont à peine représentés dans les langues romanes. M. L. 4385 et 4385 a.

Selon M. Vendryes, R. celt., 40 (1923), p. 429, *indulgeō* représenterait \**en-dhl̄gh-ē* de la racine \**dhl̄gh-* qui marque le droit ou l'obligation ; irl. *dl̄ged* « devoir,

loi », *digim* « j'ai le droit, je mérite », thème en *-ye/-yo-*, \**dīlēgh-ye/o-* ou \**dīlīgh-ye/o-*. *Indulgēre* représenterait le thème en *-ē-*, marquant l'état, de cette racine et signifierait « être dans la situation de quelqu'un sur qui un autre a des droits »; *indulgo alicū* veut dire « quelqu'un a des droits sur moi »; d'où « j'ai des devoirs, des obligations, des complaisances envers quelqu'un ». Mais jamais *indulgēre* ne signifie « avoir des devoirs, des obligations envers quelqu'un »; au contraire, le verbe s'emploie plutôt d'un supérieur vis-à-vis d'un inférieur : « avoir des complaisances pour », le cas contraire se disant *mōrem gerere*. D'autre part, il faut tenir compte du sens concret de *indulge*, qui est sans doute le plus ancien. S'il en est ainsi, on peut rapprocher gr. δολήχος, skr. *dīrghāḥ* « long », gr. ἐνδελεχίς continu, v. sl. *dīlūgū* (et hitt. *dalugi* « long »), dont, en latin même, L. Havet, MSL 6, 233 sqq., rapprochait *lārgus*; cf. Gauthiot, MSL 18, 345. Mais la coupe *ind* + *ulgēre* est aussi possible (cf. *ind-ipiscor*, etc.). L'étymologie reste donc incertaine, comme le sens premier du verbe.

**induō** : v. *exuō*.

**India** : Inde; **Indus** : indien. Emprunt au gr. Ἰνδός, Ἰνδῖα; v. B. W. sous *dinde*.

**indūsium**, -ī n. : vêtement de femme. Dérivés : *indūstās* « vêtu de l'indūsium »; *indūstārius* « tailleur qui fabrique l'indūsium ». Mots plautiniens, repris par Apuleius et Martianus Capella, par affectation d'archaïsme.

Les étymologies de Varro, qui dérive le mot soit de *induō*, soit de *intus*, sont sans valeur. *Indūsium*, *indūstās* sont empruntés, comme nombre de noms relatifs au vêtement et à la parure, au gr. ἐνδύσις, ou \*ἐνδύσ-τον, de ἐνδύειν « revêtir ».

**industria**, -ae f. : zèle, activité ; pluriel concret *industriæ* « efforts »; souvent employé à l'ablatif *industriā* (avec ou sans *ez*, *de*) « de propos délibéré, à dessein », et aussi à l'accusatif avec *ob* : *ob industriām*. Ancien (Enn., Plt.), classique, mais rare, surtout à l'époque impériale.

*industrius* : zélé, actif, attentif, etc. (joint à *gnāus* par Cic., Verr. 2, 3, 21, 53; à *ācer*, Tusc. 5, 20, 57; opposé à *ignāus*, Tac., A. 12, 12; *industriē* est joint à *diligenter* par Cés., B. G. 7, 60); *industriōs*; *industri-*, -āris (bas latin).

Les anciens avaient déjà reconnu dans *industrius* un composé, dont la forme ancienne *indostrius* (l. sans doute *endo-*) est donnée par P. F. 94, 15, qui la glose « quasi qui, quicquid ageret, intro strueret et studeret domi »; pour le sens de *struere*, cf. Caton, Or. inc. 19 : *iure, lege, libertate, republica communiter uii oportet; gloria atque honore, quomodo sibi quisque struxit*. Cette explication a souvent été considérée comme une étymologie populaire, à tort sans doute. M. J. B. Hofmann l'a défendue en rappelant homér. βυσσοθεμέων, cité par Bréal, *Essai de sémantique*, p. 145; et M. Benveniste, R. Phil. XXII, 1948, p. 117, l'a confirmée en montrant que *industria* a bien originellement le sens de « activité secrète », *industrius* celui de « qui machine secrètement », et il est tenté d'y voir un « calque sémantique » de βυσσοθεμέων. La substitution de *-ius* à *-uus* serait due à l'influence du groupe des adjectifs en *-ius* (cf. *glōria*, *inglōrius*; *iniūria*, *iniūrius*, etc.).

**indūtiae**, -ārum f. pl. (singulier archaïque d'après *Aulu-Gelle* 19, 8, 13) : suspension d'armes, trêve. *Indūtiae sunt pax castrensis paucorum dierum, belli feriae*. Varr. ap. Gell. 1, 25, 2. Attesté depuis Plt.; rare et technique; demeuré peut-être en italien. M. L. 4388. Correspond pour le sens à ἐκεχειρία. Rappelle dans sa formation le type de substantif féminin pluriel *infūtiae*, *suppetiae*, -ārum et, au moins par le suffixe, *ōtium*, dont l'étymologie n'est pas claire. L'explication qui dérive le mot d'un adjectif de sens privatif \**in-dū-tus* « qui ne fait pas la guerre » (cf. *duellum*), v. Osthoff, IF 6, 17, se heurte au fait que la suspension d'armes n'implique pas la fin de la guerre : *bellum enim manet, pugna cessat*, dit Aulu-Gelle 1, 25, 4. On a pensé à couper *indūtiae* et à rapprocher gr. αὐτοῖς « vainement », αὐτοῖς « vain, inutile » et le groupe de v. isl. *aður* « vide, désert ». Mais cette étymologie reste très incertaine; les autres le sont encore plus; v. Walde-Hofmann, s. u.

**induniae** : v. *exuō*.

**inebrae** : v. *enubrō*.

**inedia** : v. *edō*.

**ineptus**, -a, -um : v. *aptus*.

**iners** : v. *ars*.

**infandus** : v. *for*.

**infāns**, **infāntis** (sur la nature de l'i, v. *cēnseō*, s. f., les langues romanes ont restitué i; cf. *infāntia*, M. L. 4393) : adjectif formé de *in-* privatif et du participe de *for* « qui ne parle pas, incapable de parler »; épithète s'appliquant surtout aux jeunes enfants, *infāns puer*, cf. Plt., Poe. Prol. 28; Lucil. 486, 566. Lucrèce emploie encore le substantif dérivé *infāntia* avec le sens de « incapacité de parler ». Puis *infāns* substantifé, *infāntia* se sont employés au sens d'enfant (cf. le développement de sens de gr. νήπιος), enfance »; c'est à ce sens que se rattachent les dérivés et composés (tous d'époque impériale) : *infāntiārius*, *infāntilis* (d'après *puerilis*), *infāntulus*, -*tula*; *infānto* « nourrir comme un enfant » (Tert.); *infānticida*, -*cidiūm* (Id.). Comme la période dans laquelle l'enfant est considéré comme incapable de parler finit à sept ans (cf. Quint. 1, 1, 18), on conçoit que *infāns* ait pu désigner l'enfant dans le sens ordinairement réservé à *puer*. Columelle dit *ab infānte*, Celse *ab infāntibus* dans le sens de à *puer*, à *pueris*. De plus, *infānts* formaient couple avec *parentēs*. Panroman, sauf roumain. M. L. 4393, 4393 ab; B. W. s. u. — En arménien, c'est l' « animal » qui est désigné : *anasun* (littéralement « qui ne parle pas »).

Les participes proprement dits n'entraient pas en composition (v. Wackernagel, *Altind. Gramm.*, II 1, p. 193 sqq.); et ce n'est qu'en vertu de développements secondaires que, même avec \**n-* négatif, où le développement s'est produit le plus, il a été fait quelques composés de ce genre; en latin, les cas tels que *infāns*, *insciēns*, *insolēns*, *iniōns* sont demeurés exceptionnels.

\***Infendere** : ἐπατεῖναι, ἐνώληματίσσαι (Gloss.). Peut-être composé de *-fendō*, comme *offendō*, ou tiré secondairement de *infēnsus*.

**infēnsus** : v. *fendō*.

**Inferiae**, -īrius : v. *-ferius* sous *ferō*.

**Infētor** : v. *ferō*.

**Inferus**, (*infer* ap. Cat., Agr. 149, 1, *super infērque uīnūs*), -a, -um : qui se trouve par dessous, par opposition à *superus*; de là substantivé, *Inferi*, -ōrum « les habitants du monde souterrain »; *Dī Inferi*, par opposition à *Dī Superi*. Ancien (Enn.), usuel. N'est maintenu que dans un seul dialecte du Tessin, M. L. 4400; *Infera* est demeuré en corse, M. L. 4394 a.

*infā* : en dessous (par opposition à *suprā*), plus bas.

Adverb et préposition (avec l'accusatif); sens physique et moral. Confond avec *intrā* à basse époque, M. L. 4410; *inferior*, -ōris (par opposition à *superior*) : qui est plus bas; s'emploie de l'espace et du temps (de là le sens de « plus jeune, descendant »), du rang : *inferiorēs* « les inférieurs »; *infimus* (anc. *infūmus*), -a, -um : qui se trouve tout au bas. Forme refaite pour remplacer *imus*, qui avait perdu sa transparence étymologique.

Dérivés : *infimātis* (création de Plt., St. 493, qui l'oppose à *summātis*); *infimātis* (Amm.); *infimō* (Apul.). A basse époque, la forme ayant cessé d'être comprise comme un superlatif, on rencontre le comparatif *infimior* (Iren.).

*Inferus* a un doublet *infernus* (cf. *supernus*, *internus*, etc.); d'où *inferna*, -ōrum « les demeures des dieux *Inferi* »; *infernās*, -ātis (Vitr.). La langue de l'Église a employé *infernus* m. dans le sens de « enfer », cf. *infernum*, panroman, sauf roumain, M. L. 4397, céltique : irl. *iffen*, britt. *uffern*; germanique : ags. *fern*, et en a tiré un adjectif *infernālis*.

Lat. *inferus*, *infimus* répond évidemment à skr. *ādharah* (av. *ādarō*, *adhamāb* « qui est au-dessous », à côté de *ādābh* « en bas »; le gotique *a undar* « sous » et l'arménien *and* « sous » (entre autres sens). Mais *f* n'est pas conforme à la phonétique du latin de Rome; et la forme du mot serait dialectale, ce qui s'expliquerait par les emplois religieux de ce groupe (*inferi*, etc.). Toutefois, le sentiment qu'on avait affaire à un mot composé de *in* (comme dans *inferō*) a pu jouer. Pour le sens de *infā*, cf. *secus*.

**infestus**, -a, -um : 1<sup>e</sup> dirigé contre : *infestis pilis procurrere*, Cés., B. C. 3, 93; *infestis signis*; « hostile à, acharné contre », *gens infestissima nomini Romano*, Sall., C. 52; 2<sup>e</sup> « exposé au danger ou aux attaques, périlleux, menacé, infesté »: *infestum iter*, Cic., Phi. 12, 10; *flūi uita infesta*, Cic., Rosc. Am. 11, 30; *omnia infesta serpentibus*, Sall., Iu. 89; opposé à *tūtūs*, T.-L. 2, 49; cf. Gell. 9, 12, 1. Souvent confondu avec *infēnsus*, parfois même avec *infēctus*. Ancien (Plt., Cas. 676); classique. Rare à l'époque impériale; demeuré en espagnol, M. L. 4400 a.

Dénommatif : *infestō*, -ās « attaquer » et « infester » (Bld. Alex.). Dérivés tardifs et rares : *infestatiō*, *infestātō*.

*In-festus* contient sans doute le même second élément que *manifestus*, mais l'origine en est incertaine.

**inficiō** : v. *facio*.

**infīt** : il se met à, et spécialement « il commence à parler ». Synonyme de *incipit*, rare, archaïque et poétique.

lique; usité seulement à la 3<sup>e</sup> personne du singulier de l'indicatif présent. De *in* + *fit* de *fiō*; cf. l'opposé *dēfīt* « il manque ». V. Thes. s. u.

**infītiae** : v. *fateor*.

**infīrā** : v. *infērūs*.

**infīla**, -ae f. (usité en prose surtout au pluriel *infīlāe*) : sorte de collier ou de diadème de caractère rituel, fait de flocons de laine teints en rouge et en blanc et noués à des intervalles réguliers par un ruban, *uitta*, de manière à former une longue tresse, assez semblable à un chaplet. Ancien, bien que non attesté avant Cicéron.

Dérivés : *infīlātūs* qui porte l'*infīla* et, dans Festus, la gloire *exinfīlābat* : *exer[c]ebat*; *infīlas enim sacerdotum filamenta uocabant*, P. F. 71, 25.

Ce terme religieux semble dénoncé par son *f* comme étant dialectal; cf. toutefois la réserve faite sur *infērūs*. Formes romaines savantes, sauf peut-être en espagnol. Origine inconnue.

**infūmūs**, -īmūs : v. *īnferūs*.

**ingenium** : v. *genō*.

**ingēns**, **ingēntis** adj. : très grand, immense; joint par Cicéron à *immānis*, *immēnsus*, Verr. 2, 3, 46, 110; de Or. 3, 19, 70. Sur la valeur emphatique de *ingēns*, v. Tér., Eu. 391-392, et Cic., Lae. 26, 98. Se dit des hommes et des choses. Comparatif et superlatif peu usités. Pas de dérivés. Attesté depuis Ennius, mais rare à l'époque républicaine; fréquent chez les poètes (199 exemples chez Virgile contre 19 de *immēnsus*) et chez les prosateurs de la latinité d'argent (Tit-Live, Sénèque), semble tomber en désuétude à partir du second siècle de l'Empire; toutefois, reparat fréquent dans Aug., Ci. D. (46 exemples contre 11 de *immēnsus* et 31 de *īnfinītus*), et dans la Peregr. Aeth., qui en a 20 exemples. Non roman.

Adjectif expressif qui n'a pas de correspondant évident (cf. peut-être gr. γῆγας?) et qui a disparu en vertu de l'usure qui atteint normalement les mots ayant une valeur affective. V. Ingverson, Eranos 48, 65.

**ingēnuus**, -a, -um : v. *genō*. M. L. 4422.

**inguīlūiēs**, -ēī f. : plis de graisse du visage, d'après Varro cité par Serv., G. 3, 431 : *inguīlūies tori sunt circa gulum, qui propter pinguedinem fūnt atque interiectas habent rugas*. Toutefois, le mot ne se rencontre qu'avec le sens de « gosier, gorge, jabot », cf. M. L. 4424, et aussi « glotonnerie » (langue familiale). Les anciens le rattachent à *gula*; cf. P. F. 99, 21, 1. *a gula dicta, hinc et ingluīlūiosus et glutto*. Substantif d'un verbe *\*ingluō* (cf. *inguīlūies* : *inguō*) apparenté à *gluttō*, *inguīlūtūre*; cf. M. L. 4423.

**ingruō** : v. *gruō*.

\***ingrūsia** : λυγρουσία · παρὰ Ρωμαίοις τὸ τοῖς ἀσθενεῖς διδόμενον στίλον, δὲ οὐτε ζῆν οὔτε ἀποθνήσκειν ποιεῖ (Suid.).

Sans autre exemple et sans explication.

**inguēnū**, -īnis n. (usité le plus souvent au pluriel *inguīnā*, -um, d'où la bas latin *inguīna*, -ae, Isid., Or. 4, 6, 19; autres formes tardives : *inguīnēm*, *inguīnēs* (cf.

sanguen et sanguis), *inguinōrum, inguen*) : 1<sup>e</sup> enfure, tumeur; 2<sup>e</sup> aine; 3<sup>e</sup> endroit où la branche part du tronc (Plin.). Depuis Lucilius. M. L. 443.

Dérivés : *inguinalis*, adjectif et nom de plante, amelle = βουβόνιον; -ārius (Gré., Iren.).

Lucilius, qui fournit le premier exemple de *inguen*, l'emploie dans le sens de « enfure, tumeur » : *inguē ne existat, papulae, tama, ne boas noxit* (Luc. 1195), sens qu'en retrouve dans Celse 3, 5. D'autre part, *inguē* est exactement superposable, pour la forme, à gr. ἄρην, -έως « glande »; le rapprochement, proposé par de Saussure, MSL 6, 53, est séduisant, quoique gr. ἄ- admette d'autres origines que -n et que δ puisse reposer sur \*d; mais v. isl. ḍokkr « enfure » et ḍokkvinna « enflé » ont aussi les représentants de \*n et \*gʷ, ce qui appuie l'étymologie.

**initium** : v. eō, ineō.

**inlūniēs** : v. lauō.

**inmūlus**, -ī (im-) m. : *auis genus quam alii regulum, alii ossifragum dicunt*, P. F. 99, 23; *ales ex genere aquilarum est, sed minor uirium quam aquilae; quia nolucris raro et non fere praeterquam uere appetet, quia aestum algoreum metuit*. Appellata autem ita, *quod subito et inexpectata se inmittat*. id. 101, 1.

Ancien terme de la langue augurale, tombé en désuétude et dont le sens était perdu à l'époque impériale; cf. Plin. 10, 8, *quidam post Mucium augurem uisos non esse confirmavere; ego (quod uerisimilis) in desidia rerum omnium non arbitror agnitos*. Emprunté?

**inolēscō** : v. alō.

**inquam, inquit** : « dis-je, dit-il », employé en incise quand on rapporte ses propres paroles ou les paroles de quelqu'un; souvent après un mot sur lequel on veut attirer l'attention de l'auditeur ou du lecteur; notamment dans des anaphores. En dehors de *inquam, inquit*, on rencontre aussi, mais plus rarement : *inquis* (classique), *iniquimus, inquitis, inquiuit, inquiut, inque, inquietū* (Pit., Tér.), *inquiut, inquiēs, -quiet, inqui, inquistū*; cf. Kühner, *Lat. Gramm.*, 2<sup>e</sup> éd., I, p. 823. A basse époque, sur *inquit*, *inquis* s'est créée une 1<sup>e</sup> personne *inquiō* (d'après *aiō*) ou *inquo*; d'où *inquiēns* (Vulg.). La création même de ces formes, qui n'ont pas eu de vie véritable, montre que *inquam* avait cessé d'être employé. C'est surtout une forme de l'époque républicaine.

*Inquam* à l'air d'un subjonctif dont le sens serait « veux-je dire ». S'apparente sans doute à *insece, insece*; v. ces mots. Pour le vocalisme, cf. hom. ἔστετε (de \*ἐύ-ἔστετε) à côté de ἐνέργεια. Mais on ne voit pas comment *\*inquam* aurait abouti à *inquam* (cf. *trān-quillus?*).

**inquinīmus** : v. colō.

**inquinō, -ās, -āui, -ātum, -āre** : souiller, salir (sens physique et moral). Ancien, classique. Demeuré peut-être en catalan et en espagnol, M. L. 4450 a. Rapproché de *cunire* par P. F. 44, 11, *cunire est stercus facere, unde et inquinare*.

Dérivés, rares et tardifs : *inquinābulum* (Gloss.), *inquināmentum, inquinātiō*; composé : *coinquinō*

(fréquent dans la langue de l'Église, où il traduit μαίνω), d'où *coinquinātiō*.

Si *cunire* a un ū et repose sur \**quinī*, on pourrait rapprocher le *quinā-* de *inquināre*; il y aurait alternance vocalique.

\**insequo, inseco* : 1<sup>e</sup> personne non attestée. N'existent que les formes : *insequis* « narras, referas» (Gloss.); *insee, inseque* « dic », impératif traduisant le gr. ἔπειτα (Liv. Andr., Enn.); *insexit* « dixerit » (Eun., Inc. 36; cf. P. F. 99, 10). Enfin, Caton aurait employé un participe *insecenda*, où le préfixe est privatif, au sens de *infanda*, semble-t-il; mais le passage d'Aulu-Gelle, 18, 9, 1 sqq., relatif à cet exemple est corrompu. Cet auteur cite aussi une forme de substantif pluriel *insectionēs = narratiōnēs*.

Verbe vieilli dont il ne reste que des débris; composé \**en-sekw-ō*, d'une racine \**sek-* « dire », dont on aurait peut-être le subjonctif dans *inquam* et d'autres formes dans *inquis, inquit*. Les formes *insee, inseconde* sont reformées par analogie sur \**insecō*, de \**inseq(u)ō* avec chute phonétique du u devant o, et sur *insecit, inseciōnēs*, où le kʷ perdait son appendice labiovélaire devant consonne.

L'ombrien a généralisé -k- : *pru-sikurent* « prononciātent », *sukatu* « déclarāto ».

La racine \**sek-* « dire » est bien attestée : v. gall. *hepp* « inquit », irl. *inse* « discours », hom. ἐνέργεια (impér. aor. ἔστετε, de ἔύ-ἔστετε); v. isl. *segja* et v. h. a. *sagēn* « dire », lit. *sakaū, sakjti* « dire » (et lit. br. *sekil* « je dis. »), v. sl. *sočiti* « indiquer ». Le sens de « raconter », qui est maintenu en latin, se retrouve notamment en céltique : irl. *scél*, gall. *chwedd* « récit, nouvelle » et en lituanien : lit. *pāsaka* « conte, récit ». La racine \**sek-* indique une déclaration publique, un récit fait devant un public, etc. Une racine homonyme a fourni *sequi* « je suis » et, dans d'autres langues, des formes comme got. *saívan*, all. *sehen* « voir ». Peut-être est-ce la même à l'origine, mais rien ne l'indique plus en latin.

**I(n)sicium, I(n)sicia, -ārius** : v. secō.

**Insideō, Insidiae** : v. sedeō.

**Insignis** : v. signum.

**Insilia** (gén. -ium?) : mot désignant un organe du métier à tisser, dont le sens précis est inconnu et qu'on rattache ordinairement à *insiliō* (comme *insidiae* à *insēcō*?). Ne se trouve que dans Lucr. 5, 1353.

**insipō, -supō** : v. supō, sipō.

**Insitus** : v. serō.

**Insolēns** : v. le suivant.

**Insolēscō, -is (-ēuī tardif d'après *inolēut*), -ere** : si gonfler, s'enfler (sens physique et moral : s'enfler d'orgueil; cf. *tumeō, intumēscō*). Rare; attesté chez Caton et, à son imitation, dans Salluste, puis Tacite et Justin; au sens physique ne se rencontre que dans Tertullien et saint Jérôme : *uterus insolēscens*, dit ce dernier, tandis que Caton, ap. Gell. 6, 13, 15, écrit : *ne Romani ad superbiam ferociānque et inmodicū modūm insolēcerent*. Il faut sans doute en rapprocher *insolēns* dans le sens de excessif, arrogant, insolent», cf. Nep., Tim. 4, *nihil umquam neque insolēns, neque gloriōsum ex ore eius*.

(etc., etc.); mais le rapport entre les deux mots est obscur. On rattache d'ordinaire *insolēns* à *soleō* (même formation que *infāns, insōns*) : du sens de « inaccoutumé », on serait passé à « qui passe la mesure ordinaire, excessif, etc. », et *insolēscō* aurait été bâti sur *insolēns* avec influence de *inolēscō*; c'est ainsi que Tertullien aurait, sur *soleō*, bâti *exsolēscere*. Le sens physique de *insolēscō* « se gonfler » serait récent et dérivé. M. Prokrovskij, KZ 35, 230 et Bull. Acad. Sc. de l'U. R. S. S., 1927, p. 127 sqq., a rapproché *insolēscō* des verbes germaniques du groupe de all. *schwellen* « se gonfler », ainsi got. *uſwalleins* « φυστος ». *Insolēns* appartient à la même racine, puis, en vertu de l'homonymie, aurait été ensuite rapproché de *soleō, insolētus* (à moins qu'il n'y ait eu à l'origine deux homonymes qui se seraient confondus); mais la présence du préfixe *in-* devant un verbe marquant l'état est sans exemple. On a expliqué aussi *insolēscō* comme fait par opposition sur *exolēscō*, coupé *ex-soleōscō*. Tout ceci incertain, des actions analogiques diverses ayant pu s'exercer.

De *insolēns* dérivent : *insolentia* (classique), *insolenter*.

**Instar** n. indeclinable, usité seulement au nominatif et à l'accusatif : équivalent, qui tient la place de (glossé οὐραρός, ἀντίτυπον, τὸ ἴδετον); cf. Cic., Brut. 51, 191, *Plato mihi unus instar est omnium*. Le sens premier est peut-être technique : « poids qui l'on place sur un plateau de la balance pour faire équilibre, contre-poids » (*instāre, institōr*); cf. Cic., Off. 3, 3, 11, *ut omnia... uix minimi momenti instar habeant*; Ov., Her. 2, 30, *sed scelus hoc meriti pondus et instar habet*; Virgile, A. E. 865, dit de Marcellus : *quantum instar in ipso*, où *instar*, évidemment, équivaut à *pondus, mōmentum*, c'est-à-dire *grauitās*; cf. l'emploi de *mōmentum* dans T.-L. 3, 12, 6, *iuvuenem egregium, maximum momentum rerum eius ciuitatis*; cf. encore Colum. 12, 8, *irūm cībratam quae sit instar pondo quincuncem et trientem*. Par extension : « valeur égale, image, ressemblance, compensation » (cf. T.-L. 28, 17, 2). *Instar*s'emploie souvent comme apposition suivie d'un génitif; cf. Vg., A. E. 2, 15, *instar montis equum*; de là, à l'époque impériale, *ad instar* « à l'image de », d'après *ad exemplar*.

Le sens technique fait penser à gr. *στατήρ*, nom de poids (et de monnaie), aussi de la racine \**sthā-*. Mais l'histoire du mot reste obscure. Ne semble pas attesté avant l'époque classique (Cic., Cés.). La forme *instans* e/final est comparable à *biber*, mais semble plutôt être le neutre d'un adj. (cf. *exemplar*) qu'un infinitif à finale syncope. Terme commercial, pour lequel une influence étrusque est possible.

**Instaurō, -ās, -āui, -ātum, -āre** : renouveler, reconstruire, réparer, restaurer. Glosé ἀναστάνω, redintegrat, renouat, recuperat. Peut-être ancien terme du rituel; cf. l'emploi technique des dérivés : *instaurātiū lūdi*, Cic., Diu. 1, 26, 55, *instauratō lūdōrum, instaurātiūs diēs*. — Verbe rare, surtout technique. *Instaurō* est la forme anciennement attestée, avec le sens de « recommencer, restaurer ». Mais, à l'époque impériale, ce sens semble inconciliable avec le préfixe *in-*; aussi à *instaurō* se substitue dans cette acception *restaurō* (d'après *restituō, instituō*), qui ne semble pas attesté avant Tacite; et inversement *instaurō* passe au sens de « offrir (pour

la première fois », cf. Tac., H. 2, 70, 6, *laetus ultro et tam propinquae sortis ignarus instaurabat sacrum dis loci*; dans Vg., Ae. 4, 63, *instauratque diem donis*, il faut comprendre « et elle renouvelle chaque jour ses dons (aux dieux) ».

Dérivés : *instauratiō, -ticius, -tiuū; restauratiō, -tor* (tardifs).

Les anciens rapprochent *instar*, ce qui est impossible, mais qui a le mérite de fixer le sens à la fois de *instar* et de *instaurare*. Le verbe a dû d'abord signifier « donner en compensation, en équivalent » pour une cérémonie religieuse manquée, non conforme aux rites, etc., et par suite, dans la langue commune, « renouveler, refaire », etc. Cf. Serv., Ae. 2, 15, *instar non indeclinabile est, licet Probus* (Cath. gr. 4, 17) *instaris declinatur ut nectaris. Et caret praepositione quamvis Serenus lyricus ad instar dixerit. Instar autem est ad similitudinem, unde non restaurata, sed instaurata dicuntur aedificatio ad antiquam similitudinem facta*. Conservé dans le v. fr. *estor*, M. L. 4470; *restaurare* dans it. *ristorare*, M. L. 7249.

Le maintien de la diptongue *au* à l'intérieur du mot dans *instaurare* fait difficulté. Étymologie obscure : on rapproche gr. *αναρός* « pieu », v. isl. *staur*, got. *stuarjan* « établir solidement ». Faute de pouvoir retracer l'histoire du mot, on ne peut rien affirmer. Le simple *staurō* attesté à basse époque est une création récente, sans rapport avec *instaurō* : v. ce mot.

**Instigō** : v. *stingō*.

**Instita, -ae f.** : ornement attaché à la *stola* d'une matrone romaine, consistant en un volant très large ou draperie cousue à la ceinture et tombant jusqu'à terre. Dérivé de *instō*, -āre; cf. *antistes, -stia*.

**Institōr, -ōris m.** : colporteur, revendeur. Ne semble pas attesté avant l'époque impériale. Dérivé : *institōrius*. De *instisiō* « celui qui s'établit, s'installe avec son étaillage ».

**Insibidus, -ā, -um** : sot. Adjectif rare, attesté dans Aulu-Gelle et Macrobre. V. *subidus*. L'étymologie *cui nihil subit in mentem* n'est qu'un calembour !

**Insula**, -ae f. : île; par suite « pâté de maisons » formant un îlot entouré par des rues qui l'isolent du reste de la ville, comme la mer isole l'île; puis « maison de rapport », par opposition à *domus, aedēs*.

Dérivés : *insulanus* (-neus tardif), -ārius, -ātus, -āris, -ēnsis, -ōsus.

Les anciens expliquent *insula* comme si c'était le féminin d'un adjectif \**insulus* issu de \**en salos* « qui est en pleine mer » (cf. *sedulus*, de *sē dolō*, etc.), gr. ἄνοιξ (-λος) : *insulæ dictæ proprie quae non iunguntur communibus parietibus cum uiciniis, circumiuque publico aut priuato iunguntur, a similitudine uidelicet earum terrarum quae in fluminibus ac mari eminent, suntque in salo*, P. F. 98, 31. Mais il peut n'y avoir là qu'une étymologie populaire (cf., toutefois, all. mod. *Eiland*, v. sl. *ostrovū*). L'indo-européen n'a pas de nom connu pour « île » et les noms indo-iranien et slave indiquent une île fluviale. Le gr. *város* (ion.-att. *vīoc*) a l'air d'un mot égéen; on a peine à ne pas penser à un rapport avec *insula*, qui proviendrait aussi du même groupe que

dor. *vāsoç*, on ne sait par quel intermédiaire, et la phonétique fait des difficultés. Le rapport, séduisant, avec *irl. inis*, gall. *ynys* « île » n'est pas plus clair. Attesté depuis Plaute. Roman. M. L. 4475 ; passé, par le roman, en v. h. a. *insul[e]*, *isila*. Sur *paene insula* (Catul. 31, 1), v. Benveniste, *Le français moderne*, 1955, 1.

**insulsus** : *v. sallō*.

**intāminatus** : *v. contāminō*.

**integer** : *v. tangō*.

**intendō**, -*tus* etc. : *v. tendō*.

**inter**, **interior**, **intimus** : *v. in*.

**interāmenta**, -ōrum n. pl. : agrès intérieurs d'un navire, varangues. Terme technique de la langue nautique, attesté une fois dans Tite-Live 28, 45, 15, correspondant à gr. *ἐντερόποια* ; pour le suffixe, cf. *armamenta*.

**interānea**, -ōrum : *v. inter*, sous *in*. M. L. 4487.

**intercapēdō** : *v. capiō*, p. 96.

**interceus** : *v. cutis*.

**interdicō**, -*is*, -*xī*, -*etūm*, -*ere* : terme de la langue du droit : prononcer (*dicere*, cf. *iūs dicere*, *iūdex*) la formule qui met fin à un litige entre (*inter*) des personnes ; rendre un arrêt : *praetor interdixit de ui*, Cic., Cae. 8, 22 ; *praetor interdictum unde deiectus esset eo restituere*, id., ibid. 28, 80 ; de là *interdictum* n. ; cf. Gaūs, Inst. 4, 139 sqq., 142 sqq. L'arrêt étant le plus souvent prohibitif, *interdicere* signifie en général « interdire », cf. Gaūs, Inst. 4, 439 sqq., *certis ex causis praetor aut proconsul auctoritatem suam finiendis controversiis interponit... formulae uerborum quibus in ea re utitur interdicta cum aliquid prohibet fieri...* et la proposition complétive de *interdicō* est introduite par *nē* ; mais, comme on l'a vu plus haut par les exemples de Cicéron, ce n'est pas là un usage exclusif. Toutefois, il semble que les interdits prohibitifs soient les plus anciens ; et le sens premier serait bien « interdire » (cf. Daremberg-Saglio, s. u.), ce qui est conforme à l'étymologie. Les gāthās de l'Avesta ont, en effet, *anta-*mrye** « interdicō », qui correspond pour la composition, l'emploi et le sens à *interdicō*, v. Meillet, BSL 25 (76), 1, 104. Sur la valeur du préverbe, v. *inter*, s. u. *in*. La construction ancienne est, comme le montre le rapprochement de l'iranien, *i. alicui aliquā rē*, qui est maintenue dans la formule d'interdiction religieuse *ignī et aquā alicui interdicere*. Mais des constructions analogiques sont nées : *i. alqm aliquā rē*; *alicui aliquid*; *alicui de aliquā rē*; *i. alicui ut* (sans valeur prohibitive) ; *i. alicui nē*, ou l'infinitif.

Dérivés : *interdictiō*, -*tor*, -*tōrius*, -*tus*, -*üs* (ces trois derniers tardifs).

**interest** : *v. intersum*.

**interficiō** : *v. faciō*.

**interim**, **inter-dum**, -*nus*, -*ior*, -*atim*, -*duatim* ; **intimus** : *v. inter*, sous *in*.

**interpolō**, -*as*, -*are* : *-re est immitttere et interponere et nouam formam ex ueteri fingere... et est tractum ab arte*

*fullonia qui poliendo diligenter uetera quaeque quasi in nouam speciem mutant. Plautus Amphitryone (317) : illuc homo me interpolabit meumque os finget denuo*, Non. 34, 1. Terme technique de la langue des foulous, qui correspond pour le sens au gr. *ἐπιγράπτω* ; il y a un adjectif *interpolus* (*interpolis*) glosé ἐπιγράφως et qui signifie « retapé, remis à neuf » : *Si uestimenta interpola quis pro nouis emerit*, Dig. 18, 1, 45 ; (*discernere*) *uestem interolem a sincera*, Fronton, p. 161, 2 N. De là « falsifier et « falsifier en introduisant dans un texte, interpoler » (cf. Cic., Verr. 2, 1, 158).

*Interpolō* est-il le dénominatif de *interpolus*, ou -*polō* est-il *polō*, comme *ducō*, -*as* à *dūcō*, -*is*? Dans ce cas, *interpolō* serait reformé sur *interpolō*, comme *inuidus* sur *inuidē*. Les dérivés tardifs de *interpolō*, *interpolator*, -*tō*, etc., n'ont que le sens figuré. Ancien, usuel. Non roman.

Sur le rapport entre *poliō* et *interpolō*, v. Vendryes, *Donum natalicium Schrijnen*, p. 702 sqq. Cf. *poliō*.

**interpres**, -*etis* m. et f. : intermédiaire, courtier, chargé d'affaires ; puis chargé d'expliquer, truchement, interpréte ; glosé ἐρμηνεύς. Ancien (Plt.), usuel, classique. Dénominatif : *interpretor*, -*aris* : « expliquer, interpréter » et « traduire ». Le sens de « être courtier » n'est pas attesté. De là *interpretatiō*, etc.

Le sens de « courtier, négociateur » semble être le plus ancien ; cf. Plt., Cu. 434, *quod te praesente isti egī, teque interpretē* (il s'agit de l'achat d'une esclave) ; Cic., Fam. 10, 11, 3, *utor in hac re* (les négociations avec Lépide) *adiutoribus interpretibusque fratre meo et Late-rence et Furnio nostro*. Il s'agit sans doute d'un terme de la langue du droit comme *sequester*. Le second terme du composé -*pres* est peut-être une forme nominale tirée d'un verbe disparu signifiant « acheter » ou « vendre » (cf. pour la formation *locuplēs* et *plēre*, *super-stes* et *stāre*), apparenté à *preūum* ; v. ce mot.

**intersum**, -*es*, -*fuī*, -*esse* : 1<sup>e</sup> être entre, parmi ; d'où, par extension, « assister à » (classique) ; 2<sup>e</sup> impersonnellement, *interest* « il y a de la différence entre » ; *inter hominem et beluam hoc maxime interest quod...*, Cic., Off. 1, 4, 11. De ce sens « il y a une différence entre le fait qu'une chose se fera ou ne se fera pas », par exemple *quid interfuit, homo audacissime, utrum hoc decerneret an...*, Cic., Verr. 2, 3, 61, on est passé facilement au sens de « il importe, il est de l'intérêt de », cf. *διαρέψει*. *Interest alicuius om̄ meā, tuā* (d'après *meā*, *tuā*, *rēfert*), *ad*, avec *ut*, *nē* ; avec une particule interrogative *utrum...* *an* ou *an*, *qualsis*, *quantum*, *quis*. Ancien, usuel, classique.

**intertrīgō**, -*inis* f. : écorchure produite par le frottement, excoriation.

Dérivé : *intertrīgīnōs*. Le rapport avec *terō*, *trītus* déjà été vu par Varron, L. L. 5, 176. Cf. *impetiō* et *intertrīmentum*.

**interuallum**, -*in* : d'abord terme de la langue militaire : *opus pedum CX quod est inter uallum et legiones, ... a quibusdam interuallum nominatum*, Hyg., De mun. castr. 6 ; cf. Isid., Or. 15, 9, 2, -*a sunt spatia inter capita uallorum*. Tiré de *inter uallōs*, comme *intercus* de *inter cuem*, etc. A servi de modèle à *interspatium* (Tert.). En passant dans la langue commune, le mot a pris

le sens général de « intervalle (*dē locō*), interruption (*dē tempore*), distance (sens physique et moral), pause ». Ancien, usuel, classique.

Dérivés : *interuallātūs*, d'où *interuallō*, -*as* (Amm.) ; *interuallātiō* (Cael. Aur.).

**intestinus** : *v. intus* sous *in*.

**intrā**, **intrō** : *v. in*, *inter*.

**intrinsecus** : adverbe formé de \**intrim-secūs* (cf. *extrinsecus*) : à l'intérieur. Rare, archaïque et postclassique. De là, à basse époque, un adjectif *intrinsecus*, -*a*, -*um* (Cassiod.). M. L. 4513 a.

V. *in*, *inter*.

\***intrīo** : *infundō* (Gloss.). Présent tardif fait sur le parfait *intrīu*, *intrīstū* et *intrimentum* ; cf. CGL IV 99, 14, *intrīo* : *infundō uel<ut>* : *tute<hoc intristi>* (citation de Tér., Ph. 317). Cf. *contrīo* (Itala).

**intrō**, -*as* : entrer. V. *intrā*, sous *in*.

**intubus**, -*I* m. (*intibus*, *intubum*, *intibum* n., *intuba*, -*tiba* f., Gloss.) : chicorée, endive. Lire : le gr. ἐντύβον (Geop.) avec un diminutif ἐντύβον (Gloss.) doit provenir du latin, v. André, *Lex.*, s. u. Depuis Pomponius Panroman (sauf roumain). M. L. 4521, sous la forme *intibia* : it. *endivia*, etc.

**intus** : *v. in*.

**inueniō**, -*is*, -*uēni*, -*uentum*, -*uenire* : venir sur ou dans ; d'où « tomber sur, rencontrer, trouver, découvrir ; avoir des facultés d'invention ou d'imagination » (rhétorique). Dans la langue familière, *sē inuenire* « s'y retrouver ». Le rapport avec *ueniō* n'apparaît plus dans l'emploi ; le sens de « trouver, inventer » (sans différence avec *reperiō*, cf. Plt., St. 109, 110) est dominant dans le verbe comme dans les dérivés : *inuentor*, -*triz*, *inuentiō* (terme de la rhétorique), *inuentincula*, *inueniūs*, -*ūs*, *inuentūrium* (Dig.), *inuenticiūs*, *inuentibiliūs* (*inueniū*) ; *ad-* (= *ἀνεύπλωκω*), *red-inueniō*, ces derniers tardifs. Le passage au sens de « trouver » a pu se faire par des emplois comme *inuenire uiam*, Tér., Eu. 247, *i. uestigia*. Le sens de « venir dans » est mis en évidence par Vg., Ae. 6, 8 : *pars densa ferarum | tecta rapit silvas, inuentaque flumina monstrat*. Le russe a de même *na-iti* « trouver ». Ancien, classique ; non roman (mais *inuenire* est représenté, cf. M. L. 4527 a, et l'italien a *rinvenire* ; v. B. W. *trouver*). La différence entre *inueniō* et *reperiō* est peu sensible, mais *inueniō* est plus populaire que *reperiō*, et celui-ci disparaît de la basse latinité ; cf. Löfstedt, *Philol. Comn. z. Peregr. Aeth.*, p. 234 ; *Syntacticā*, II, 342, n. 3.

**inūlō**, -*as*, -*aul*, -*ātūm*, -*ārē* : inviter (*alqm ad cēnam, in hospitiūm*; *tectō*, *hospitiō*; *inuitāre ut*) ; puis dans un sens plus large : *i. hostēs ad dēdītōnēm* « encourager à ». On trouve aussi dans la langue familière *sēsē inuitāre* « se bien traiter », cf. Non. 320, 35. Ancien, usuel. Conservé dans les langues romanes ; cf. M. L. 4535, et \**con-uitāre* (sous l'influence de *coniuīum*), M. L. 2201. Étymologie inconnue. Les anciens voyaient dans le pré-verbe non le *in-* privatif, mais le *in-* de sens local, comme le montrent les rapprochements qu'on lit, par exemple, dans Lucilius, XXX (616), *contra haec INVITASSE aut INSTIGASSE uidentur* ; Gic., Cat. M. 57, *ad quem fruendum non modo non retardat, uerum etiam INVITAT aque ADLECTAT senectus*.

Il doit donc y avoir ici un préverbe *in-* et un fréquentatif ou un dénominatif de l'adjectif \**uitū-s* ; cf. *inuitāre*. Le sens ancien serait « bien traiter, bien accueillir » (cf. *sē inuitāre*) ; le sens de « inviter » serait secondaire. Dérivés : *inuitātiō*, -*tor*, -*triz*, -*tiuncula*, -*tōrius*, -*tus*, -*bilis*, -*mentum*.

**inuitus**, -*a*, -*um* : *ἄκων* (*ἀέκων*), qui agit malgré soi, contre son gré : *inuitā Minerā*, i. e. « aduersante et repugnante natura » (Cic., Off. 1, 110), *inuitō nūmine*. Sur l'emploi de l'ablatif absolu, v. Wackernagel, *Vorles.* I, p. 283. Ancien, usuel. M. L. 4537.

Composé du préfixe privatif *in-* et d'un adjectif en *-to*, à sens actif \**uitūs* formé de la même racine qu'on a dans *uitū-s* « tu veux » (v. ce mot) ; cf. skr. *uitā* « qui plait, agréable » ; *uitī* « jouissance », etc. Les autres rapprochements proposés sont douteux.

**inula**, -*ae* f. : aunée, plante (depuis Lucr.). Sans doute emprunt de type populaire au gr. *ἐλέυσ* avec

accusatif de l'objet, comme *ignoscere* ; la construction avec le génitif (Hor., S. 2, 6, 84), sans doute d'après le gr. *φοετή τινος*, rappelle l'emploi du génitif après *egēre*, *priuāre*, avec l'ablatif (*Title-Live*, Tacite, etc.) l'emploi de fraudâre (*alqm alqā rē*). Le sens et l'emploi sont indiqués par Cicéron, Tu. 3, 9, 20, *nomen inuidiae, quod uerbū ductum est a nimis inuendo fortunam alterius, ut est in Melanippo* (R<sup>3</sup> 424) : « quisnam florem liberum inuidia meum? » *Male latine uidetur, sed p̄aeclarē Accius. Vt enim « uidere », sic inuidere florem rectius quam « florī ». Nos consuetudine prohibemur; poeta iūs suum tenuit et dixit audacis. — De là dans la langue commune « envier », sens qui domine dans *inūs* « odieux », *inuidendus* « enviable », *inuidus* « envieux » refait sans doute sur *inuidēō* d'après *avidus*, *audeō*, d'où *inuidia*, M. L. 4534, sur lequel a été bâti *inuidōs* ; *inuidentia* (Cic.) ; *inūs* « envieux » (tardif et rare, comme *ōsor*) ; *inuidātūs* (Vit. Patr.).*

Il y a allusion à la croyance au mauvais œil, dont le caractère indo-européen est établi par les déformations du nom de l'œil (v. *sous oculus*), cf. R. Wuensch, Berl. Phil. Woch., 1917, p. 77. Le slave exprime l'idée de « hair » par *ne-zavodēti*, où intervient aussi le verbe « voir », mais d'une manière peu claire. Cet emploi de *inuidēō* a été rendu possible par le fait que, en face de *uideō*, les formes à préverbes ayant le sens de « voir » sont fournies par -*spiciō* : *inspiciō*, etc. V. la *Latin. Gramm.* de Stoltz-Schmalz-Hofmann, 5<sup>e</sup> éd., p. 412. Sur la valeur de *in*, v. *ignoscō*.

**inūlō**, -*as*, -*aul*, -*ātūm*, -*ārē* : inviter (*alqm ad cēnam, in hospitiūm*; *tectō*, *hospitiō*; *inuitāre ut*) ; puis dans un sens plus large : *i. hostēs ad dēdītōnēm* « encourager à ». On trouve aussi dans la langue familière *sēsē inuitāre* « se bien traiter », cf. Non. 320, 35. Ancien, usuel. Conservé dans les langues romanes ; cf. M. L. 4535, et \**con-uitāre* (sous l'influence de *coniuīum*), M. L. 2201. Étymologie inconnue. Les anciens voyaient dans le pré-verbe non le *in-* privatif, mais le *in-* de sens local, comme le montrent les rapprochements qu'on lit, par exemple, dans Lucilius, XXX (616), *contra haec INVITASSE aut INSTIGASSE uidentur* ; Gic., Cat. M. 57, *ad quem fruendum non modo non retardat, uerum etiam INVITAT aque ADLECTAT senectus*.

Il doit donc y avoir ici un préverbe *in-* et un fréquentatif ou un dénominatif de l'adjectif \**uitū-s* ; cf. *inuitāre*. Le sens ancien serait « bien traiter, bien accueillir » (cf. *sē inuitāre*) ; le sens de « inviter » serait secondaire.

Dérivés : *inuitātiō*, -*tor*, -*triz*, -*tiuncula*, -*tōrius*, -*tus*, -*bilis*, -*mentum*.

permutation de *l* et de *n* par substitution de suffixe ou métathèse du type \**alēna* < \**anhēla*. Le mot serait venu comme terme de cuisine, la racine de l'*inula* contenue dans le vinaigre étant employée comme assaisonnement ; cf. Hor., Sat. 2, 2, 44 ; 2, 8, 51. La forme française et l'emprunt germanique, v. angl. *eolene*, remontent à \**elena* qu'on lit dans les Gloses, à côté de *elna*, *ella*, *enula*. Roman. M. L. 4522 ; B. W. s. u.

**Inuleus**, -i m. (et *inulea*) : faon. Peut-être emprunté d'abord par la poésie (Prop., Hor.) ? Le grec a ἔνελος· νέρός, Hes. ; pour la finale, cf. *ecleus* ; la longue initiale peut être un expédient métrique, pour éviter le tri-braque ; cf. *Italia*, *ēgeria*, etc. Les graphies tardives *hinuleus*, *hinnumla* (Arn.), *hinnulus* (St. Ambr.), M. L. 4138 a, *hinnicula* (Ps.-Aug.), *hinuleāginus* (Probus in Verg. G. 1, 16) ont subi l'influence de *hinnus*, *hinnulus*.

**inuolō**, -ās, -āūl, -ātūm, -ārē : voler, πλέντω. Mot de la langue familiale, d'abord sans doute celle des esclaves, *ipse*, *ipsa* désignent le maître, la maîtresse (en personne) ; cf. la réponse des Pythagoriciens : *ipse dixi* (*ώπτης έφη*), Cic., N. D. 1, 5, 10, et la glose *ipse* : *prona men honoris est*.

Etant donné son sens intensif, *ipse* peut être renforcé par la particule -met, *ipsemēt* ; cf. aussi *ipsippe* [l. *ipse*? ou bien -*ppe* représente-t-il une forme à géminée expressive?] : *ipse neque alii*, P. F. 93, 15). La langue familiale lui crée même des superlatifs : *ipsinus* (employé au sens de *dominus* dans Pétrone), *ipsissimus*, cf. gr. ὀὐτότατος. *Ipse* est souvent joint aux pronoms démonstratifs : *hic*, *ille*, ou personnels : *egōmetipse*, *sēmetipsum*. L'intensif étant voisin pour le sens du pronom d'identité *idem* (cf. l'emploi de ὅτος en grec), qui lui-même n'est qu'un *is* renforcé, *ipse* et des formations dérivées de *ipse* se sont substituées à *idem* dans les langues romanes : e. g. *istum ipsum* > it. *stesso*; *ipse* dans certains cas est devenu démonstratif : *ecce ipse* > sud-ital. *quesso*, esp. *aqueste*, etc., ou relatif : *qualem ipsum* > it. *qualesso*, etc. Le sens s'est affaibli au point que, dans un groupe de parlers romans, *ipse* a fourni l'article pour lequel les autres parlers ont recouru à *ille*. De *metipsum* est dérivé le v. fr. *medesme*, fr. même, *medesimo* ; de \**ne ipse unum*, l'ital. *nessuno*, etc. Panroman. M. L. 4541 et 5551 ; B. W. même.

Dérivé : *inuolātor* : κλέπτης (Gloss.).

**inuoluulus**, -i m. : sorte de ver ou de Chenille qui s'enroule sur elle-même (Plt.). De *inuoluō* (cf. *conuoluūs*). V. h. a. *wulluh*, etc., de \**inuolucus*?

**Inuus** : v. *inuī*.

**īō** : interjection exprimant la joie ; cf. gr. *ἴω*.

**iōeus**, -i m. (pluriel *ioci* et collectif neutre *ioca*) : jeu en paroles, plaisanterie. *Iocus*, *ioca* s'opposent à *sérium*, *sēria*, dans un couple antithétique en asyndète *ioca seria* ; cf. Cic., Fin. 2, 26, 85, *quicun ioca, seria, ut dicatur*. Uni également à *lūdūs* « jeu en action » ; cf. Cic., Off. 1, 29, 103, *ut ad ludum et iocum facti uideamus* ; T.-L. 28, 42, 2 *tudus et iocus*. De là *per iocum* « par jeu, par plaisanterie ». Ancien, usuel. A supplété *lūdūs* dans les langues romanes, M. L. 4588. Panroman.

Dérivés : *iocor*, -āris et \**iocōc*, M. L. 4585 ; \**iocāriūs*, M. L. 4585 a ; *iocōsua* (d'où irl. *geocach*) ; *ioculus* (Plt.), *ioculor*, -āris et \**ioculō*, M. L. 4586 ; *ioculāris*, M. L. 4587 ; *iocista* « qui uerbis iocatur », CGL V 305, 17 ; 601, 48, hybride tardif avec suffixe grec. *Iocor* et *ioculor* ont à leur tour fourni les dérivés ordinaires. Souvent rapproché de *iuō*, d'où *iocundus*.

L'intonation douce de *o* dans lit. *jūkas* « plaisanterie » est embarrassante ; le lituanien a aussi *jūktis* « rire ». On rapproche des mots signifiant « formule pronon-

cée » : ombr. *iuka*, *iuku* « precēs, uerba », et, dès lors, m. gall. *ieith* « manière de parler, langue », v. h. a. *jehan*, « prononcer une formule », dont le sens est éloigné.

**Iouis** : v. *Iuppiter*.

**ipse**, -a, -um ; gén. *ipsius*, dat. *ipsi* : pronom-adjectif intensif appartenant au groupe des démonstratifs comme le gr. ὅτος, sert à mettre en relief une personne ou une chose, ou à l'opposer à d'autres : « même, lui-même, elle-même (et pas une autre) ; propre ; en partie, », et aussi à en affirmer l'exactitude ou l'autenticité. Joint à un nom de nombre, signifie « exactement, précisément » (par opposition à *fere*), e. g. : *triginta dies erant ipsi, cum*, Cic., Att. 3, 21. Par extension « en soi, par soi, de soi-même » (cf. gr. ὅτος = ὁτούματος) ; en ce cas, souvent renforcée par *sponte suā*.

Dans la langue familiale, d'abord sans doute celle des esclaves, *ipse*, *ipsa* désignent le maître, la maîtresse (en personne) ; cf. la réponse des Pythagoriciens : *ipse dixi* (*ώπτης έφη*), Cic., N. D. 1, 5, 10, et la glose *ipse* : *prona men honoris est*.

Etant donné son sens intensif, *ipse* peut être renforcé par la particule -met, *ipsemēt* ; cf. aussi *ipsippe* [l. *ipse*? ou bien -*ppe* représente-t-il une forme à géminée expressive?] : *ipse neque alii*, P. F. 93, 15). La langue familiale lui crée même des superlatifs : *ipsinus* (employé au sens de *dominus* dans Pétrone), *ipsissimus*, cf. gr. ὀὐτότατος. *Ipse* est souvent joint aux pronoms démonstratifs : *hic*, *ille*, ou personnels : *egōmetipse*, *sēmetipsum*. L'intensif étant voisin pour le sens du pronom d'identité *idem* (cf. l'emploi de ὅτος en grec), qui lui-même n'est qu'un *is* renforcé, *ipse* et des formations dérivées de *ipse* se sont substituées à *idem* dans les langues romanes : e. g. *istum ipsum* > it. *stesso*; *ipse* dans certains cas est devenu démonstratif : *ecce ipse* > sud-ital. *quesso*, esp. *aqueste*, etc., ou relatif : *qualem ipsum* > it. *qualesso*, etc. Le sens s'est affaibli au point que, dans un groupe de parlers romans, *ipse* a fourni l'article pour lequel les autres parlers ont recouru à *ille*. De *metipsum* est dérivé le v. fr. *medesme*, fr. même, *medesimo* ; de \**ne ipse unum*, l'ital. *nessuno*, etc. Panroman. M. L. 4541 et 5551 ; B. W. même.

*Ipse* est formé de *is* (cf. *ali-quis*) + une particule de renforcement -*pse*, analogue pour le sens à -*pse*. La langue archaïque a encore des formes *ipse*, *eōpse*, *sapsa*, *sumpse* ; cf. aussi l'adverbe *réapse* = *rē eāpse*, *rē ipsa*. Sur le modèle de *ille*, la finale de *ipse* a été fléchie, tandis que le thème devenait invariable. A l'époque archaïque, la langue hésite entre *ipsus* et *ipse* ; le neutre est toujours *ipsum* ; *ipsus* n'apparaît qu'à très basse date, quand *ipse* et *iste* tendent à se confondre. Dans la prononciation courante, *ipse*, qui avait en partie le caractère de mot accessoire, devient *isse*, comme le montrent les dérivés des langues romanes ; cf. ital. *esso*, *medesimo*. C'est à une prononciation de ce genre que se réfère l'anecdote de Suétone rapportant qu'Auguste *legato...* *consulari successorem dedisse ut rūdi et indocto*, *cuius manu issi* (codd. *izi*) *pro ipsi scriptum animaduerterit*, Suét., Aug. 88. De là sans doute *issula* « petite maîtresse », Plt., Ci. 450. — Sur les formes *sumpse*, *sapsa*, v. *sum* pronom.

L'osco-ombrien a des formes voisines dont l'interpré-

tation étymologique n'est pas évidente : osq. *essuf*, *euſ* « ipse », ombr. *esuf*, *euſ* ; v. Buck, *Osc. Umbr. Gram.*, § 197, 5 ; Vetter, *Hdb.*, p. 200.

La particule -*pse* ne se retrouve pas hors de l'italique. Elle est évidemment composée. Il s'y trouve, d'une part, un élément -*p-*, comme dans -*p-te* (v. ce mot) ; *in eōpse* est glossé par Festus *eo ipso*, P. F. 97, 21 ; on a -*p-te* dans *mihī-pte*, *meō-pte*, etc. ; sur cet élément -*p-*, v. l'article spécial. — D'autre part, il y a -*se*, qui rappelle la particule augens de l'irlandais. Le contraste de *ipse* et de *eōpse* suggère l'idée que -*p-se* appartiendrait au nominatif et -*p-te* aux cas obliques, ce qui répondrait à l'opposition ancienne de skr. *sá* (nominatif) à *ta* aux autres cas.

Le hittite a *pát* « même ». Sur un rapport possible entre *pát* et lat. -*pse*, -*p-te*, -*pot* (dans *potis*), v. H. Pedersen, *Hittisch u. die anderen i.e. Spr.*, p. 77 sqq. ; et en dernier lieu Benveniste, *World*, 10 (1954), p. 259 sqq.

\**ipsilles* : *bratteae in uirile muliebremque speciem expressae*, P. F. 93, 21 ; cf. F. 398, 28, *subsilles sunt quae ali ipsiles uo<cant, lamellae in sacri>s, quae ad rem diuinam omnium quae abhidentur>ur maxime <creduntur necessaria>rium. Ipsilles* est rétabli dans le texte et l'abrégué d'après la glose de Festus lui-même ; les manuscrits ont *ipulices*, *ipsiullices*, *ip̄sullices*. Sans autre exemple et inexplicable. V. *subsilles*.

\**ipsiliēs* : *οὐτόπτυχτα φύλλα*, CGL II 91, 66. Cf. *plīcō*.

Ir (graphie *eira* dans Plt., Tru. 262, 264, qui joue sur la ressemblance entre *eiram* et *eram*), -ae f. : colère. S'emploie au singulier et au pluriel. Correspond au gr. *ὄργη* et, à son imitation, désigne quelquefois en poésie la « passion », le « désir violent » ; cf. Vg., Ae. 2, 575 ; Hor., S. 1, 2, 71. Celtique : *irl.*, *britt.* *ir*.

Dérivés : *īrascor*, -*eris*, *īratus sum* : se mettre en colère, et *sub-īrascor*, -*rātūs* (Cic.) ; *īrācundus* : irascible ; *īrācundia* : irascibilité. Ancien, usuel ; roman, cf. M. L. 4542, 4543, 4544, et \**adīrāre*, 166. A basse époque apparaissent aussi : *īrāscēntia*, *īrāscibilis* (= θυμός, St. Jér.) et *īnīrāscibilis* (= ἀθόργητος), *īrāscūtūs*.

Les anciens différaient *īrā*, *īrātūs* de *īrācundia*, *cundus* ; cf. Cic., Tu. 4, 12, 27, et Benveniste, BSL 34, 186 ; mais, en pratique, *īrācundia* est souvent le synonyme plus plein de *īra* ; cf. Plt., Cu. 533, *non ego nunc mediocri incedo īratus īrācundia*. La confusion est constante dans le De *Irā* de Sénèque.

Étymologie mal déterminée ; on ne sait même pas si lat. *r* représente ici *s* ou *r*. Le seul rapprochement plausible — mais nullement évident — est celui avec skr. *īśādh* « vis », hom. *īsopō* « vis », v. isl. *īsa* « se porter vivement en avant ». Dans ce groupe, il y a des mots qui, par le sens, rappellent lat. *īra* : av. *aēsmo* « colère », *aīstra* « passion violente ». V. aussi gr. *īlōtēpōc* et *īlōtē* chez Boisacq.

\**īrēeūs*, -i m. ? : *genus farciminis in sacrificiis*, P. F. 93, 10 et 101, 9. Sans exemple. Sans doute à rapprocher de *īrciae*.

*īrōō*, -ōnis m. : vélaret et vélar, plante dont le nom grec est *īpōtēpōv* (Plin.). Sans rapport avec *īris*, qui vient du grec.

**īronia**, -ae f. : ironie. Emprunt savant (depuis Cicéron) au gr. *īpōvēla*.

Dérivés tardifs : *īrōnicus*, -cē. M. L. 4545 a, b? Celte : *irl.* *īroin*.

*īrpex*, *īrpus* : v. *īhir-*.

*īrrītō* (*īnr-*, -ās, -āūl, -ātūm, -ārē) : provoquer, exciter, d'où « *īrriter* ». Ancien (cf. Plt., Cap. 485), classique. Dérivés : *īrrītānen*, -mentum ; *īrrītātiō*, -tābilis, -bilitās ; *īrrītātor*, -trīx, -tūs, -ūs, tous littéraires et en partie tardifs.

La langue impériale (Pline, Columelle, etc.) emploie aussi dans le même sens *īrrītō*, formé d'après *īrōvōcō* (*īrōvōtātor*, *ītāla*), pour renouveler l'expression ; et Priscien, GLK III 67, 20, cite un simple *īrītō* qu'il a peut-être recréé d'après *īrrītō*. Les rares représentants du verbe dans les langues romaines remontent à *īrrītāre*. M. L. 4547. Mot expressif, sans étymologie.

*īrrītūs* (*īn-*, -ās, -āūl, -ātūm) : v. *īreor*.

*īrrūmō*, -ās : donner à sucer ; mot vulgaire de sens obscène opposé à *īell(l)ō* (Cat., Mart.), employé comme terme d'insulte ; cf. fr. *bougre*, *foutre*.

Dérivés : *īrrūmātor*, -tiō, -biliē.

V. *rumā*, *rumis*.

\**īrtiōla* (*ītītīs*) : sorte de vigne (Colum., Pline). Sans étymologie. Le rapport avec *Hirtius* est en l'air.

īs, īa, id (ancien accusatif *īm*, *ēm* « eum », P. F. 92, 1, 41, 7 ; 67, 23 ; nominatif pluriel *īs*, *ēis*, *īeis* (inscription de l'époque républicaine) ; datif-atlabil *ībus*, e. g. Plt., Mi. 74 ; le génitif pluriel *īum* attribué aux « anti-qui » par P. F. 67, 23 est sans exemple) : adjectif-pronom de renvoi (et non démonstratif ; aussi ne comporte-t-il pas de particule épédictive, comme *ītic*, *īstic*, *īllic*). Reprend ou annonce souvent un relatif précédé d'un nom, énoncé ou qui va l'être : *quō annō... īō annō*, ou *ēō annō... quō* ; cf. Cic., Off. 2, 6, 22, *male res se habet cum quod uirtute effici debet, id tempūtūr pecunia*. De là les groupes : *īs quī*, *īd quod*, *īdeō quod* (cf. *īdeō*) et *īpropterē quod*, *īquia*, *īdō... quō... īō (quō magis... īō magis)* ; *ēō, id... ut* ; *īn īō est ut*. *īs* est proprement le corrélatif de *quī*. On le trouve même joint à *quī* de manière pléonastique dans des phrases comme Plt., Tri. 1023, *īter eos homines condalium tū redipisci postulas? | quorum eorum unus surrupuit currenti cursori solum*. Peut reprendre également un substantif sans relatif, par exemple Plt., Poe. 302, *aurum*, *īd fortuna inuenitūr, natura ingenium bonum* « de l'or, cela se trouve par hasard... » ; T.-L. 1, 19, 1, *īrbēm nouam, conditam ui et armis, īrē eam legibūsque de integro condere*. Ainsi *īs* a pu s'employer dans des suites comme Tér., An. 221 sqq., *fuit quidam senex | mercator : nauem is freget apud Androm insulam* ; *īs obiū mortem* ; Cés., BG 1, 12 ; *flumen est Arar... īd flumen...*

*īs*, qui avait une valeur faible et des formes monosyllabiques facilement éliminables ou méconnaissables, a été concurrencé par les démonstratifs, surtout par *īlē*, à mesure que le sens de ceux-ci s'affaiblissait et que la langue tendait à les remplacer eux-mêmes par des formes plus pleines et plus expressives dont témoignent les langues romanes. *īs* n'a survécu qu'en liaison avec *īpse* dans *īdipsum*, *īt. desso*. M. L. 4256.

Des cas anciens de *is* ont subsisté dans les adverbes de lieu *eō* « là », avec idée de mouvement (cf. *quōd*, *adeō*, *eō usque*, M. L. 2877; *eō* « par là », ancien ablatif féminin, scil. *uitā*; cf. *etātēus*. Cf. aussi *anteā*, *posteā*, *praeterā* (en face de *posthāc*, *praeterhāc*) ; *arworsum ead*, Sc. Bac., osq. *post exac* (= *posthāc*), Tab. Bant. Au même thème que *is* appartient *ibī*, *inde* (et *im* : *exim*, *internū*), *ita*, *item*, *itidem* et *iterum*. L'ablatif *eō* « pour cela » a servi aussi de particule à sens causal ; cf. *eō quod* (qui dans le bas latin a pris le sens de *quod*), *id eō*. Le radical de *is* a fourni les composés *idem*, *ipse* et figure dans *hic*.

*Is, ea, id* est dérivé d'un thème \**ei-*, *i-*, élargi en \**eyo-*, \**eyā-* (au féminin) pour la plupart des cas.

En indo-européen, le radical \**ei-* servait à fournir la forme du nominatif : skr. *ay-dm* (masculin), *iy-dm* (féminin), *id-ám* (nominatif-accusatif neutre) ; le reste de la flexion était obtenu avec \**e/o-* : skr. *á-sya* (génitif), *á-smai* (datif), etc. Cet état de choses se maintient dans la forme latine à particule préposée servant de démonstratif : *h-i-c*, accusatif *h-un-c*, *h-o-diē*. Dans la flexion de *is*, les formes de \**e/o-* ont été remplacées par le dérivé *eō* : *eum*, *eō*, *et*, etc. — Outre l'indo-iranien, le type \**ei-/e/o-* se retrouve en germanique : got. *is* (le neutre est *ita*). — Les formes des autres langues manquent de netteté.

En osco-ombrien, on a osq. *iz-ic* « is », *iúk*, *ioc* « ea », *id-ík* « id », *ion-c* « eum », *iusk* « if », *eisun-k* « eorum » et ombr. *er-ek* « is », *er-ek* « id », *er-u* « eorum », etc. Il y a un atif du type ancien dans ombr. *esmei* « huic », cf. skr. *ásmai* « à lui ».

Sur le parallélisme des formes de *is* et de *quis*, v. Ernout, Morphologie, § 108 sqq.

*iste, ista, istud* (et avec particule épideictique *isti-c*, *istaec*, de \**ista-i-ce*, *istuc*; avec particule interrogative *isticine*, de \**istece-ne*) : pronom et adjetif démonstratif « celui-ci, ce, cet », dit de la 2<sup>e</sup> personne, parce qu'il renvoie généralement à une personne ou à un objet dont un interlocuteur a parlé ou auquel on s'adresse ; a pris de là, dans la langue du barreau, une nuance péjorative « l'individu dont tu parles ou que tu défends [et qui est méprisable] », sens qu'il a aussi dans la langue courante ; cf. *quae est ista praetura?* « quelle est cette préture qui est tienne? », Cic., Verr. 2, 2, 18, 46 ; *cum enim tuus iste stoicus sapiens dixerit*, Cic., Ac. 2, 38, 119 ; *non erit ista amicitia, sed mercatura*, Cic., N. D. 1, 44, 122 ; *animi est ista mollietas, non virtus, inopiam paullisper ferre non posse*, Cés., B. G. 7, 77. Le sens personnel de *iste* apparaît ensuite affaibli et, à l'époque impériale, a tendu à remplacer *hic* dans le sens démonstratif ; cf. Marouzeau, MSL 20, 80. Panroman, seul ou précédé de *ecce* (cf. Peregrin. Aeth. 14, 2 et 5). M. L. 4559 ; B. W. *ce, cet, cette, ces*.

Adverbes de lieu : *istūc*, *istūc* (-*tōc*, -*tō*), *istinc* (-*tim*), *istōrsum* (Tér.) ; cf. *hōrsu*.

*Iste* se compose d'une particule préposée *is-* et d'un démonstratif *-te* ; la structure est donc comparable à celle des deux autres démonstratifs personnels, *hic* et *ille* (v. ces mots).

La particule *is-* ne se retrouve pas hors du latin. Il est difficile d'y voir une forme fixée de *is*. L'ombrien a une formation parallèle à celle de *iste*, mais avec particule *es-* dans ombr. *est u* « *istum* », *est u*, *esto* « *ista* », etc.

L'élément fléchi est le démonstratif correspondant à singulier était de la forme skr. *sā*, *sā*, gr. *δ*, *τ* (ion., att. *η*), got. *sa*, *so* ; le latin n'a pas conservé ce jeu, et le lituanien, qui a *tās*, *tā*. — Le radical du démonstratif est resté largement représenté dans les adverbes anaphoriques *tum*, *tam* et leurs dérivés, dans *tot*, etc. (v. ces mots), tandis que les adverbes de lieu appartiennent au groupe de *is* : *ibī*, *eō*, *inde*.

Dans l'autre langue qui a constitué un système de démonstratifs personnels, l'arménien, c'est aussi le radical *t* qui a fourni le démonstratif de 2<sup>e</sup> personne : *d*, *ayd*, etc. Et, en effet, le démonstratif à radical *t* servait à montrer ou à renvoyer à quelque chose de déjà nommé ; il n'indique ni ce qui est proche, comme les démonstratifs représentés en latin par *hic* et par le groupe de *cis*, *citrā*, ni ce qui est éloigné, comme les démonstratifs à \**n*-, \**t*- et \**ω*.

*issula* : v. *ipse*.

*ita* : adverbe du même thème que *is*, *id*, signifiant « ainsi ». Spécifie une chose dite ou qui va être dite : *ita constitui fortiter esse agendum*, Cic., Clu. 19, 51. Répond à une question posée : « comme je dis, comme tu dis », etc., d'où « oui » ; ainsi Plt., Mi. 1262, *militem pol | tu aspestisti. — Ita* ; Tér., An. 849, *quid istic tibi negoti est? — Mihin? — Ita*.

*Ita* est le corrélatif de *ut*, comme *is* de *qui*, *ibī* de *ubī*, etc. ; ainsi : *non ita amo ut sani solent | homines*, Plt., Mer. 262 ; *ut homost, ita morem geras*, Tér., Ad. 431 ; de là, dans les formules d'affirmation, *ita me Venus amet ut ego te numquam sinam* « Puisse Vénus m'aimer dans la mesure où... aussi vrai que », Plt., Curc. 209. *Ita* s'emploie même seul dans ce sens, *solllicitat, ita uiuam* (aussi vrai que je veux vivre), *me tua ualeusto*, Cic., Fam. 16, 20, 1. *Ita* peut annoncer une chose qui va être dite, ainsi *ita est amor : ballisto ut iacitur*, Plt., Tri. 688 ; de là *ita... ut* « ainsi... en quelque sorte, dans la mesure où » : *et tamen ita probanda est mansuetudo, ut adhibeat rei publicae seueritas*, Cic., Off. 1, 25, 38. C'est de cet emploi qu'est sorti le sens de *ita ut consuetus* : de telle manière que, de telle sorte que, tellement que. Usité de tout temps. Non roman ; cf. toutefois M. L. 4554.

*itaque* : « et ainsi », par suite « les choses étant ainsi ; conformément à ce qui précède ; c'est pourquoi, aussi ». *Ita constitui fortiter agendum, itaque feci*, Cic., Clu. 19, 51 ; *Dumnorix ciuitates suo beneficio habere obstrictas uolebat. Itaque rem suscipit*, Cés., B. G. 1, 9, 3 et 4.

*item* : même sens que *ita*, mais avec une particule *-em* ajoutée, cf. *idem* (v. ce mot). A également *ut* pour corrélatif : *proinde eri ut sint, ipse item sit*, Plt., Amp. 60. A tendu néanmoins à se différencier de *ita* en prenant le sens de « de même, également, aussi », peut-être sous l'influence de *idem* ; cf. *Romulus augur cum fratre item augure*, Cic., Diu. 1, 48, 107. De là l'emploi dans une énumération : *item... tertio... quartō*, Varr., R. R. 1, 16, 3.

*itidem* : adverbe formé de *ita* + *dem*, avec particule de renforcement. Même sens que *item*. Particulièrement fréquent dans la langue des comiques, qui reproduit la langue de la conversation ; ne semble plus employé à

l'époque impériale, sauf chez les écrivains archaïsants. Soul adverb ancien de la famille de *is* qui ne soit pas adverb de lieu (par ailleurs, on a *tum*, *tam*, etc.). C'est en effet une forme indo-européenne conservée, répondant à skr. *iti* « ainsi » (du radical *u*, l'Avesta a de même *uiti* « ainsi »). *Iti* final, issu de i.e. : \**ā*, *y* est demeuré, tandis qu'il est amui dans le corrélatif lat. *ut* (à côté de *aliuta*, il est vrai, et de *uti-que*, *uti-nam* ; mais *aliuta* peut avoir été bâti sur *ita*, et *utique*, *utinam* peuvent être issus de \**utei-que*, \**uteinam* avec abrége-ment iambique). L'ombrien a, avec particule postposée, *itek* « ita ». Cet adverb s'est maintenu seulement en italien et en indo-iranien ; il serait du groupe des mots de la langue technique religieuse et juridique ; *ita* a dû figurer dans des formules ; en sanskrit, *iti* s'est conservé notamment dans les énoncations.

*Italus, Italia* (*i* chez les dactyliques par nécessité métrique, e. g. Vg., Ae. 1, 2) : Italien, Italie. Osq. *vitelijū*, *vitelijū* « *Italia* » ; *Vituli, Vitulāria uia*. Sans étymologie. Le rapprochement de *vitulus*, qui fait de l'Italie « la terre des veaux » (F. 94, 9 L.), n'est qu'un calembour. Sans doute mot indigène (illyrien?).

*iter* : v. *eō*.

*iterum* adv. : pour la deuxième fois, *semel atque iterum*. Ancien, usuel. Conservé seulement en v. *logoud*. M. L. 4557.

Dénominal : *iterō* : répéter (d'où « dire sans cesse, aller répétant ») : *infidum esse iterant*, Plt., Tri. 832, renforcé à basse époque par le préfixe *re* : *reiterō* (Dronat). Dans la langue rustique, *iterō* a pris le sens technique de « labourer une seconde fois » (d'où les gloses *iterat* : *δρότε*, CGL II 91, 14 ; *iteratum, πάλιν σχαρέψεν* etc. ; pour le sens, cf. Ir. *binner*), sens qui est passé dans les langues romanes ; cf. e. g. esp. *hedrar*, M. L. 4556, et *reiterō*, M. L. 7188.

Dérivés : *iteratiō*, *iteratiūs* (terme de grammaire) = *frequentatiūs* ; *iterabilis* (bas latin) ; *iterāmen, iterātūm, -ātō, iterātās* (tardifs).

Du groupe de *is*, il y avait deux formes de l'adjectif marquant opposition de deux ; l'une repose sur *i-*, c'est celle de skr. *itarah* « autre » (par rapport à un seul terme) et de lat. *iterum*, neutre devant adverb ; l'autre repose sur \**e/o-*, c'est celle de ombr. *e trām-a* « ad alteram », av. *atārō* « celui-ci (de deux) » [corrélatif de *yatārō* « lequel (de deux) »], v. sl. *jeterū* « un » (qui a perdu son sens propre, par suite du fait que le suffixe *-tero-* n'est plus vivant en slave). — Cf. aussi lat. *ceteri*.

*ítō* : v. *eō*.

*iuba*, -ae f. : 1<sup>e</sup> crinière du cheval ou de tout autre animal ; 2<sup>e</sup> toute espèce d'objet comparable, aigrette, panache, etc. Ancien (Egn.), usuel. Conservé seulement en logoud. M. L. 4555. De la *iubātūs* (Naev.).

Bugge, BB 14, 58, a supposé que *iuba* serait quelque chose de bouillonnant et a rapproché *iubeō* (v. ce mot). Hypothèse pure que le sens n'appuie pas.

*iubar*, -āris n. (quelquefois m.) : *dicitur stella Lucifer, quae in summo quod habet lumen diffusum, ut leo in capite iubam*, Varr., L. L. 7, 76 ; cf. id., ibid. 6, 6. Le nom a d'abord désigné l'étoile Lucifer (φωσφόρος ἡλίους, en grec) « *quod splendor eius diffunditur in modum*

*iubae leonis* », P. F. 92, 13, et par suite l'éclat qu'elle répand : *quintus ab aequoreis nitidum iubar exultit undis* | *Lucifer*, Ov., F. 2, 149. Mot uniquement poétique, auquel aucun correspondant n'est connu. V. le précédent.

*iubeō*, -ēs, *iussi* (infinitif parfait contracte *iusse*, futur *iussiūt*), *iussum*, *iubēre* (formes d'infectum et de perfectum à diptongue *ou* dans le SC des Bac., *ioubeatis*, *iouiset*, mais la métrique n'atteste que *iubēō*, et le maintien de *-ss-* dans *iussi* suppose la brévité de *l'u* : peut-être y a-t-il eu, à date ancienne, une opposition *iubēō* : *ioussi* ; on est amené à le supposer d'après la graphie *iouosit* constante à l'époque archaïque, cf. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*<sup>5</sup>, § 242, et dont le *ioubeatis* du SC des Bac. ne serait qu'un reflet) : verbe à la fois de la langue technique et de la langue commune. Sens général : « ordonner » (par opposition à *uetare*). Dans la langue du droit public, s'emploie des résolutions politiques, des lois votées par le *populus* avec le sens de « décider », *senatus decreuit populusque iussit*, Cic., Verr. 2, 2, 67, 161 ; *quaes scisceret plebs aut quae populus iuberet*, Flac. 7, 15 (cl. *iussa ac scita*, Balb. 18, 42) ; *Tullum Hostiliū regem populus iussit*, T-L. 1, 22, 1, etc. Sur ce sens général se sont greffées des sens particuliers, plus flâbles, e. g. L. *Aimilius...*, *agrum oppidumque, quod ea tempestate posedit, item posidere habereque iousit* (« a auto-risé »), *dum populus senatusque Romanus uellet*, CIL I<sup>2</sup> 614 (189 av. J.-C.). La langue familiale l'emploie dans des formules avec le sens de « engager, inviter à, souhaiter » : *Dionysium iube saluere*, Cic., Att. 4, 14 ; *spērare nos amici iubent*, Cic., Fam. 14, 1, 2. De là, à basse époque, le sens de *uolō* pris par le verbe : *iube considerare* (« veiller examiner »), *pater, codicem istum*, Vit. patr. 3, 30.

S'emploie absolument ou avec un complément qui peut être soit un accusatif (*ei prouinciam Numidiam iussi*, Sall., Iu. 81, 1) ou une proposition complétive à l'infinitif ou au subjonctif. Le passif *iubeor*, *iussus* a le sens de « recevoir un ordre ». Ancien, usuel et classique ; mais tend à être remplacé par des formations plus expressives : *imperare* et, dans les langues romaines, *commandare*, *\*ordinare*. Non roman.

Formes nominales : *iussum* (surtout au pluriel *iussa*) n. : ordre(s) ; *in iussus* (Hor.) « qui n'a pas reçu d'ordres », sans doute d'après gr. *ἐκθέντος*. Le substantif *iussus*, *iūs* n'est usité qu'à l'ablatif *iussū* « sur l'ordre de » (cf. *grātīs* et *ingrātīs*) ; *iussiō* est de basse époque (Dig., Lact., Vulg.) ; *iussor* est un mot de glossaire ; *iussōrius* est également très tardif.

La coexistence de *iubeō* et de *iussus* suppose une racine de la forme \**yeudh-*. Or, le lituanien a *judū*, *judēti* « se mouvoir en tremblant » et *jundū*, *jūsti* « commencer à s'agiter », qui admet le sens figuré : lit. *jaudinti* signifie « éveiller une passion, séduire » ; pol. *judzieć* signifie « exciter, séduire » ; skr. *ud-yodhati* signifie « il bouillonne, il part en colère ». L'idée de « mettre en mouvement » subsisterait-elle à l'état de trace dans *iuba*, *iubar*? En indo-iranien et en grec, s'est développé le sens de « combat » : skr. *yūdh-* « combat », d'où *yūdyate* « il combat » (av. *yūdyente* « ils combattent »), hom. *ὑστῆν* (datif) et *ὑστῆν* « combat ». Les mots

signifiant « ordonner, commander » différent d'une langue à l'autre.

**iūbilō, -ās, -āre** : pousser des cris, crier après ; verbe de la langue rustique. *Vt quiriture urbanorum, sic iūbile rusticorum*, Varr., L. L. 5, 58; *rustice uoce inclamare*, P. F. 92, 2, 3. Cf. aussi *iūbilātus* : *κρανγή ἀγρούσιον*, CGL II 354, 56. Ancien (*Accius*). Le substantif *iūbilum* (-*lus*), qui n'apparaît qu'à partir de *Silius Italicus*, semble rebâti sur *iūbilō* d'après le couple *sibilus*, *sibilo*. Dans les gloses, *iūbilat* est expliqué par *sibilat*; *iūbilat milius cum uocem dat*, CGL IV 102, 30; *iūbilum* par *sibilum*, peut-être par confusion avec *iugō*, -*is*, qui s'emploie du cri du milan. *Iūbilā* a subsisté dans la langue de la Vulgate, et il est probable qu'il a influé sur la forme de *iūbilaeus* (-*laeum*), gr. *ἰωθηλάτος*, hébreu *iothēl* (conservé en irl. *iubail*), dont l'étymologie populaire l'a rapproché, comme le sens de *ἰωθηλάτος* a influé sur lui. C'est seulement, en effet, dans la langue de l'Église que *iūbilare* a la nuance « pousser des cris de joie » (à l'occasion du jubilé). Les dialectes romans dans lesquels *iūbilare* a subsisté l'ont conservé avec le sens de « crier après, appeler ». M. L. 4597.

Sans doute, faire \**yū*; cf. gr. *ἴω*. Pour la formation, cf. *sibilare*? V. *iugō*.

**iūcundus** : v. *iuu*.

**iūdaeus** : juif. Emprunt au gr. *Ιουδαῖος*. Attesté depuis Cicéron. Roman. M. L. 4598; B. W. s. u.

**iūdex** : v. *iūs*.

**iugera** : v. sous *iugum*, *iungō*, n° 9.

**iūgis** : v. sous *iugum*, *iungō*, n° 8.

**iūglāns** f. (génitif pluriel *iūglāndium*; *iugulans*, codd. Varr., R. R. 4, 16, 6, avec épenthèse de *u*, cf. I 55, 4, *gymnasium*, etc.) : s'emploie seul ou joint à *nux* : sorte de noix, *quod cum haec nux antequam purgatur similis glandis, haec glans optima et maxima a Ioue et grande est appellata*, Varr., L. L. 5, 21, 102. De *Ioui(s) glāns*, gr. Διός βάλανος, cf. Gav. Bassus ap. Macr. 3, 18, 3. Conservé dans un dialecte italien. M. L. 4606.

**iugō** (*iugō?*), -*is*, -*ere* : *iugere milui dicuntur cum uocem emittunt*, P. F. 92, 21. De là *iugilō* (*Anth. 733, 11*). Cf. *iūbilō*.

**iugulum, iugulae** : v. *iugum*, n° 5.

**iugum, iungō**, etc. La racine indo-européenne \**yeug-/yug-* présente en latin des formes sans nasale infixée à voyelle brève (type -*iua*, -*iugus*, mot racine; *iugum*, *iūgis*, *iūges*, *iugulum*) ou à voyelle longue, issue d'un ancien -*eu*- > -*ou*- (type *iūgera*, *iūgis*, *iūmentum*), et des formes à nasale infixée (présent *iungō* et ses dérivés et composés) :

1<sup>o</sup> *coniux* (*coiu*; *co(n)iunx*, graphie influencée par *coniungō*), -*ūgis* c. : époux, épouse. Le genre est commun, mais l'emploi féminin est le plus fréquent; le masculin est surtout poétique; la prose dit *ui* ou *mari-tus*. Il se peut que le nom ait d'abord été employé seulement au pluriel — où il est d'ailleurs attesté — comme parentés. *Coniux* féminin est du vocabulaire noble; la comédie emploie *uxor*; et la forme paraissant ambiguë, on voit apparaître parfois un nominatif *coniuga* (cf. sa-

*cerdōta, antistita, etc.*). *Coniux* ne se trouve qu'une fois dans Plaute, Am. 475 (pour désigner, du reste, Amphitryon et dans la bouche de Mercure); Térence n'a qu'une fois *coniugium*, An. 561.

Dérivés : *coniugium* : *est legitimarum personarum inter se coeundi et copulandi nuptiae; coniugium dictum quia coniuncti sunt, uel a iugo quo in nuptiis copulantur, ne resoluti aut separari possint*, Isid., Or. 9, 7, 20. Conservé en sarde, M. L. 2149; *coniugālis* (*coni* + *u* + *giālis*, Ov., par nécessité métrique) : *du mariage; di coniugālēs*, cf. Varr. ap. Non. 528, 14, *dis coniugāli*; bus *Pilumno et Picumno in aedibus lectus sternebat*; cf. *sēiunx*, Vellius, GLK VII 77, 18.

Avec la même valeur, le grec a *σύζυγος*, δύμα-*ζυγός*. Skr. *sam-yú-* signifie « lié d'amitié ». Avec un suffixe secondaire -*en*, got. *ga-juka* « compagnon ».

2<sup>o</sup> *iugus*, -*a*, -*um* : uni, joint ensemble : *uasa olearia instructa iuga*, Caton, Agr. 10, 2; et « qui unit », épithète de Junon, d'après gr. *Ὕπερ Ζύγια*, cf. P. F. 39, 30. *Iugarius uicus dictus Romae, quia ibi fuerat ara Iunonis Iugae, quam putabant matrimonia iungere*. Cette forme simple n'est sans doute pas ancienne; elle a dû être tirée du composé qui est relativement ancien et usuel. Composés : *biūgus* : attelé avec un autre, ou attelé de deux chevaux; de là *biūgum* n. (sc. *iūmentum*) et *biūgi m.* (sc. *equi*) : attelage à deux chevaux; *quadriūgus* (-*iugis*) : attelé à quatre [chevaux], d'où *quadriūgi*; cf. aussi *inter*, *intrō-iugus* (*Inscr.*); *coniugus* = *σύζυγος*; *coniugulus* (Caton); *coniugiae* = *ζευχῆρες* (Gloss.).

De *biūgus*, *quadriūgus* sont issues les formes syncopées *bīgāe* f. pl. (sc. *equae*) et *quadrigāe* « attelage, char à deux, à quatre [chevaux] » (le singulier *bīga*, *quadrigā* n'apparaît qu'à l'époque impériale, Sén., Plin., St.). *Bīga* est demeuré en roman, M. L. 1095. La langue rustique a dû employer *quadrigā* dans le sens de « attelage de quatre bœufs », conservé dans quelques dialectes romans; cf. M. L. 6918. Dérivés : *quadrigārius*, adjectif et substantif masculin « cocher d'un attelage de quatre », employé comme cognomen; *quadrigālis*, -*tus*; cf. P. F. 87, 12, *item nummi* « *quadrigati* » et « *bīgati* » a figura caelatura*e dicti*.

3<sup>o</sup> A côté de *iugus* existe un doublet *iūgis* (avec *ū*); cf. *iugēs* : *eiudem iugi pares. Unde et coniuges et seiuies*, P. F. 92, 22, qui vient des composés : *coniugis* (différent de *coniux*), attesté par CGL V 447, 29, *coniugis*, *con sociatus*, par la glose de Festus; *iniugis*: 1<sup>o</sup> « qui n'a pas encore porté le joug » = *ἄγρος*; cf. P. F. 101, 7, *iniuges boues qui sub iugo non fuerint*; 2<sup>o</sup> terme de grammaire « sans conjonction » (*ἄγρος*); *seiugis*, cf. Sol. 4, 2, *seiuies gentes ad unum morem coniugari*; et *biūgus*, *quadriūgus*, *seiugis*, -*is* (scil. *currus*) m. : « attelage à six chevaux », dont le doublet *seiugis* figure dans Isidore.

Élargissement par -*i* du type \**yug-* de *coniux*; la forme en -*is* est usuelle dans les adjectifs; cf. *imberbis*, etc.

4<sup>o</sup> *iugēs* : *auspicium est cum iunctum iumentum sterius facit*, P. F. 92, 12; cf. Cic., Diu. 2, 36, 77, *hui simile est quod nos augures praecipimus, ne iugēs auspicium obueniat, ut iumenta iubant diungere*. Le Servius de Daniel, Ae. 3, 537, a la forme *iuetis* : *iuetis*

*enim dicitur augurium quod ex iunctis iumentis fiat; et on trouve dans les gloses *iugites* : συνέγενεψιοι. Il semble donc s'agir ici d'un *iugēs*, -*itis*.*

5<sup>o</sup> *iūgūlum* n. et *iūgūlus* m. : endroit où le cou se joint aux épaules et à la poitrine, attaches du cou, gorge. Attesté depuis Plt., Mer. 613. M. L. 4609. De là : *iugulō*, -*ās* « égorger, étrangler » (sens physique et moral), *iugulātor*, tous deux conservés dans quelques dialectes romans, M. L. 4607 et 4608 a; *iugulātiō*, -*ris uēna* (Vég.) (\**iugulāria*, M. L. 4608), -*ātrix*, -*ātōrium* (tardifs). S'y rattache également :

*iūgula*, -*ās* : étoile de la constellation du baudrier d'Orion, dont le nom s'est appliqué ensuite à la constellation tout entière, d'où le pluriel *Iugulae*; cf. Varr., L. L. 7, 50, *iugula*, *signum quod Accius appellat Orionis... huius signi caput dicitur ex tribus stellis, quas infra duae clarae, quas appellant umeros; inter quas quod uidetur iugulum, Iugula dicta*. Cf. Plt., Amp. 275. Désigne aussi deux étoiles situées dans le Cancer, appelées *Aselli* (Manilius).

On retrouve le même suffixe \*-*lo*- dans skr. *yugalam* « couple », ce qui n'autorise pas à restituer un mot indo-européen. Le grec a *Σύνγην* courbure, arc du joug ; cf. Gundel, *De stellarum appellatione*, Giessen, 1907, p. 175 sqq.

6<sup>o</sup> *iūgūm* n. : joug, pièce de l'attelage, attachée à l'extrémité du timon par une courroie (*lōrum*) ou une cheville entrant dans un trou (*cōhūm*) et formant deux arcs qui emboîtent le cou des animaux sur lequel il portait (i. *curvum*); par extension « attelage uni sous un même joug »; « mesure de terre labourée par une paire de bœufs » : *in Hispania ulteriore metiuntur iugis: iugum uocant quod iuncti boues uno die exarare possint*, Varr., R. R. 1, 10 (cf. *iūgerum*). Puis « joug », symbole de domestication et de servitude sous lequel on faisait passer les vaincus; il était formé de deux lances fichées dans le sol réunies par une troisième transversale; cf. *sub iugum mittere*, *sub iugō*. Par analogie de forme « chaîne continue de montagnes » et même « sommet d'une montagne » (d'où *iugōsus* « montueux » dans Ovide d'après *montōsus*) et en général tout objet rappelant le joug par l'aspect ou par l'usage : joug servant à porter des fardeaux (= gr. *ἄσταλλα, ἀνέφορον*), fléau de balance, barre transversale reliant deux montants d'un châssis (cf. *iugumentum* « linteau d'une porte », Caton), banc d'un bateau; cf. Rich, s. u. Panroman. M. L. 4610.

Dérivés et composés : *iugālis* : de joug (et de mariage), M. L. 4603; *iugārius*, 4604 et *subiugārium*, 8369 a; cf. aussi *\*iugastrum*, 4605 (conservé en roumain); *subiugūs* (s. *lōra*, Caton), conservé en sarde, M. L. 8370; *subiugālis* (Ital., Prud., Vulg.), d'après *ὑπόγειος*; *\*coniugula*, M. L. 2151.

*iugum* se retrouve exactement dans hitt. *yugan* « joug », gr. *χύρων*, skr. *yugām*, got. *juk*. Le lituanien a introduit dans le substantif la nasale de *jūngiu*, d'où *jūngas*. En slave, v. sl. *igo* repose sur *\*jīgo* (ancien \**yugo*), comme on le voit par tch. *jho*; mais il s'y est mêlé une influence de \**yeugēs* (v. *iūgerum*) indiquée par des formes slaves telles que *ižesa* et par l'accentuation russe *igo*. Il est malaisé de fixer la forme primitive du mot brittonique, v. gall. *iou*, qui est féminin. Arm. *luc* « joug » a reçu *l-* par quelque accident secondaire. Mot indo-européen bien établi qui se rapporte à l'attelage, comme les vieux mots *equus*, *rota*, *axis*.

*iūgūlō*, -*ās* : unir, joindre, attacher (la vigne). Dérivés : *iugātor* (tardif); *iugātiō*, technique de la langue rustique; \**iugastrum* « orme », M. L. 4605; *iugābilis*; *iugāmentum* (Gloss.); *Iugātinus*, épithète de Jupiter.

*Iugō* est un présent duratif en -*ā* correspondant à *iungō*, -*ēre* (cf. *dīcō* | *dīcō*, etc.) plutôt qu'un dénominal de *iugus*, *iugum*. Composés : *abiugō* (Pac.); *coniugō* : joindre ensemble, unir, combiner. Conservé en sarde, M. L. 2148; *coniugātiō* f. : non attesté avant Cicéron, qui l'emploie pour rendre *συνγένια* « parenté étymologique »; cf. *coniugāta uerba* (= *συνέγενεψιοι*), Top. 3, 12 et 9, 38; a servi également à rendre *συνγένια* au sens de « conjugaison ». Ce n'est qu'à partir d'Apulée et d'Arnobie qu'on le trouve au sens général de « union », *coniunctionē*. Toutefois, Catulle, 61, 45, emploie *coniugātor* en parlant de l'Hymen, et Caton a un adjectif *coniugulus*; *dīiugō* (Arn.); *seiugō* : doublet, rare et tardif, de *seiungō*; *subiugō* : mettre sous le joug, subjuguer, M. L. 8369; d'où *subiugus*, postverbal, et *subiugum* n., nom d'un animal inconnu, dans Pline 30, 146; *iūgūtās* « ἄγρος » (Sidoine).

8<sup>o</sup> *iūgūs*, -*ē* : continu, adjectif usité surtout en parlant de eau : i. *aqua* « eau qui coule sans interruption »; en bas latin et dans la langue de la Vulgate, s'emploie de toute espèce de choses : *holocaustum, coniūtūm iūgē*, etc. Dérivés tardifs : *iūgūtēr* (et *iūge*), *iūgūtās*; composé : *iūgū-fluus* (Paul. Nol.).

9<sup>o</sup> *iūgūs*, -*ēs* n., usité au pluriel *iūgera*, -*ibus*, -*um*; et *iūgerum*, -*i* : il s'agit d'un ancien neutre en -*os/-es*, \**yeugōs/-es*, identique pour la forme à gr. *τεύγος*, -*εος*; sur *iūgera* a été fait le nominatif singulier *iūgerum* (Varro) au lieu de *\*iūgōs > iūgūs*, attesté, du reste, par Priscien, mais non usité; c'est que les noms de mesure de ce genre sont plus employés et plus connus au pluriel qu'au singulier. D'une façon analogue, du génitif pluriel *sesteritium* on a extrait un nominatif singulier *sesteritium*. Le mot désigne une mesure de terre qui correspondait originairement à la surface labourée en un jour par un couple attelé de bœufs; expression du type fr. *journée*; hommée (de terre), etc., arpent, mesure de 240 pieds de long sur 125 de large (environ 25 ares). Cf. le sens de *iugum* et de l'ancien fr. *joug*. Pour \*-*es*, cf. slave *ižesa* « jugs », cité sous *iugum*. Demeuré en celtique : irl. *iugēr*. Le vieil anglais a *gycer* « joug » (cf. got. *jukuzi* « joug », avec un *u* intérieur surprenant); vocalisme et sens de \**yugo*. Dérivés : *iūgerātūm*, -*ātō*, -*ālis*, tous tardifs.

10<sup>o</sup> *iūmentum* n. (de \**youg-s-men-to-m*, cf. *iouxmenta* dans l'inscription du Forum CIL I<sup>2</sup> 1) : attelage (de chevaux, mules, etc., par opposition à *bouēs*; cf. Paul, Sent. 3, 6, 74, *iumenta legatis boues non continentur*). De bonne heure *iūmentum* a pris le sens de « bête d'attelage » et spécialement de « cheval », cf. Cic., Att. 12, 32, *iumento* (= *equo*) *nil opus est*; Nep., Tim. 4, *uectus iumentis iunctis*; T.-L. 21, 37, *non iumenta solum, sed elephanti etiam*. Dans les langues romanes où il est conservé, le mot sert à désigner l'« âne » ou la « jument », parce que, dans les exploitations rurales, on emploie souvent

au transport la « jument poulinière », cf. M. L. 4613; irl. *iument*. Dérivés : *iūmentarius*, -*alis* (St Ambr.).

Forme \*-s-men-to- du suffixe, comme dans *sāmentum*; cf. *ex-āmen* en face de *agmen*, et aussi *lūmen*.

11<sup>o</sup> *iungō*; -*is*, *iūnxi*, *iūnctum* (ls de *iūnxi* et le maintien de la nasale attestent le caractère relativement récent de ce parfaît) : atteler », cf. Pac., R<sup>3</sup> 397, *angues ingentes alites iuncti iugo*; « unir par paires, deux à deux », e. g. *cūr dextrae iungere dextram non datur*, Vg.; Ae. 1, 408; et simplement « joindre, unir, réunir ». Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 2620.

Dérivés et composés : *iūngula?* attesté sous la forme *iungla*: Κύνη ζευκτικά, CGL II 94, 5; cf. M. L. 4621; et 2151, *coniug(n)ula*; *iunctio* f. (rare, un exemple de Cic., Tu. 1, 29, 71, peut-être refait sur *coniunctio*), M. L. 4616; *iunctus*, -*is* (un exemple de *iunctu* dans Varr., L. L. 5, 47) : *iunctura* (plus fréquent, mais non attesté avant l'époque impériale), M. L. 4618; *iuncor* (Dig.), M. L. 4617; *adiungō* (ἀδιούγεννυμι) : détacher du joug, dételer, séparer; *adiungō* : rejoindre, M. L. 171; *adīunctio*, -*tor*; *conīungō* (συζεύγνυμι) : attacher, atteler ensemble; unir par le mariage (cf. *coniug*), M. L. 2150; *coniunctio* : union, réunion; usité dans des sens techniques par la langue de la rhétorique et de la grammaire et par celle de la philosophie : liaison de mots dans la phrase; conjonction (σύνδεσμος); proposition conjonctive d'un syllogisme (= συζυγία); de là *coniunctiu*, trad. συμπλεκτικός et συνζευκτικός; *deiungō* (rare) : dételer; *disiungō*, *diungō* (= διαζένηννυμι) : désunir, disjoindre, séparer, M. L. 2670 a; *disiunctio*, mot fréquent dans Cicéron, opposé à *coniunctio* et, comme lui, de sens technique : διάζευξις, διτελεγμένον; *disiunctiu* = διτελεγμένος, cf. *disiunctum* = διτελεγμένον ἀλλομα; *iniungō* (ἐντελεγμόν) : 1<sup>o</sup> attacher dans, sur, ou à; 2<sup>o</sup> synonyme de *impōnō* « infliger, imposer »; *intūngere ciuib̄ asternam seruitutem*, Caes., B. G. 7, 77; *iniunctio*, qui à basse époque a le sens de « ordre, injonction », sans aucun rapport sémantique avec *iungō*, M. L. 4442; *seiungō* : séparer, éloigner; *seiunctio* (terme de rhétorique); *subiungō* = ὑποτελεγμόν : soumettre au joug, soumettre (= *submittere*, *subicere*), mettre dessous; dans la langue impériale : mettre après, rejoindre, ajouter, M. L. 8371; *subiunctiu* (terme de grammaire) : *s. modus* « le subjonctif », -ae *coniunctiones* : conjonctions de subordination; *subiunctoriūm* = ὑποτελεγμόν (Ital.).

Il subsiste peu de formes radicales sans affixe telles que véd. *āyūj* « je me suis attelé ». Le présent indo-européen le mieux attesté est celui à nasale infixée; le sanskrit à *yunakti* « il joint, il attelle » (3<sup>e</sup> pl. *yuñ-janti*). Éliminé ailleurs, ce type est remplacé en letto-lituaniens par un dérivé en \*-ye/o-, lit. *jungiu*, et en latin par la forme thématique *iungō*. Un aoriste en -s- est attesté par véd. *dyauksam* et par gr. θεύξα (sur lequel est fait le présent ζεύγνυμι); le latin y a, comme dans tous les cas pareils (cf. *strinxī*), introduit la nasale du présent, d'où *iūnxi*, et aussi, ce qui est moins courant, *iunctus*, en face de skr. *yuktā* « joint ».

12<sup>o</sup> *iūxtā* adv. et prépos. : de manière à toucher; tout auprès, tout auprès de. Synonyme expressif de *apud*, *prope*. Par suite « l'un à côté de l'autre, sur le même

plan, au même niveau », ce qui fait de *iūxtā* un synyme de *aequē*, *pariter* chez certains écrivains, sans si. Attesté depuis Plaute, qui l'emploie avec *cum*; employé surtout comme adverbe à l'époque républicaine. Ne se trouve comme préposition qu'à partir de Gaëlique. *Iūxtā* s'est employé également avec le sens de « Gaëlique, également à » (cf. *secundum*), à basse époque, et dans la langue de l'Eglise. Ce sens a survécu, dans les langues romanes, M. L. 4644 (sur l'ū, voir Juret, MSL 20, 137). De *iūxtā* les langues romanes attestent le dérivé *\*iūtāre*, M. L. 4645.

*iūxtim* : doublet archaïque et rare de *iūxtā* (Liv. Andr., Sisenna; repris par les archaïsants). Cf. *iunctum*, *coniunctum*.

On explique ordinairement *iūxtā* comme issu de \**iūgīstā* (*wiō*), superlatif d'un adjectif \**iugos*, mais cette formation est sans exemple. *Iūxtā* présente sans doute le même s de désidératif que *mixtus*.

*Iūlius* (i consonne) : nom d'une gēns à laquelle appartenait Jules César, qui prétendait descendre de *Iulus* (ou *Ascanius*), fils d'Enée. Après sa mort et son apothéose, le mois de *Quin(c)iūlius*, où il était né, lui fut consacré et prit son nom : *iūlius mēnīs*, qui a subsisté sous cette forme, ou sous une forme dérivée, dans les langues romanes, M. L. 4612; et en celtique : irl. *iul*, comme en germanique : all. *Juli*. V. *Iuppiter*.

*iūmentum* : v. *iugum*, n° 10.

*iūneus*, -i m. : jone. Attesté depuis Plaute. M. L. 4619.

Dérivés et composés : *iūnceus*, M. L. 4615; *iūncetum* n.; *iūncinus* (-na « jone », Grom.); *iūncōsus*; *iūncinalis* « δυνέρχυτος » (Diosc. 3, 160); *iūncēsō*, -is « pousser en jone » (dē uīt); *iūncidus* (Varr., Plin.). Sans étymologie sûre.

*iungō* : v. *iug*, n° 11.

*iūniperus* (*jiniperus*, App. Probi; *iunipirus*, manuscrits de Caton, Pline, passim, d'après *pirus*?), -i, f. : genévrier; genièvre. M. L. 4624.

Dérivé : *iūnipericus*. Sans étymologie; cf. toutefois *gaul. iupicellos* (Ps.-Dioc.).

Panroman ; les formes des langues romanes remontent à \**iēniperus*; cf. *iūnicia*, *iēnicia* sous *iūnix* et Meyer-Lübke, *Einf*<sup>3</sup>, p. 158.

*iūnius* : v. *Iūnō*.

*iūnix* (*iūnenix*? rétabli par conjecture dans Plt., Mi. 304), -iēs, f. : génisse. Rare. M. L. 4626; les langues romanes attestent aussi une forme dérivée \**iūnicia* et \**iēnicia* (cf. *iēntperus*). M. L. 4622; B. W. s. u.

Ancien féminin en -i- de \**yūuen-* (v. *iūnenis*), cf. skr. *yūni*, élargi par \*-k-, comme dans le type en -trīx du féminin des noms d'agent. Pour le masculin, cf. *iūnencus*.

*Iūnō*, -ōnis f. : Junon, déesse italique, assimilée plus tard à Héra. C'est la déesse des femmes, qui ont chacune leur *Iūnō* comme chaque homme a son *genius*; c'est par elle que jurent les mères de famille (*Eiūnō*); cf. Alcmène, Plt., Amp. 834, *per supremi regis regnum iuro et matrem familias | Iunonem, quam me uereri et*

*meret* est par *maxume*. Elle préside aux mariages et aux accouchements, *Iūnō Prōnuba, Lūcīna*. La planète que nous appelons Vénus porte le nom de *stella Iūnōis*.

Dérivés : *iūnōnius* et *iūnius* (sc. *mēnīs*) : mois de juin, M. L. 4625; irl. *iūin*, germ. *Juni*; d'où *Iūnōlia*; *iūnōnalis*; *iūnōnicola*, -*gena*, composés artificiels et poétiques.

Na sans doute aucun rapport avec *Iuppiter*, *Iouis*. Rien, du reste, n'indique que l'ū de *Iūnō* repose sur une ancienne diphthongue ū; le nom étrusque est *uni*. On rapproche *iūuenis*, *iūnix*.

*Iuppiter*, *Iouis* m. : Jupiter, dieu du jour lumineux.

*Iuppiter* est une forme de vocatif avec gémination expressive de l'initiale du second terme du composé; l'emploi du vocatif étant le plus fréquent, la forme de ce cas a pris le rôle du nominatif *Dīespīter*, qui est, du reste, attesté, e. g. Plt., Poe. 739; Varr., L. L. 5, 66; 9, 75 et 77. A côté de *Iuppiter*, on trouve dès Ennius un nominatif *Iouis* (*Dīoius*, ap. Varr., L. L. 5, 66) fait d'après les cas obliques sur le modèle *cīuis*, *cīuem*, etc. *Iouis* figure dans *Iouis diēs* « jeudi », M. L. 4594 (forme remplacée par le dérivé *\*iūia* dans certains dialectes italiens, M. L. 4591), et britt. *dydd Iau*; dans *iouis barba* « joubarde », M. L. 4593; l'adjectif dérivé *iouialis* est conservé en logoudorien, M. L. 4592. Dérivés servant de cognomina : *Iouini*, *Iouīnus*, et *Iūlius* de \**Iou-il*, cf. osq. *iūiūlas*, *diūiūlam* \**iou-iās*, -*lam*, etc. Cf. aussi *iūglans*. Sur l'emploi de *Iuppiter* en roman, v. M. L. 4628.

Cf. skr. *dyāuh*, gén.-abl. *divāh*, loc. *dyāoi* « ciel lumineux », avec l'apposition *pīd*, pour indiquer le rôle de « chef de famille » de cette personnalité divine : *dyāuh pīd*, en regard de la terre, qui est une « maîtresse de maison » et une « mère », *mātā*; gr. *Zeō*, Δ(5)ē, ombr. *Iupater*. Suivant son habitude, le latin emploie pour tous les cas autres que le nominatif-vocatif un même thème, qui est ici celui du vocatif : *Iou-* repose sur *\*dyew-*. Le fait est italien commun; on a ainsi le délit osq. *Diūvei*, ombr. *Iuve*. *Diem* est l'ancien accusatif de ce mot (v. *diēs*); le sentiment du lien entre les mots a subsisté dans *Dīespīter*. — V. aussi *deus*.

*iūrgō* (*iūrigō* dans Plt., Mer. 119; cf. *pūrigō* et *purgō*), -īs, -āūl, -ātūm, -ārē : se quereller, se disputer. Cf. Non. 430, 26, *iurgium et lis hanē habent distantiam. Iurgium leuior res est...* M. Tullius de Republica lib. IV [8] : « admītor nec rerum solūm, sed uerborum etiam elegantiam. Si iūrgant, iniquū: beneuolorum concertatio, non lis inimicorum, iurgium dicitur ». — Et in sequenti [8] : « iūrgare igitur lex putat (vetat?) inter se uincere, non litigare ». Terme de la langue familiale.

Dérivés et composés : *iūrgium* n. : querelle, dispute, brouille; séparation entre l'homme et la femme (différent de *diuortium*, Dig.), d'où *iūrgāire*, M. L. 4631; *iūrgōs*; *iūrgātiō* « iūris actiō », P. F. 92, 9; -*tor*, -*trix*, -*torūs*; *obiūrgō* (*obiūrigō*) : gourmander, blâmer; *obiūrgātiō*.

Le rapport avec *iūre agō* est-il plus qu'une étymologie populaire? Semble fait sur *iūs*, comme *litigō* sur *lis*. *iūrō* : v. le suivant.

*iūs*, *iūris* n. (ancien *iōus*; cf. CIL I<sup>2</sup> 583, 19, 123-122 av. J.-C., *iōus* à côté de *iudicem*) : droit. Le mot

a dû signifier à l'origine « formule religieuse qui a force de loi », d'où l'emploi du pluriel *iūra* (*iūra légēs*); *iūdex* « celui qui dit la formule de justice »; *iūs orāre* ; *iūs fāsque est*, *iūs iūrāre* « prononcer la formule sacrée qui engage », d'où *iūsiūrandum*. La valeur religieuse ancienne transparaît encore dans les expressions *iūstā nūptiae*, *iūsta fūnera*, *auspīcia*, dans l'opposition de *iūre* à *uitiō* (*creātus*). Néanmoins, le rapport sémantique entre *iūs* et *iūrō* n'est plus senti en latin : *iūs* n'y a plus que le sens « laïque » de « droit, justice » (par opposition à *fās*), *iūs ciūile*, *iū gentiūm*; cf. Serv., ad Georg. 1, 269, *ad religionem fas, ad homines iura pertinet*; et de « tribunal, magistrat », *in iūs ire, ambulāre*, etc. Toutefois, pour Cicéron, la connaissance de *iūs* était encore une obligation des pontifes : *pontificem bonum neminem esse nisi qui ius ciūile cognoscet*; et Tite-Live, 9, 46, parlant de Cnaeus Flavius, scribe d'App. Claudius, écrit : *ciūile ius repositum in penetralibus pontificum euulgauit*. Attesté de tout temps; non roman (cf. regō, rēctus).

Nombreux dérivés, composés et juxtaposés qui ont à leur tour fourni des familles nombreuses :

*iūstus*, -a, -um (de \**iouestō*?; cf. peut-être *iouestod* « iūstō(d) », sur la pierre du Forum, CIL I<sup>2</sup> 1 — mais le sens est peu sûr — et la glose de P. F. 93, 12, *iouiste* [*ioueste?*], *compositum a Ioue et iuste*] : conforme au droit, juste. Usité de tout temps. Formes romaines savantes. M. L. 4635; celtique : irl. *iust* « iūstum », *uis* « iūstus ». D'où *iūstitia* et les contraires *iūstus* et *iūstitia*; *iūstūmūn* n. : vacance des tribunaux, arrêt de la justice; cf. *sot-stūtūm* et *stō*; *iūstificūs* (Catulle, -*ficō* (Tert.), -*ficātiō* (= δικαιωμα, δικαιωσις, δικαιοσύνη) langue de l'Eglise), *ficātor*.

*iūtūs* : -m, *periūrūm*, P. F. 97, 20; Plt., Pers. 408. Cf. *periūrūs* et *periūrūm*; *iniūriūs* (archaïque). De là *iniūriū* f. : *ex eo dicta est quod non iure fiat*: *omne enim quod non iure fit, iniūria fieri dicitur*: *hoc generaliter*.

Specialiter autem iniūria dicitur contumelia. Interdum iniūriæ appellatione damnū culpa datum significatur: *interdum iniūquitatem iniūriam dicimus*, Dig. 47, 10, 1. M. L. 4424 a.

Dérivés : *iniūriōsus*, qui remplace *iniūriūs*; *iniūriōr*, -āris (tardif); *iniūrō* (Ital.).

*periūrūs*, qui se rattache originellement plutôt à *iūs* qu'à *iūrō*, quoique par le sens il ait été rattaché à *iūrō*, ainsi que son dérivé *periūrūm*.

Juxtaposés : *iūrō* et *iūre-cōnsūtūs*, -*peritūs*; *iūris-dictiō* (mais *iūrlidicūs*), -*prūdens*, -*tia*.

*iūdex* (ancien *ioudex*) m. : celui qui montre ou qui dit le droit, juge. Panroman. M. L. 4599. De là *iūdicō*, -ās : juge. Panroman. M. L. 4600, et celtique : irl. *iūdicē*; *iūdicūm* : jugement, tribunal, M. L. 4601; *iūdicātīs*; *iūdicātūs*. En passant de la langue du droit dans la langue commune, *iūdex* et ses dérivés se sont dépourvus de leur sens technique pour prendre le sens plus large de « estimer » et même « penser » (cf. *arbitror*). Cf. le mot « juger » en français et, inversement, la restriction de sens de *xplōw*. Il en est de même de *iūstus*, *iniūriā*. *Iūdicō* a fourni de nombreux dérivés : *iūdicātō*, *iūdicātūs*, etc., et composés : *ab-iūdicō* « enlever par un jugement »; *adiūdicō* « adjuger, attribuer »; *diūdicō* « décider par un jugement », discerner; *praeiūdicō*

« juger en premier ressort » et « préjuger », d'où *praeiūdīcum* : jugement antérieur, précédent ; jugement anticipé, préjugé et préjudice.

*iūrō*, -ās (de \**iouesat*) ; cf. peut-être *iouesat* « iūrat » de l'inscription de Duenos, CIL I<sup>2</sup> 4, dont le sens est obscur et contesté ; \**iourō* ; cf. *coniurase*, S. C. Bac. : dénominalif de *iūs*, prononcer la formule rituelle (cf. *iūs iūrandum*, *iūrāre in ulla magistrō*, jurer, prêter serment. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4630.

Dérivés : *iūrāmentum* : serment, jurement ; forme tardive (d'après *sacrāmentum*) qui se substitue à *iūs iūrandum* et qui a passé sous des formes savantes dans les langues romanes, M. L. 4629 ; *iūrātus* : qui a juré, et *intiūrātus* : sans avoir juré ; *iūrātor* : celui qui fait un serment, ou qui fait prêter serment ; *iūrātiō*, -*iūtus*, *iūtius*.

Composés : *ab-iūrō* : nier ou refuser par serment : *a. crēdītum*, *pecūniam* (= ἀπόφυνμα) ; *adiūrō* : adjurer, affirmer par serment ; *coniūrō* : jurer ensemble, se conjurer (= συνθύνων) ; *coniūrātiō* ; *coniūrātiō* ; *eiūrō* : même sens que *abiūrō* ; *obiūrō* : -are *iureiurando obstrīgere*, P. F. 207, 2.

D'autres composés présentent un état intérieur qui doit reposer sur un ancien ū, ainsi :

*dēierō*, -ās (on trouve déjà la forme refaite *deiūrō* dans la lex Repet., CIL I 198, 19, et assez souvent dans les manuscrits et chez les grammairiens ; Apulée emploie en outre une forme déponente *dēieror*, Met. 10, 15) ; Prisc., GLK II 27, 16 : *dēierat*, *peierat pro deiūrat peiūrāt*. Pour le sens = ἀπόφυνμα, jurer avec force. Le verbe, d'emploi assez rare, est archaïque (Plt., Tér., Lucr., Varr.) ou postclassique. Donat, Hec. 771, enseigne que le mot a deux sens, suivant la quantité de l'initiale : *-at deos iūrat... aut ualde iūrat... si correpte dēierat deos iūrat*, si producere, « ualde iūrat » (Eun. 331), distinction tout artificielle ; la variation de quantité de l'initiale est la même que dans *ēiciō/ēiciō*. — *dēierātiō*, CIL VI 10298, 9.

*ēierō* (à côté de *eiūrō* refait sur *iūrō*) : récuser un juge, abjurer. Technique : *bonam cōpiam ēierāre* « se déclarer insolvable ».

*peierō* (*peierō*, *perierō* ; cf. Plt., St. 299, *perieratiunculas A*, *periūratiunculas P* ; Horace, C. 2, 8, 1, *periūrati* ; Bern. 363, *perierat* ; Luc. 6, 749 ; Bern. 45 ; v. Usener, Fleck. Jahrb. f. kl. Phil. 91 (1865), p. 226 sqq. Hofmann, IA 28, 61 ; à côté de *periūrō*, forme refaite) : faire un faux serment, se parjurer ; cf. Cic., Off. 3, 108 ; Hor., Od. 2, 8, 1, *iūris... peierati = periūrū*.

Vieux terme juridique et religieux dont le correspondant se retrouve en indo-iranien dans des formes fixées : véd. *yōh* « salut ! » et la vieille formule *cām ca yōh ca*, av. *yaōz-dādātī* « il purifie, il rend rituellement pur ». On rapproche aussi alb. *jē* « permission », ce qui est plus douteux. — La question se pose de savoir si v. lat. *iūs* repose sur un ancien \**ye/ous* ou sur \**yewos* ou \**yowes*. La première hypothèse est celle que suggère le mot indo-iranien. A l'appui de la seconde, on cite *iouestod* de l'inscription du forum, qui signifie peut-être *iūstō* (l'interprétation est incertaine) et qu'appuieraient la glose obscure de Festus citée plus haut. Goldmann, dans sa *Duenosinschrift*, écarte le *iouesat* « iūrat » qu'on a souvent supposé.

L'ū de *iūstus* est long et repose sans doute sur une

ancienne diphthongue. L'ū de irl. *huisse* « juste », *peierāre*, le latin a aussi trace d'une forme à deux syllabes zéro : \**yus-*, qui est celle que l'on attend des formes dérivées. La forme *iūrō* aurait subi l'influence de laquelle auraient échappé les composés grâce auquel que le timbre de la voyelle y est phonétiquement altéré. L'explication de *peierāre* par *peior* (Brugmann, II<sup>2</sup> 396) est invraisemblable.

*iūs, iūris n.* : sauce, jus ; bouillon. Ancien. Conservé en français et provençal. M. L. 4633.

Dérivés : *iūrulentus* (cf. *pūrulentus*) ; *iūsculum* (Cat.) ; *iūscularius* ; *iūscellum* (Rom.), M. L. 4634, et britt. *iscell* ; *iūsculatus* ; *iūtus*.

Gf. skr. *yūh* « bouillon de viande ». C'est le mot indo-européen qui indique un mets confectionné avec de la viande cuite dans une sauce. On a souvent des dérivés du mot radical : skr. *yūsam* et aussi une forme à suffixe \*-n- : *yūg-ān-* qui fournit les cas autres que nominatif-accusatif ; v. sl. *jūxa*, lit. *jūše* et v. pr. *ju* (en baltique, désigne une soupe de poisson). On rapproche aussi gr. *τύπη* « levain », qui est loin pour le sens et pour la forme. Sur irl. *hīth* glosant lat. *pulpa*, v. gall. *iot*, v. Pedersen, V. Gr. d. k. Spr., p. 65.

*iusquiamus*, -ī m. (Pallad., Vég.) : forme corrompue de *hyoscymus* = gr. *ὑσκέδωμος*. Sur *qui* = *xo*, v. Niedermann, Emerita, XI, p. 266 sqq.

*iūsum* (*iōsum*, *iōssu*, *iōsu*, *iōsu*) : « en bas » ; opposé de *sūsum*. Attesté dans saint Augustin. Semble une déformation tardive de *deorsum* > \**diossum* > *iōsum*, sous l'influence de *sūsum*, avec lequel il formait couple. M. L. 2567.

Dérivé : *iūsānus* (*iōs*).

\**iūtta* (*iotta*), -ae f. : soupe. Mot tardif (Rufus, v. 1<sup>re</sup> siècle), non latin. M. L. 4636.

*iūturna*, -ae f. : nom d'une nymphe, sœur de Turnus et jointe à *Voltumnus*, sans doute d'origine étrusque, comme semble l'indiquer sa finale. Les rapprochements avec *diūturna* où avec *iūuō* reposent sur des étymologies populaires.

*iūuenēus*, -a, -um adj. formé à l'aide du suffixe -ō sur le thème \**iuen-* qu'on a dans *iūuenis*, *iūuentis* : jeune (en parlant des animaux) : *iūuenus* équiv. Lucr. 5, 1074. Usité surtout avec valeur de substantif comme *iūnīx*, dans un sens restreint par la langue romaine : *iūuenus* « jeune taureau », *iūuenca* « jeune génisse », M. L. 4644. Les poètes de l'époque impériale l'emploient dans le sens de « jeune homme », « jeune fille », à l'imitation de gr. *μόρσος*, *δάμαλις*. La langue de l'Église connaît le diminutif *iūuenulus*, -la (adjectif et substantif), M. L. 4639, et les langues romaines attestent un second diminutif \**iūuenellus*, M. L. 4640. Cf. aussi *iūuenārius* (*negōtātor*) ; *iūuenelūsco* (d'après *adūlēsco*), St Ambr. ; *iūuenius*, -ātus.

La phonétique de *iūuenus* est inattendue ; en latin, on devrait avoir \**iūuenus*. Le mot est peut-être d'origine dialectale ; cf. ombr. *iueka*, *iuega* « iūuenca » ; v. *cupencus*.

V. *iūuenis*. Terme d'éleveur qui pense surtout à l'âge

des animaux ; cf. des expressions comme *bīmus*, *bīdens* et *bītūs*. Faits analogues dans v. sl. *jūntā*, au sens de lat. *iūuenus*, et lit. *jauntikis* « fiancé » et « jeune animal ».

*iūuenis*, -is adj. m. et f. (pas de neutre), comparatif *iūuenior*, M. L. 4623 (fr. *gindrē* « subst. »), pas de superlatif. Jeune (se dit de l'homme). Usité surtout comme nom *iūuenis* m. et f. : jeune homme, jeune femme. L'emploi comme adjectif et le genre féminin sont sans doute récents et secondaires, du reste rares. On sait que les Latins placent le *iūuenis* entre l'*adūlēscent* et le *senior*, dans la période qui s'étend à peu près de vingt à quarante ans ; cf. Gell. 11, 28, 1, *eos (militēs) ad annū XLVI iūiores, supraque eum annum seniores appellauit (Seruus Tullius)*. — *Iūuenis* est un thème en -ī (le génitif pluriel est toujours *iūuenū*), qui, comme *cānis*, *mēnsis*, etc., a été au nominatif muni d'une finale -īs ; v. Ernout, Philologica I, 135. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 4642. Les formes romaines de *iūuenis*, ainsi que *giovane*, reposent sur \**iūuenis*, avec le vocalisme qui se retrouve en ombrien et en indo-iranien ; v. plus bas.

Dérivés : *iūuenis*, *iūnīx* (v. ces mots) ; *iūuenta*

« jeunesse », scil. *aetās*, cf. CIL X 4362 (surtout poétique), par opposition à *senecta* (*aetās*, sept fois dans Plaute contre un exemple de *senecta* seul, v. F. Schoell, IF 31, 310), M. L. 4643 ; *iūuentās*, -ātis f. (surtout poétique) personnifiée et déifiée correspondant à Hébē ; *iūuentūs*, -ūtis f. : forme normale, de type ancien, qui trouvait un point d'appui dans *senectus* : 1<sup>re</sup> jeunesse, considérée comme une force active ; 2<sup>re</sup> « jeunesse », collectif, *iūuenū multītūdō*. Sur le groupe *iūuentūs*, *senectūs*, v. Ernout, Philologica I, 225 sqq.

De *iūuenis* sont dérivés *iūuenālis* (d'après *uirginālis*), M. L. 4638 a ; *iūuenīlis* (d'après *puerīlis*), qui sont employés comme adjectifs. A l'époque impériale apparaît *iūuenēscē* (= *வெள்ளு*), créé sur le modèle de *adūlēsco*, *senēscē*, et plus tard *iūuenāscē* d'après *puerēscē*. Horace emploie *iūuenē*, A. P. 246, qui est glosé *வெஷ்டப்ளக்* et qui traduit plutôt *வெஷ்டுவாகு*, et les gloses ont *iūuenē* : *வெஷ்டப்ளகவ*, CGL II 94, 19. Cf. encore *iūuenē* (Filastr.), *iūuenulus* (Greg. Tur.), *iūuenālēs*, CIL V 5134 ; *iūuenē*, -tānus.

Pour l'état intérieur de *iūuenis*, cf. les composés de *ueniō*, où l'ū se maintient devant un -i- de syllabe suivante, cet -i- étant ici un élargissement destiné à fournir un nominatif clair, comme dans *canis*. La flexion est en -n- pour le reste.

*Iūuenis* doit être rapproché des mots du type *aeuom* (q. u.) et signifie « celui qui est dans la force de l'âge » ; les *iūuenēs* formant la catégorie de citoyens s'opposant aux *seniōres*.

Le sanskrit a le même vocalisme radical que le latin : *yōvā* « jeune », acc. *yōvānam*, gén.-abl. *yōnāh* (cf. lat. *iūnīx*, etc.) ; mais l'Avesta a dans le nominatif singulier *yava* le vocalisme a (représentant e) qu'a le sanskrit dans *yōvāyas* « plus jeune » (cf. le comparatif m. gall. *ieu*, v. irl. *oir* « plus jeune »), *yōvīshah* « le plus jeune » ; cf. ombr. *iouie* « iūuenē ». Le baltique et le slave ont un dérivé, sans doute à *vōddhi*, lit. *jūnas* « jeune », v. sl. *jūnū*. Le suffixe à prépalatale de skr. *yōvāyah* « jeune » est chose à peu près unique ; la gutturale doit être ancienne, à en juger par les formes parallèles :

lat. *iūuēns* « jeune bœuf », gall. *ieuanc*, irl. *oac* « jeune », ou, avec vocalisme radical zéro, comme en latin, got. *juggs* « jeune » (comparatif *jūhiza*). Le dérivé *iūuēns* rappelle got. *junda* « jeunesse » (sans que la rencontre implique communauté originelle), tandis que le reste du germanique a une forme en -ti- : v. h. a. *jugnd*, etc., *iūuēns* rappelle irl. *ōtiū* « jeunesse » (véd. *yuvātī*, qui signifie « jeune fille », est indépendant de ces noms de notion) ; la conservation de la forme en -tūs s'explique par la valeur spéciale du mot.

*iūō* (*iou-* dans *iouent* « iūuent » d'une inscription latino-falisque, CIL I<sup>2</sup> 364, avec o provenant d'une dissimilation graphique ? — comme dans *flouius* ; *adiuō*, Rev. Arch., 1933, 398 ; *adiuō*, CIL I<sup>2</sup> 1805), -ās, *iūl*, *iūtūm* (et *iūuēns* dans *iūuētūrūs* ; *iūuēns* dans Theod. Mops.), -ārē : faire plaisir à (surtout à l'impersonnel *iūuēt*). *iūuētare...* *in utroque* (scil. *in sensu et in animo*) dicitur, ex eoque *iūuēndūm*, Cic., Fin. 2, 4, 14 ; par suite « aider ». Dans ce dernier sens a tendu à être remplacé par le perfectif à valeur intensive (moyenne?) *adiuō* et son fréquentatif *adiuōtō* ; *iūō* ne dépasse guère dans la littérature le 1<sup>er</sup> siècle de l'Empire. A subsisté pourtant en italien et en logoud. M. L. 4638.

Dérivés et composés : *iūuēmen*, -mentum, tous deux bas latins (comme *adiuōmen*, -mentum).

*adiuō*, -ās : venir en aide à. Ancien, usuel. *iūrēt* (Inscr.) ; *iūuētia*, -ae f. ; *iūuēbīs* (Boëce).

Dérivés : *adiūtō*, -trīx, -tōrium, M. L. 173 ; *adiūtēmentum*, etc. Ennius a un futur du perfectum *adiūtōrō* (cf. Cic., Catō mai. 1, 1), et Catulle 66, 18, *iū(u)ērīnt* (subjonctif parfait), cf. Neue-Wagner, Formenl.<sup>3</sup>, III, p. 492. La brève de ces formes est étonnante et *adiuō* doit sans doute se lire *adiūrō*, forme du type *nōrō*, *deūrō* (= *deūōuerō*) ; *adiuō* n'étant qu'une graphie destinée à éviter la confusion avec le composé de *iūrō*, *adiūrō*. Cette graphie, mal comprise, a donné lieu chez les élegiaques comme Catulle et Properc. (2, 23, 22) à la scansion trisyllabique *iū(u)ērīnt*. *adiūtō* (et *adiūtōrō*), -ās : aider. Attesté depuis Plaute. Intensif expressif appartenant à la langue parlée ; banni de la prose classique. Panroman. M. L. 172.

Dérivé : *adiūtābilis* (Plt.). *deūuō* (Plt., Tri. 344, et Didasc. apost. 29, 15).

A *iūuō* se rattache aussi (cf. Cic., Att. 16, 16 b, 17) l'adjectif *iūcundus* « plaisant, agréable », formé avec le même suffixe que *fēcundus*, etc. Ancien, usuel et classique. Rapproché de *iōcundus* par étymologie populaire, d'où la graphie *iōcundus*.

Dérivés : *iūcundē* ; *iūcunditās* ; *iūcunditūdō* (Gloss.) ; *iūcundō*, -ās (latin, ecclésiastique) « réjouir, charmer » = *ἐντρψόν*, traduit au passif *εὐφρατόνει* ; composés : *iniūcundus*, -ātis (d'après *ānīdīs*, *ānīdīs*, cf. *ānūāuis*). Noms propres *Iūcundus*, -ātīs, -dīllus, -dīnus.

Pas d'étymologie sûre. V. Specht, KZ, 1938, 207, et 1944, 52, qui rapproche skr. *āvāti* « il aide ».

\**iūus*, -ī (m.?) : if. Emprunt tardif au gaulois ; cf. irl. *eo*, gall. *yōv* ; le germanique a v. h. a. *iwa* « Eibe ». Cf. *taxus*. M. L. 4560.

*iuxta* : v. *iugum*, no 12.